



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

www.lorient-agglo.fr



1

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

6 à 20

p.7. Les compétences de Lorient Agglomération p.9. Lorient Agglomération p.10. Les 25 communes p.14. Les instances communautaires p.16. Les élus du Conseil communautaire p.18. L'organigramme général p.20. Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA

2

LES GRANDS PROJETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION EN 2015

21 à 27

p.22. Développement des usages numériques p.24. Éco-filière p.26. Une eau de qualité

3

2015, BILAN PAR COMPÉTENCES

28 à 77

p.29. Développement économique et insertion professionnelle p.33 Agriculture p.36. Tourisme et loisirs p.40. Aménagement et projets urbains p.43. Urbanisme et politique foncière p.45. Politique de l'habitat p.48. Aménagement numérique p.49. Déplacements et mobilité p.57. Eau et assainissement p.61. Gestion des déchets p.63. Transition énergétique p.67. Environnement et développement durable p.73. Promotion du territoire

4

RAPPORT FINANCIER

77 à 86

p.77. L'exécution du budget 2015 p.80. Les principales ressources de l'Agglomération p.82. Les dépenses p.84. La dette

5

MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

86 à 94

p.87. Emplois, métiers et carrières p.89. Services intérieurs p.90. Budget et suivi comptable p.92. Actes juridiques et marchés publics p.94. Systèmes d'information

6

GLOSSAIRE ET INFOS PRATIQUES

95



YZEDDA

Une Agglomération de projets au service des habitants

Tout au long de l'année, notre agglomération a à cœur de faire partager ses projets, de vous informer sur l'avancée des chantiers et sur la mise en œuvre quotidienne de nos compétences au service de la population et des communes. Ce rapport d'activité est le reflet de l'ensemble des actions conduites sur l'année 2015. Si ce n'est un bilan, puisque les actions se poursuivent, c'est un point d'étape important, qui donne une vision globale du rôle essentiel de notre intercommunalité au service des habitants.

En effet l'appropriation de certaines missions, désormais ancrées dans le paysage local, comme celles de l'eau, l'assainissement ou encore les déchets, l'habitat, les transports, l'environnement en font oublier les investissements conséquents qui en découlent. Nos services publics sont en constant renouvellement, adaptant à la fois les outils et les manières de faire pour vous rendre un service public de qualité, répondant à vos demandes au meilleur coût.

À une période où la nécessité de faire mieux et de rationaliser chaque dépense, combinée à des besoins croissants de notre territoire, à des évolutions de nos modes de vie, de consommation... nous impose des choix, notre action doit se réinterroger sans cesse et adapter ses politiques.

Évolution des accueils touristiques, développement des capacités d'accueil des entreprises, soutien à l'innovation et prise en compte globale de l'enjeu du numérique sont autant de défis que les élus communautaires relèvent chaque jour avec le souci de l'intérêt général.

Cet intérêt général se retrouve également dans les services partagés avec les communes membres de notre agglomération. Cette coopération découle de la conviction partagée avec l'ensemble des 25 maires, qu'unis et solidaires, nous pourrions donner un cap à notre territoire et lui permettre de se développer dans un environnement complexe et concurrentiel.

Les atouts de notre agglomération sont réels, ses forces également, il nous appartient collectivement et solidairement de les faire vivre au quotidien.

Au nom du conseil communautaire, je vous en souhaite une bonne lecture.

Get dilennidi ar c'huzul-kumuniezh e hetan deoc'h ul lennadenn vat.



**Norbert
Métaire**
Président de Lorient
Agglomération
Maire de Lorient

01

JANVIER



AL PARVELAND

1. L'université de Bretagne Sud a célébré ses 20 ans en réunissant une partie de celles et ceux qui, comme Lorient Agglomération, ont contribué à son essor.

02

FÉVRIER



AIROUMENTIN

1. Du 17 au 20 février, la SEM Lorient-Keroman a conduit une délégation composée d'une trentaine d'élus et de professionnels à Agadir, au Maroc, à l'occasion du salon international des métiers de la pêche maritime, de l'aquaculture et des industries de la pêche.

03

MARS



MARTINGOUDRIET

1. Les 18 et 19 mars, la Maison de l'Agglomération accueille les 24h Chrono : un évènement organisé dans le cadre du Printemps de l'entreprise afin de confronter les étudiants à la réalisation d'un projet.

2. Le 24 mars, le nouvel équipage du Team Jolokia, dont Lorient Agglomération est partenaire, est présenté à la Cité de la Voile Eric Tabarly.

04

AVRIL



FRINEL

1. Le 17 avril, la Maison de l'Agglomération remporte le prix spécial Façade lors de l'édition 2015 des ArchiDesignClub Awards animées par le magazine Muuz.

2. Le 25 avril, le public découvre la version 2015 de la Cité de la Voile Eric Tabarly, laissant la part belle à l'interactivité.

05

MAI



HICOHNNER

1. Le 6 mai, le « Comptoir du réemploi » a ouvert ses portes au grand public : le stock de cette nouvelle recyclerie située à Caudan est entièrement constitué des objets amenés en déchèterie qui bénéficient ainsi d'une seconde vie.

2. Le 10 mai, aux côtés de la Ville de Lorient, Lorient Agglomération célèbre le soixante-dixième anniversaire de la Libération de la Poche de Lorient, réunissant 2 500 personnes en présence de 4 ministres de la Défense européens.

20

Les gran

06

JUIN



RICARDO PINTO

1. Le 5 juin, dans les jardins du Haras, à Hennebont, Lorient Agglomération a permis à plusieurs centaines de convives de profiter de la diffusion sur grand écran de La Cenerentola de Rossini, joué en direct de l'Opéra de Rennes.

2. Du 9 au 16 juin, l'étape lorientaise de la Volvo Ocean Race connaît un succès remarquable avec plusieurs dizaines de milliers de spectateurs pour profiter des nombreuses animations : Patrouille de France, Color me Rade, régate des VOR 65, concerts gratuits, etc.

07

JUILLET



SCLUISSET

1. Le 8 juillet, le contrat de partenariat du Pays de Lorient est signé en présence du Président de la Région et du Président de Lorient Agglomération : il prévoit un accompagnement sur 5 ans de près de 8 millions d'euros.

2. Le 10 juillet, Patrick Kaner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, est à Lorient Agglomération pour signer le contrat de ville qui engage l'Etat à hauteur de 445 000 euros pour le financement de projets d'aménagements de six quartier prioritaires.

08

AOÛT



BIEU SAFRAN

1. Durant tout l'été, Lorient Agglomération a proposé aux visiteurs de passage au Fort du Loc'h à Guidel, de profiter de l'exposition « Confidences », qui retrace au travers d'une trentaine de clichés l'histoire de Franck Cammas, navigateur au parcours hors normes, élu marin de l'année en 2012 et 2013.

2. Du 19 au 23 août, à l'occasion du Festival international du film insulaire de Groix, l'exposition « Le littoral : le comprendre et y vivre », réalisé par Lorient Agglomération dans le cadre de son Programme d'actions de prévention des inondations du littoral (PAPI), a été présenté pour la première fois au grand-public.

09

SEPTEMBRE



ABDRONE

1. Le 12 septembre, l'inauguration de l'extension du port de Guidel est venue conclure un vaste programme d'extension et de modernisation des infrastructures portuaires que Lorient Agglomération a mené sur ses six ports de plaisance.

2. Du 19 septembre au 6 octobre, Lorient Agglomération a lancé un concours de photographies sur le thème « Focus sur mes paysages ». Avec plus de 130 participants, ce concours a permis aux habitants de témoigner de leur attachement aux richesses connues ou méconnues du patrimoine naturel et urbanistique de l'Agglomération.

15
des dates

10

OCTOBRE



DR

1. Le 9 octobre, dans le cadre du Triskell, la mise en service du secteur de Quéven est officiellement lancée : débutés en 2014, les travaux ont permis l'aménagement d'un itinéraire en site propre, ainsi que l'embellissement du paysage urbain.

11

NOVEMBRE



S. CUISSET

1. Le 21 novembre, à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets, les portes ouvertes du centre de tri Adaoz ont permis de satisfaire la curiosité de centaines de visiteurs tout en les sensibilisant aux moyens alternatifs au tout-jetable.

2. Le 26 novembre, le nouveau plateau technique scaphandrier travaux publics a été inauguré à Lorient La Base. Quatre formations professionnelles, inédites en Europe, y sont proposées : travaux sous-marins, activité hyperbare, activités portuaires, drone marins et sous-marins.

12

DÉCEMBRE



DR

1. A la fin de l'année, 15 nouveaux bus ont rejoint le réseau de transports collectifs de Lorient Agglomération, lui permettant dans le même temps de devenir 100% accessible.

2. Pour la première fois, Lorient Agglomération était présente à Paris sur le SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise), aux côtés de Saint-Brieuc Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Quimper Communauté, pour promouvoir son quartier de la gare.



La communauté d'agglomération

● Les compétences de Lorient Agglomération	7
● Lorient Agglomération	9
● Les 25 communes	10
● Les instances communautaires	14
● Les élus du Conseil communautaire	16
● L'organigramme général	18
● Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA	20



H. COHONNER

Les compétences de Lorient Agglomération

Une communauté de projets

Lorient Agglomération exerce une vingtaine de compétences sur le territoire des vingt-cinq communes de l'agglomération. Ces compétences obligatoires, facultatives ou optionnelles, ont toutes pour objectif de consolider le dynamisme du territoire et de le préparer à l'avenir. L'exercice de ces compétences à l'échelle communautaire offre l'opportunité d'un aménagement du territoire cohérent dans le respect des identités de chaque commune. En collaboration avec Audélor, l'Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient, Lorient Agglomération travaille pour aménager des espaces d'activité économique et porter des projets d'intérêt communautaire. La compétence économique est également mise à profit pour inciter à l'innovation et faciliter le chemin vers l'emploi des personnes en difficultés. Formation, recherche et innovation constituent des atouts importants pour le développement économique et culturel du territoire. En soutenant depuis 1995 l'Université de Bretagne Sud, Lorient Agglomération renforce l'attractivité du territoire. Avec l'Office de tourisme, Lorient Agglomération s'inscrit aussi dans une dyna-

mique de développement et réalise des équipements de loisirs dont la gestion est confiée en délégation de service public.

Cohésion territoriale et solidarité à l'échelle intercommunale

Les questions de l'aménagement de l'espace communautaire s'envisagent de plus en plus à l'échelle de l'agglomération pour des raisons de cohésion territoriale et de solidarité intercommunale, toujours dans un esprit de développement durable. C'est ainsi que sont nés des documents de référence comme le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui dessine le territoire de demain (habitat, environnement, développement économique et transports) et le Plan de déplacements urbains (PDU). La compétence transports trouve naturellement sa place dans cette réflexion globale. La priorité aux transports collectifs et à l'éco-mobilité (bateaubus, vélo, marche à pied) a connu une forte accélération depuis la mise en circulation du transport en commun en site propre (Triskell). En matière d'habitat et de cohésion sociale,

Lorient Agglomération poursuit un objectif de 1000 nouveaux logements par an d'ici 2017 en fixant notamment un pourcentage de logements sociaux par commune et en insistant sur l'incitation à la rénovation thermique et à la lutte contre le mal logement (PLH 2012 - 2017). Sensibilisée à l'avenir de la planète, soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens, convaincue de la nécessaire rupture avec une économie du gaspillage et de la pollution, Lorient Agglomération applique sur son territoire les principes du développement durable. Grâce à un plan climat et à l'élaboration d'un Agenda 21, l'agglomération engage des actions à long terme sur l'ensemble des communes pour garantir à chacun une qualité de vie des plus satisfaisantes. Le choix de la collecte sélective et de la valorisation des déchets à l'échelle du territoire s'inscrit dans cette démarche. Le transfert de la compétence eau et assainissement, intervenu en 2012, vise également à apporter le même service de qualité à tous les habitants et à réaliser des économies d'échelle permettant un coût de l'eau maîtrisé pour l'usager.

11 décembre 1973

Le SIVOM est créé avec Lorient, Lanester, Larmor-Plage, Plœmeur et Quéven et trois mois plus tard, Caudan.

22 novembre 1990

Le District est créé; se joignent à l'intercommunalité six communes: Gestel, Pont-Scorff, Hennebont et Inzinzac-Lochrist.

À partir d'une intercommunalité de services directs à la population (transports, sécurité incendie, traitement des déchets) s'est construite une intercommunalité de projets, visant à concourir au développement durable

et équilibré de l'ensemble de l'agglomération à travers des investissements structurants pour le développement économique, touristique, l'enseignement supérieur et la protection de l'environnement.

Compétences obligatoires

1 Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique, maritime et touristique dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

2 Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur.
- Schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération.
- Organisation des transports collectifs urbains et Plan de déplacements urbains.
- Réserves foncières et zones d'aménagement concerté dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

3 Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat.
- Politiques et actions de logement, notamment de logement social, dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire et les réserves foncières nécessaires à leur mise en œuvre.

4 Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- Programmes locaux de prévention de la délinquance dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

Compétences optionnelles

1 Voirie d'agglomération et parcs de stationnement

Voirie d'agglomération et parcs de stationnement dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés.
- Charte pour l'environnement.
- Protection des espaces naturels dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.
- Participation aux structures responsables de la protection des vallées du Scorff et du Blavet, de la rade et du littoral.
- Gestion intégrée de l'eau : préservation et surveillance des eaux souterraines, superficielles, de transition (rade) et des eaux côtières ainsi que des milieux aquatiques.

3 Équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

4 Eau

Production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

5 Assainissement

- Assainissement collectif : contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites.
- Assainissement non collectif : contrôle de conception et réalisation, contrôle de fonctionnement (base réglementaire) et réhabilitations groupées.

Compétences facultatives

1 Promotion du Pays de Lorient et relations avec l'Union Européenne, l'État, la Région et le Département dans les domaines de compétences communautaires.

2 Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie.

3 Développement des nouvelles technologies d'information et de communication d'intérêt communautaire.

4 Participation aux schémas régionaux de formation.

5 Accueil des gens du voyage.

6 Chenil - fourrière, capture des animaux errants.

7 Surveillance de zones de baignade d'intérêt communautaire.

Février 1996

Brandérion, Cléguer, Gâvres, Groix, Guidel, Port-Louis et Riantec les rejoignent, soit 17 communes au total.

Janvier 2000

Le District est transformé en communauté d'agglomération, après l'extension du périmètre à Languidic et s'appelle désormais "Cap l'Orient".

Janvier 2001

Le périmètre est élargi à Locmiquélic.

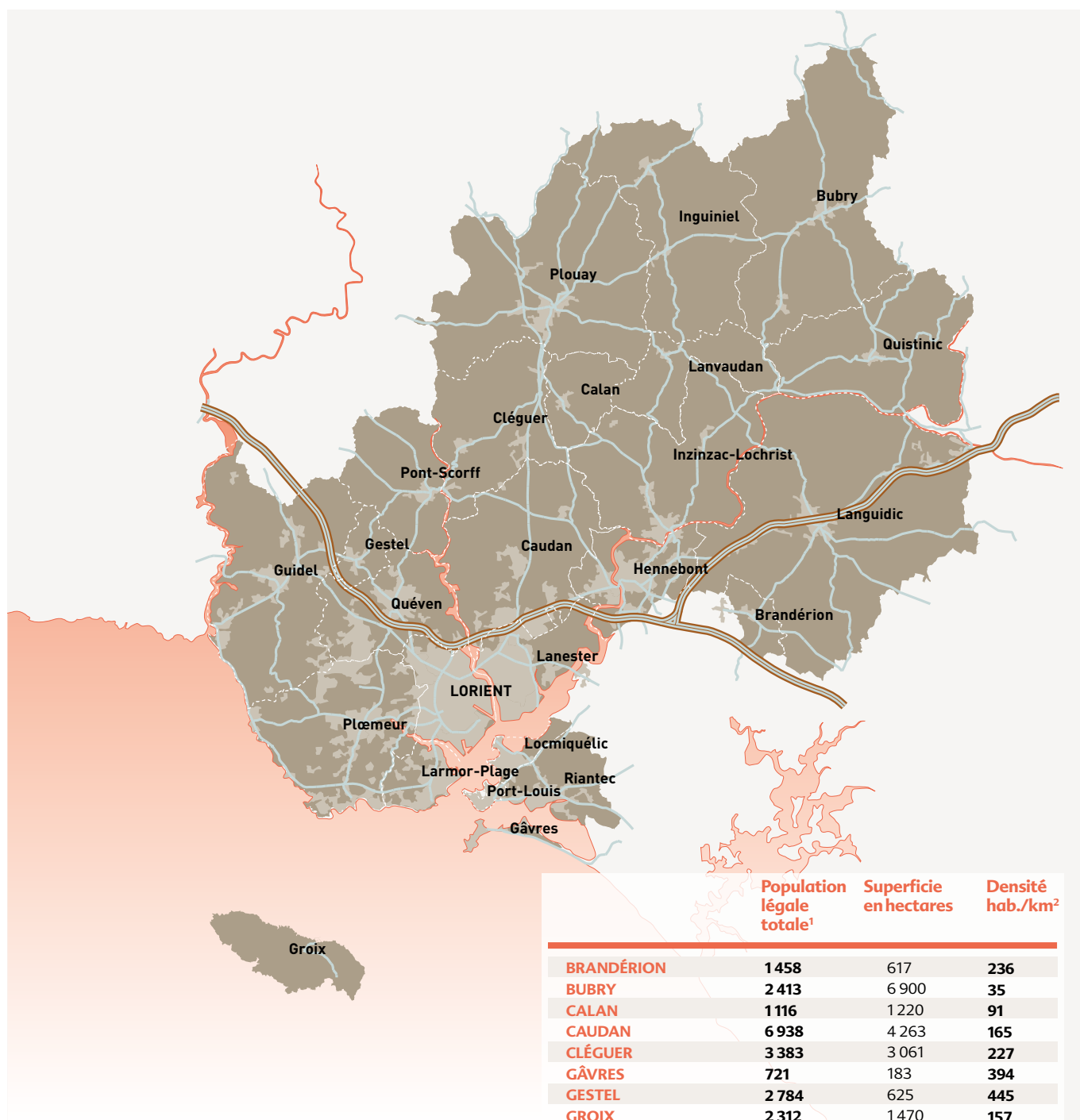
Avril 2012

Les marques "Lorient Agglomération" (institution) et "Lorient Bretagne Sud" (promotion touristique et économique) sont créées.

1^{er} janvier 2014

Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la Région de Plouay fusionnent.

Lorient Agglomération



Population légale totale¹

206 982

Superficie en hectares

73 556

Densité hab./km²

281

	Population légale totale ¹	Superficie en hectares	Densité hab./km ²
BRANDÉRIAN	1 458	617	236
BUBRY	2 413	6 900	35
CALAN	1 116	1 220	91
CAUDAN	6 938	4 263	165
CLÉGUER	3 383	3 061	227
CÂVRES	721	183	394
GESTEL	2 784	625	445
GROIX	2 312	1 470	157
GUIDEL	11 157	5 229	213
HENNEBONT	16 155	1 857	870
INGUINIEL	2 134	5 140	41
INZINZAC-LOCHRIST	6 503	4 462	146
LANESTER	22 421	1 837	1 220
LANGUIDIC	7 765	10 908	71
LANVAUDAN	795	1 830	43
LARMOR-PLAGE	8 583	725	1 183
LOCMIQUÉLIC	4 232	357	1 185
LORIENT	59 701	1 742	3 427
PLŒMEUR	18 826	3 890	484
PLOUAY	5 522	6 730	82
PONT-SCORFF	3 588	2 315	155
PORT-LOUIS	2 741	107	2 562
QUÉVEN	8 898	2 392	372
QUISTINIC	1 461	4 290	34
RIANTEC	5 375	1 406	382

1. Source INSEE, recensement 2013

Les 25 communes



● BRANDÉRION

mairie@branderion.com
www.branderion.com

Tél. 02 97 32 92 37 Fax 02 97 32 92 39
Horaires mairie : les lundi et jeudi de 9h à 12h ; les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Maire : Jean-Michel JACQUES
Directrice générale des services :
M^{me} Françoise GUILLARD

● BUBRY

mairie.bubry@gmail.com

Tél. 02 97 51 70 07 Fax 02 97 51 72 62
Horaires mairie : du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi : de 9h à 12h (fermé en juillet et août)

Maire : Roger THOMAZO
Directeur général des services :
Bruno LE CLAINCHE

● CALAN

mairiecalan@wanadoo.fr

Tél. 02 97 33 33 85 Fax 02 97 33 00 40
Horaires mairie : le lundi de 9h à 12h30 ; les mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ; les mercredi et samedi : de 9h à 12h

Maire : Pascal LE DOUSSAL
Directrice générale des services :
Nadia HELO

● CAUDAN

mairie@caudan.fr
www.caudan.fr

Tél. 02 97 80 59 20 Fax 02 97 80 59 21
Horaires mairie : les lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h ; le samedi de 9h à 11h (permanence état civil)

Maire : Gérard FALQUÉRHO
Conseiller communautaire :
Pascale LE OUE
Directeur général des services :
Patrick COLLET

● CLÉGUER

mairie@cleguer.fr
www.cleguer.fr

Tél. 02 97 80 18 88 Fax 02 97 32 58 24
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)

Maire : Alain NICOLAZO
Directrice générale des services :
Sandrine FEFEU

● GÂVRES

mairie.gavres@orange.fr
www.gavres.fr

Tél. 02 97 82 46 55 Fax 02 97 82 13 89
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 11h30 (permanence)

Maire : Dominique LE VOUËDEC

● GESTEL

mairie@gestel.fr

Tél. 02 97 80 12 44 Fax 02 97 05 41 17
Horaires mairie : le lundi de 14h à 17h ; du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 8h30 à 12h (sauf juillet et août)

Maire : Michel DAGORNE
Directeur général des services :
Christian LE PARC

● GROIX

contact@groix.fr
www.groix.fr

Tél. 02 97 86 80 15 Fax 02 97 86 59 97
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Maire : Dominique YVON
Directrice générale des services :
Marie REMY

● GUIDEL

mairie@mairie-guidel.fr
www.guidel.com

Tél. 02 97 02 96 96 Fax 02 97 65 09 36
Horaires mairie : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h30 à 12h (permanence état-civil)

Maire : François AUBERTIN
Conseillers communautaires :
Françoise BALLESTER,
Robert HÉNAULT
Directrice générale des services :
Vanessa CHRETIEN

● HENNEBONT

communication@mairie-hennebont.fr
www.hennebont.fr

Tél. 02 97 85 16 16 Fax 02 97 36 54 78
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Maire : André HARTEREAU
Conseillers communautaires :

Caroline BALSSA, Marie-Françoise CEREZ, Serge GERBAUD, Frédéric TOUSSAINT
Directrice générale des services :
Céline GUEGAN

● INGUINIEL

mairie.inguiniel@wanadoo.fr

Tél. 02 97 32 08 12 Fax 02 97 32 17 08
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 10h à 11h30 (sauf en juillet et août)

Maire : Jean-Louis LE MASLE
Directrice générale des services :
Nolwenn TALHOUARN

● INZINZAC-LOCHRIST

accueil.inzinzac@wanadoo.fr
www.inzinzac-lochrist.fr

Tél. 02 97 85 30 30 Fax 02 97 85 30 40
Horaires mairie : de septembre à juin : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h45 ; le samedi de 9h à 11h15. Horaires d'été : juillet et août (fermeture à 17h) ; du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h ;

le samedi de 9h à 11h15 (fermé le samedi matin du 14 juillet au 15 août)
Maire : Armelle NICOLAS
Conseiller communautaire :
Jean-Marc LÉAUTÉ
Directrice générale des services :
Dorothee GUILLON-CATALOGNE

● LANESTER

mairie@ville-lanester.fr
www.lanester.com

Tél. 02 97 76 81 81 Fax 02 97 76 81 65
Horaires mairie : toute l'année (sauf été) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le samedi de 9h à 11h45 (accueil et état civil). Du 1^{er} juillet au 31 août : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h à 11h45

(accueil et état civil)
Maire : Thérèse THIÉRY
Conseillers communautaires :
Myrienne COCHÉ, Pascal FLEGEAU, Morgane HEMON, Joël IZAR, Alain L'HENORET, Olivier LE MAUR
Directrice générale des services :
Sophie LEFÈVRE

● LANGUIDIC

mairie@languidic.fr
www.languidic.fr

Tél. 02 97 65 19 19 Fax 02 97 65 10 11
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)

Maire : Patricia KERJOUAN
Conseiller communautaire :
François LE LOUER
Directeur général des services :
Philippe GRASSET

● LANVAUDAN

mairie.lanvaudan@wanadoo.fr

Tél. 02 97 33 33 08 Fax : 02 97 33 18 97
Horaires mairie : le mardi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 ; les mercredi, jeudi et samedi : de 8h30 à 12h (fermée au public l'après-midi) ; le vendredi : de

8h30 à 12h et de 14h à 17h
Maire : Serge GAGNEUX
Directrice générale des services :
Guénaëlle NICOL

● LARMOR-PLAGE

mairie@larmor-plage.com
www.larmor-plage.com

Tél. 02 97 84 26 26 Fax 02 97 84 26 27
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h15 à 11h50 et de 13h15 à 16h50 ; le samedi de 9h à 11h30 (permanence état-civil)

Maire : Victor TONNERRE
Conseillère communautaire :
Brigitte MELIN
Directeur général des services :
Franck HILLION

● LOCMIQUÉLIC

mairie@mairie-locmiquelic.fr
www.ville-locmiquelic.fr

Tél. 02 97 33 42 24 Fax 02 97 33 54 94
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h15 ; le samedi de 9h à 12h

Maire : Nathalie LE MAGUERESSE
Directrice générale des services :
Catherine ALLAIN

● LORIENT

contact@mairie-orient.fr
www.orient.fr

Tél. 02 97 02 22 00 Fax 02 97 02 22 35
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)
Maire : Norbert MÉTAIRIE
Conseillers communautaires :
Delphine ALEXANDRE, Jean-Paul AUCHER, Marie-Christine BARO, Noëlle PIRIOU, Maria COLAS, Marie-

Christine DÉTRAZ, Tristan DOUARD, Nadyne DURIEZ, Jean LE BOT, Agathe LE GALLIC, Olivier LE LAMER, Gaël LE SAOUT, Fabrice LOHER, Karine RIGOLE, Jean-Paul SOLARO, Yann SYZ, Laurent TONNERRE, Emmanuelle WILLIAMSON
Directrice générale des services :
Florence APPAMON

● PLŒMEUR

secretariat.general@ploemeur.net
www.ploemeur.com

Tél. 02 97 86 40 40 Fax 02 97 86 40 41
Horaires mairie : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 ; le samedi de 9h à 12h
Maire : Ronan LOAS
Conseillers communautaires :

Téaki DUPONT, Daniel LE LORREC, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique QUINTIN, Loïc TONNERRE
Directrice générale des services :
Claudine BONJOUX

● PLOUAY

contact@plouay.fr
www.plouay.fr

Tél. 02 97 32 60 37 Fax 02 97 35 17 85
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi (permanence) de 9h à 12h

Maire : Jacques LE NAY
Directeur général des services :
Pascal RIO

● PONT-SCORFF

accueil2.pontscorff@wanadoo.fr
www.pont-scorff.com

Tél. 02 97 32 60 37 Fax 02 97 32 61 61
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et 13h30 à 17h15 ; le samedi de 8h45 à 12h

Maire : Pierrick NÉVANNEN
Directrice générale des services :
Sandra LE BRETON

● PORT-LOUIS

mairie.ville-portlouis@wanadoo.fr
www.ville-portlouis.fr

Tél. 02 97 82 59 59 Fax 02 97 82 41 98
Horaires mairie : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ; le mercredi de 8h30 à 12h15 ; le samedi de 9h à 12h

(permanence état civil)
Maire : Daniel MARTIN
Directeur général des services :
Frédéric FONTENAY

● QUÉVEN

mairie@mairie-queven.fr
www.queven.com

Tél. 02 97 80 14 14 Fax 02 97 80 14 28
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h à 12h (permanences état civil)

Maire : Marc BOUTRUCHE
Conseillers communautaires :
Marc COZILIS, Céline LEGENDRE
Directeur général des services :
Jean-François LE BORGNE

● QUISTINIC

mairie.quistinic@wanadoo.fr

Tél. 02 97 39 71 08 Fax 02 97 39 73 66
Horaires mairie : le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; fermé le jeudi après-midi ;

le samedi : de 9h à 12h
Maire : Gisèle GUILBART
Directrice générale des services :
Marianne LE BOURLIGU

● RIANTEC

mairie@riantec.com
www.riantec.com

Tél. 02 97 33 98 10 Fax 02 97 33 98 16
Horaires mairie : les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 ; le mercredi de 8h30 à 12h ;

le samedi de 9h à 12h
Maire : Jean-Michel BONHOMME
Directrice générale des services :
Typhaine PHILIPPE

Les instances communautaires

Le Conseil communautaire

Le Conseil de Lorient Agglomération est composé de 66 membres élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Le nombre de conseillers communautaires est fonction du nombre d'habitants dans chaque commune avec un calcul appelé « proportionnelle à la plus forte moyenne », chaque commune disposant d'au moins un représentant.

Le Conseil élit son président, ses 13 vice-présidents et 5 conseillers-délégués pour former le Bureau de Lorient Agglomération, l'organe exécutif de l'institution. Le Conseil de communauté est public et s'est réuni 5 fois en 2015.

Le Bureau

Le Conseil de communauté délègue certaines décisions de gestion courante au Bureau. Le Bureau est une instance délibérative composé notamment du président, des vice-présidents et conseillers délégués.

Le Bureau de la communauté s'est réuni 23 fois en 2015.

Le président de Lorient Agglomération, Norbert Métairie, est chargé de l'administration de la collectivité et de l'application des statuts. Il préside les instances et fait exécuter les décisions.

Les commissions thématiques

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire ainsi que les sujets entrant dans leurs champs de compétence. La composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle. Chaque conseiller communautaire est membre d'une seule commission. Sa composition varie entre 21 et 23 membres.

Commission du développement et de l'attractivité du territoire

Commission de l'aménagement, des mobilités et de l'habitat

Commission de la préservation et de la gestion durable des ressources



Le Conseil des maires

Outre le conseil communautaire, le bureau et les commissions thématiques, Lorient Agglomération a choisi d'instituer un conseil des Maires. Son rôle est déterminé par le règlement intérieur.

Lieu d'information et de concertation, le conseil des Maires est saisi pour avis, avant qu'elles ne soient soumises, le cas échéant, au conseil communautaire, des questions relatives :

- aux transferts de compétences et aux prises de compétences communautaires,
- à la fiscalité intercommunale et au pacte financier,
- à l'élaboration du budget,
- aux dispositifs de mutualisation et de soutien aux communes membres.

Le Conseil des maires s'est réuni à 8 reprises en 2015.

Les membres du Bureau

Président

Norbert MÉTAIRIE

Maire de Lorient

1^{er} Vice-présidente enseignement supérieur, recherche, innovation, et société numérique

Thérèse THIÉRY

Maire de Lanester

2^e Vice-président équipements culturels, muséographiques et sportifs d'intérêt communautaire

André HARTEREAU

Maire d'Hennebont

3^e Vice-présidente tourisme, ports-nautisme

Nathalie LE MAGUERESSE

Maire de Locmiquélic

4^e Vice-président mobilités

Olivier LE LAMER

1^{er} adjoint au Maire de Lorient

5^e Vice-président planification et aménagement du territoire

Jean-Michel BONHOMME

Maire de Riantec

6^e Vice-présidente habitat

Marie-Christine DÉTRAZ

Conseillère municipale de Lorient

7^e Vice-président finances / rapporteur général du budget

Dominique YVON

Maire de Groix

8^e Vice-présidente ressources humaines et organisation interne

Patricia KERJOUAN

Maire de Languidic

9^e Vice-président économie, agriculture, zones d'activités économiques, urbanisme commercial

Tristan DOUARD

Adjoint au Maire de Lorient

10^e Vice-présidente prévention des risques et protection des espaces naturels

Armelle NICOLAS

Maire d'Inzinzac-Lochrist

11^e Vice-président politique de l'eau

Roger THOMAZO

Maire de Bubry

12^e Vice-président emploi des jeunes, formation et insertion professionnelle

Dominique LE VOÛDEC

Maire de Gâvres

13^e Vice-président réduction et valorisation des déchets

Serge GAGNEUX

Maire de Lanvaudan

Conseiller délégué à l'énergie

Jean-Paul AUCHER

Conseiller municipal de Lorient

Conseillère déléguée à l'achat public

Myrienne COCHÉ

1^{re} adjointe au Maire de Lanester

Conseiller délégué à l'accessibilité

Jean-Michel JACQUES

Maire de Brandérian

Conseiller délégué services de proximité

Daniel MARTIN

Maire de Port-Louis

Présidente de la Sellor et de la Segepex

Gisèle GUILBART

Maire de Quistinic

Les élus du Conseil communautaire

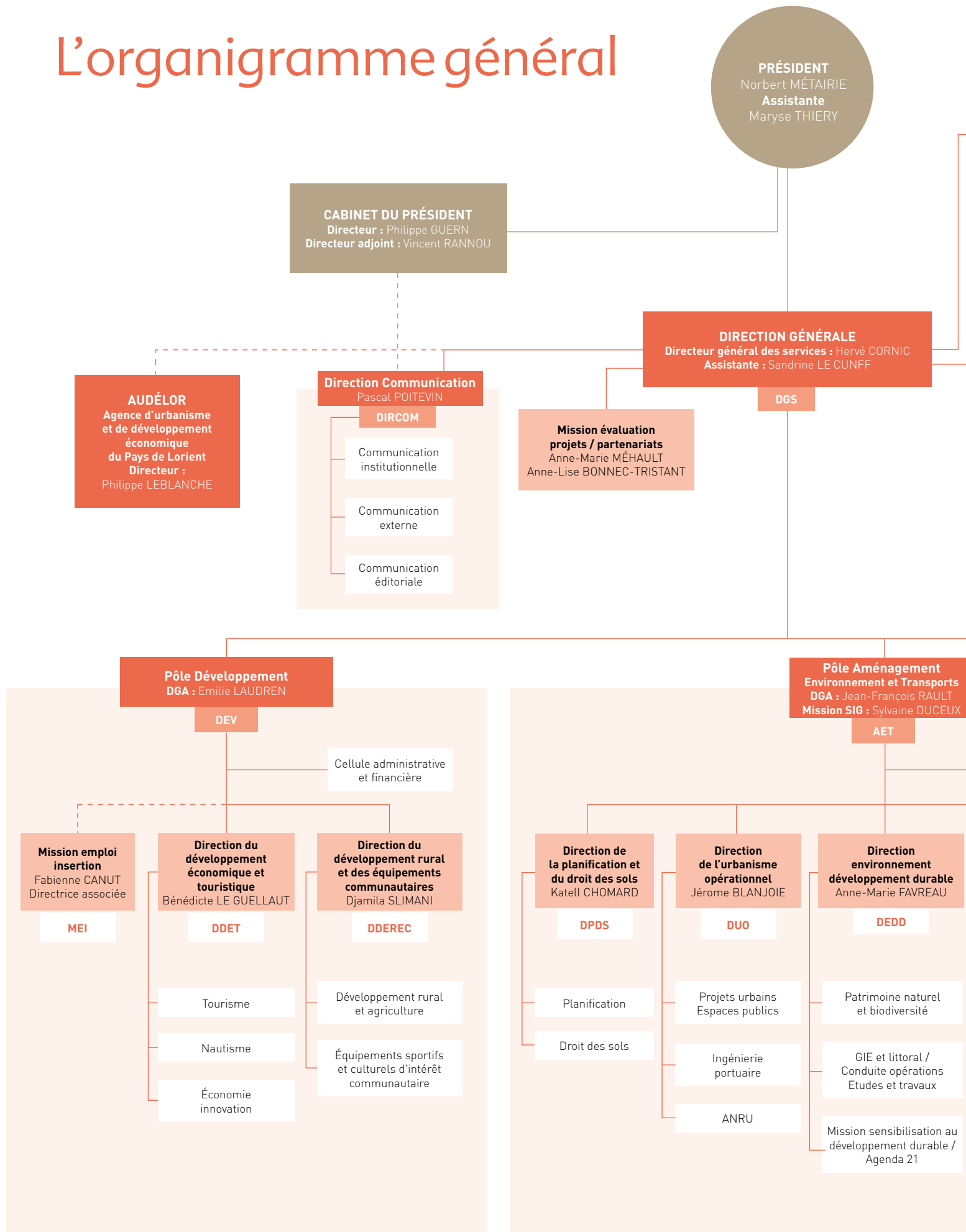


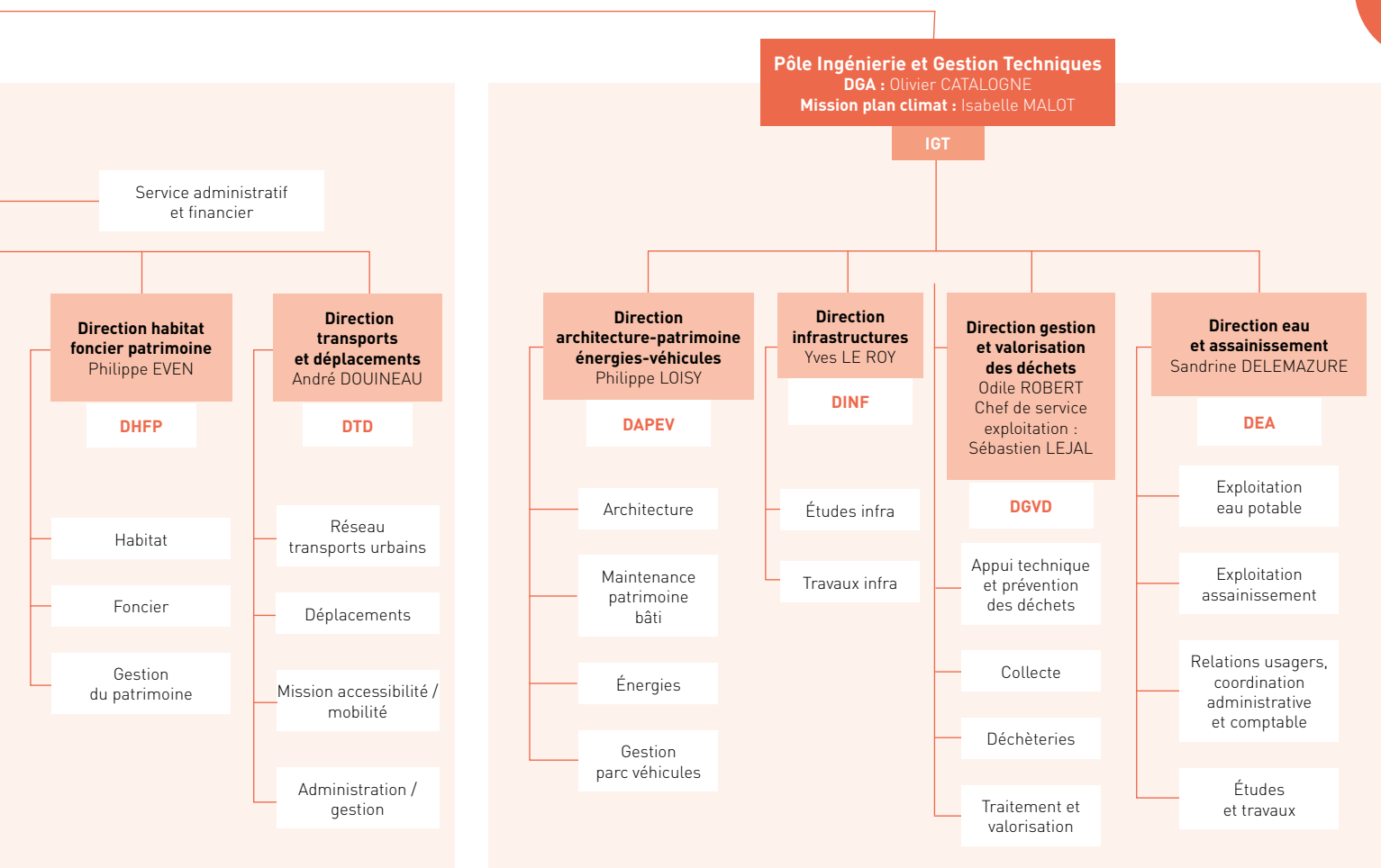
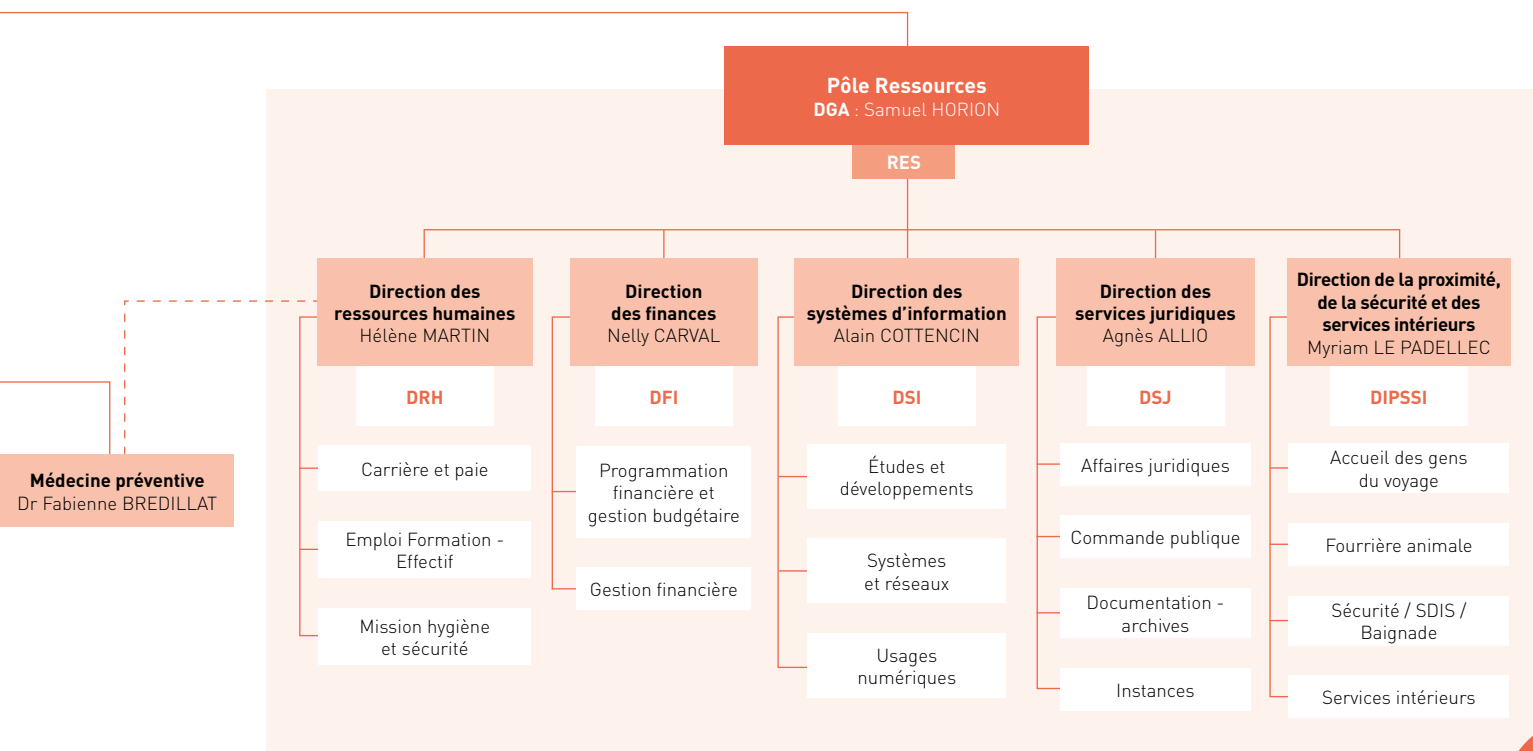
Les membres du Conseil

BRANDÉRION	1	Jean-Michel JACQUES <i>Gwénaél LE BOUILLE</i>	Maire <i>Suppléant</i>
BUBRY	1	Roger THOMAZO <i>Clément EVANO</i>	Maire <i>Suppléant</i>
CALAN	1	Pascal LE DOUSSAL <i>Bernard FIOLEAU</i>	Maire <i>Suppléant</i>
CAUDAN	2	Gérard FALQUÉRHO <i>Pascale LE OUE</i>	Maire <i>Conseillère municipale</i>
CLÉGUER	1	Alain NICOLAZO <i>Patrick EVANO</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GÂVRES	1	Dominique LE VOUËDEC <i>Christian CARTON</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GESTEL	1	Michel DAGORNE <i>Loïc QUEGUINER</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GROIX	1	Dominique YVON <i>Thierry BIHAN</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GUIDEL	3	François AUBERTIN <i>Françoise BALLESTER</i> <i>Robert HÉNAULT</i>	Maire <i>Adjointe au maire</i> <i>Conseiller municipal</i>
HENNEBONT	5	André HARTEREAU <i>Caroline BALSSA</i> <i>Marie-Françoise CERÉZ</i> <i>Serge GERBAUD</i> <i>Frédéric TOUSSAINT</i>	Maire <i>Adjointe au maire</i> <i>Conseillère municipale</i> <i>Conseiller municipal</i> <i>Conseiller municipal</i>

INGUINIEL	1	Jean-Louis Le MASLE <i>Philippe MONTANGON</i>	Maire <i>Suppléant</i>
INZINZAC-LOCHRIST	2	Armelle NICOLAS Jean-Marc LÉAUTÉ	Maire Adjoint au maire
LANESTER	7	Thérèse THIÉRY Myrienne COCHÉ Pascal FLEGEAU Morgane HEMON Joël IZAR Alain L'HENORET Olivier LE MAUR	Maire Adjointe au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Adjoint au maire Adjoint au maire
LANGUIDIC	2	Patricia KERJOUAN François LE LOUER	Maire Adjoint au maire
LANVAUDAN	1	Serge GAGNEUX <i>Jean-Pierre ALLAIN</i>	Maire <i>Suppléant</i>
LARMOR-PLAGE	2	Victor TONNERRE Brigitte MÉLIN	Maire Adjointe au maire
LOCMIQUÉLIC	1	Nathalie LE MAGUERESSE <i>Gwenn LE POTIER</i>	Maire <i>Suppléante</i>
LORIENT	19	Norbert MÉTAIRIE Delphine ALEXANDRE Jean-Paul AUCHER Marie-Christine BARO Noëlle PIRIOU Maria COLAS Marie-Christine DÉTRAZ Tristan DOUARD Nadyne DURIEZ Jean LE BOT Agathe LE GALLIC Olivier LE LAMER Gaël LE SAOUT Fabrice LOHER Karine RIGOLE Jean-Paul SOLARO Yann SYZ Laurent TONNERRE Emmanuelle WILLIAMSON	Maire Conseillère municipale Conseiller municipal Adjointe au maire Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale Adjoint au maire Adjointe au maire Conseiller municipal Adjointe au maire Adjointe au maire Adjoint au maire Conseillère déléguée Conseiller municipal Adjointe au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Adjointe au maire
PLCHEMEUR	6	Ronan LOAS Téaki DUPONT Daniel LE LORREC Isabelle LE RIBLAIR Dominique QUINTIN Loïc TONNERRE	Maire Adjointe au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Adjoint au maire
PLOUAY	1	Jacques LE NAY <i>Roland GUILLEMOT</i>	Maire <i>Suppléant</i>
PONT-SCORFF	1	Pierrick NÉVANNEN	Maire
QUÉVEN	3	Marc BOUTRUCHE Marc COZILIS Céline LEGENDRE	Maire Conseiller municipal Adjointe au maire
PORT-LOUIS	1	Daniel MARTIN <i>Jacques LEMERLE</i>	Maire <i>Suppléant</i>
QUISTINIC	1	Gisèle GUILBART <i>Anne-Marie DUMAS-PERNEL</i>	Maire <i>Suppléante</i>
RIANTEC	1	Jean-Michel BONHOMME <i>Christian LE LEUCH</i>	Maire <i>Suppléant</i>

L'organigramme général





Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA

La démocratie locale au service du territoire

Le Conseil de développement du Pays de Lorient est l'une des formes d'expression de la démocratie locale, un outil d'échange, de dialogue, de réflexion et de production d'idées au service du territoire. Composé de membres issus de la société civile, bénévoles et représentant toute la palette de la population, il contribue au brassage d'idées et à l'émergence de nouveaux projets. Chargé d'émettre avis et propositions en matière d'aménagement et de développement, le Conseil vise à établir un rapport plus direct entre citoyens et élus.

Le Conseil de développement s'organise autour de 7 groupes de travail :

- démocratie et citoyenneté
- économie verte
- innovation sociale et numérique
- habitat et aménagement du territoire

- maritimité
- mobilité
- stratégies de territoire.

Ces groupes de travail se réunissent régulièrement autour des enjeux importants pour le territoire. Créés par les adhérents, qui en assurent le pilotage et l'animation, ces groupes peuvent être amenés à produire un avis sur des politiques publiques du Pays de Lorient, par saisine des collectivités ou par auto saisine.

L'année 2015 a principalement été marquée par la mise en œuvre de nouveaux outils de promotion de l'activité du Conseil de développement, notamment un nouveau site web (www.cdpl.bzh). Le Conseil de développement est également actif sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

La CIA travaille depuis 2009 sur l'ensemble du territoire pour que les villes soient adaptées dans la vie quotidienne aux personnes en situation de handicap (moteur, mal et non voyant, sourd et malentendant, psychique et mental). Sa mission consiste à traiter le thème de l'accessibilité dans son ensemble en pensant la « chaîne de déplacements » dans sa globalité. Pour y parvenir, la CIA place les associations de personnes handicapées au centre du dispositif. Aujourd'hui, la commission rassemble seize

associations et deux structures ressources qui apportent conseils et expertise en matière de qualité d'usage et de service.

L'activité 2015 de la CIA a principalement consisté à :

- assister les communes dans la définition de la Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) : pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) fixés par



Les événements publics du Conseil de développement

Pour mieux se faire connaître et faire connaître ses membres, le Conseil de développement organise des événements publics ouverts à tous qui permettent de recueillir l'avis des citoyens :

- Les mardis du Conseil de développement : pour connaître les initiatives du territoire
- Des conférences et débats ponctuent le programme annuel
- Les ateliers participatifs permettent de partager les propositions
- Les cafés du CDPL permettent de créer du lien à l'échelle des communes
- Les auditions d'experts pour mieux comprendre les enjeux spécifiques au territoire du Pays de Lorient.

la « loi handicap » de 2005, le gouvernement a mis en place les Ad'AP. Ce dispositif obligatoire, permet d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, il s'impose à tout maître d'ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies Code de la construction et de l'habitation.

- la mise en ligne d'un mappy de l'accessibilité
- la création d'une brochure « week-end confort » à l'attention des touristes en situation de handicap.



La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Composée d'associations du territoire et d'élus locaux, la Commission consultative des services publics locaux est un organe consultatif qui est notamment réuni pour étudier les rapports annuels des délégataires des services publics et émettre un avis sur les règlements. Elle est également consultée préalablement à l'exercice par voie de délégation d'un service public. Activités de loisirs, eau, assainissement, déchets, transports publics, les services à la population sont une réalité forte de l'exercice des compétences de Lorient Agglomération qui composent autant de champs d'interpellation de la CCSPL. Grâce à la mise en place de cette commission, véritable outil de la démocratie de proximité et instance de consultation locale, Lorient Agglomération répond à une demande des associations et marque sa volonté d'associer les habitants de son territoire à la mise en œuvre du service public.

2

Les grands projets de Lorient Agglomération en 2015

- Développement des usages numériques 22
- Éco-filière 24
- Une eau de qualité 26

Développement des usages numériques

L'Agglo connectée

Dans un souci de transparence et de modernisation du système d'information, Lorient Agglomération offre un accès libre et gratuit à ses données avec la possibilité de les réutiliser. Une opportunité pour stimuler l'innovation et développer de nouvelles applications au bénéfice de tous.

Développer les outils numériques de représentation du territoire à destination du grand public est le projet lancé par Lorient Agglomération, afin de mieux rendre compte de sa richesse, son organisation, son usage, ses services et ses projets d'aménagement. Après la mise en ligne de son mappy de l'accessibilité (<http://lorient-agglo.handimap.org>) au printemps 2015, une cartographie intelligente et interactive baptisée Kartenn an Oriant a été mise en ligne en octobre de la même année : elle permet de localiser en un coup d'œil le territoire, ses services publics et de nombreuses autres informations pratiques.

L'engagement de la transparence

Dans le cadre de sa politique numérique, Lorient Agglomération accompagne les initiatives qui permettent au territoire de réussir sa transition numérique. Elle déploie notamment un réseau communautaire très haut débit (83,5 kilomètres de réseau fibre optique sur l'Agglomération), en assure la maintenance et ouvre désormais ses données publiques à tous.

En février 2015, le Conseil communautaire de Lorient Agglomération a décidé d'engager une démarche volontaire d'ouverture gratuite des données publiques numériques (Open

data). Mises à disposition des citoyens, des associations, des professionnels, des décideurs, des chercheurs, des étudiants, des élus... sur le portail national www.data.gouv.fr, les données brutes mises en ligne, environ 80 à ce jour, concernent différents domaines susceptibles d'intéresser un large public et sont en lien avec les compétences de l'Agglomération (transports et déplacements, eau et assainissement, patrimoine communautaire, aménagement du territoire, habitat, environnement, consommation d'énergie, gestion budgétaire...) auxquelles s'ajoutent celles de géolocalisation constituées par le Système d'information géographique (SIG). De nouvelles données viendront s'ajouter régulièrement à ce catalogue au fur et à mesure de leur libération, parmi elles : le tonnage des déchets, des données météo ou encore la consommation énergétique du bâtiment de la Maison de l'Agglomération. L'objectif est d'inciter à réutiliser ces informations dans le cadre de supports « utiles » aux habitants.

Disponibles sous forme de fichier Excel, ces informations factuelles répondent à une exigence de transparence souhaitée par Lorient Agglomération, elles contribuent ainsi à rendre compte de son fonctionnement et donnent une opportunité de mutualisation à l'échelle européenne grâce à une rigueur de production standardisée impo-

sée par la directive INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information In Europe) qui normalise les données à l'échelle européenne.

Les applications cartographiques

La mise en ligne du « Handimap » au printemps 2015 était le prémice au déploiement de l'application cartographique « Kartenn » qui a suivi à l'automne suivant. Grâce au Handimap, les personnes en situation de handicap peuvent désormais visualiser les services accessibles et anticiper leur déplacement sur les 25 communes de l'Agglomération. Le cheminement est détaillé par des pictogrammes qui précisent si le déplacement peut être effectué en totale autonomie ou avec accompagnateur. Cette application cartographique est aussi un outil pour les services techniques des mairies qui leur permet de préparer leur agenda d'accessibilité programmé.

Sur le même principe, mais recouvrant des champs d'utilisation plus larges, l'application « Kartenn an Oriant » désigne une carte dynamique et interactive qui propose aux utilisateurs une masse d'information inédite sur le territoire de l'Agglomération. Cet outil grand public repose sur la base de données constituée par le Système d'information géographique (SIG) depuis une quinzaine d'années dans le cadre de la mission



Lorient Agglomération partenaire de GéoBretagne

En accord avec la directive européenne INSPIRE² préconisant l'échange de données publiques, Lorient Agglomération ouvre son catalogue de données dans le cadre d'une charte partenariale signée avec la plateforme GéoBretagne. Ce partage de l'information repose sur les règles fondamentales de l'open data : libre accès, libre usage et libre exploitation. Ce dispositif permettra à terme l'amélioration de la connaissance des territoires.



H. COHONNER



« Web in Lorient »

Pour la huitième année consécutive, *Web In Lorient*, rencontres professionnelles du numérique en Bretagne organisées par Lorient Technopole, s'est déroulé le 4 novembre 2015 au Palais des congrès de Lorient. Conférence, showroom, concours de start-up : plus de 300 personnes, dont de nombreux élus locaux, ont pu bénéficier de ce programme mettant l'ère numérique en lumière, notamment les services dématérialisés, la participation citoyenne et l'ouverture des données.

de planification et d'aménagement du territoire de Lorient Agglomération et du partenariat avec la plateforme régionale GéoBretagne (voir encadré). Cette cartographie est en accès libre sous la forme d'un site web interactif hébergé sur le site de Lorient Agglomération www.lorient-agglo.fr, depuis un ordinateur ou un smartphone dont la fonction de géolocalisation facilite la recherche d'informations de proximité.

Concrètement, au stade de cette première version amenée à être enrichie au fil du temps, l'utilisateur peut consulter un ensemble d'informations mutualisées par les 25 communes membres de Lorient Agglomération. La carte compile plans, photos et services de terrain. Parmi eux, la situation géographique des équipements et bâtiments publics municipaux et communautaires, les arrêts de bus et les jours de collecte des déchets sur une zone définie, le patrimoine remarquable, les sentiers de randonnées, les pistes cyclables, les zonages d'urbanisme, les espaces naturels, les grands projets... Kartenn an Oriant propose également une vue aérienne du

territoire (mutualisée avec différents partenaires bretons et le soutien de l'Institut géographique national et forestier) d'une précision supérieure à celle de Google Maps, ainsi que de nombreuses photos d'archives ou aériennes permettant de découvrir l'évolution du territoire depuis 1924. Le système est complété par la plateforme régionale GéoBretagne qui propose des données sur les accès à la mer, l'état de l'érosion du littoral, la météo, la démographie, l'économie, le logement et les transports.

Les données relatives aux marchés publics simplifiés publiées en open data

Lorient Agglomération s'inscrit également dans la modernisation et la simplification de la

commande publique en mettant en libre accès ses données dans ce domaine via le portail *My Breizh open data marchés publics* mis en place par l'association Breizh Small Business Act. Il permet aux entreprises d'accéder librement à l'ensemble des différentes commandes publiques de Bretagne et référence plus de 1 300 marchés attribués à plus de 700 entreprises. À terme, il devrait regrouper toutes les données de marchés publics des donneurs d'ordres publics bretons. Parallèlement dans le cadre du programme gouvernemental « dites-le nous une fois », le syndicat mixte Mégalis Bretagne met à disposition des entreprises le dispositif Marchés publics simplifiés (MPS). L'objectif est de simplifier les démarches administratives en évitant notamment la redondance des informations demandées. ●

Les 3 règles de l'Open Data :
libre accès,
libre usage,
libre exploitation.



H. COHONNER

Zoom

En quelques clics

- Le Handimap : <http://lorient-agglo.handimap.org/>
- Les onglets « Kartenn » et « Open Data » sont directement accessibles depuis la page d'accueil du site web de Lorient Agglomération : www.lorient-agglo.fr
- Un exemple d'exploitation des données en Open Data avec une étude d'Audelor sur la fréquentation des liaisons maritimes du réseau de transports collectifs de Lorient Agglomération : <http://www.audelor.com/index.php?id=9046>
- Accès à la plateforme Mégalis Bretagne : <https://www.megalisbretagne.org/>
- Association Breizh Small Business Act : <http://breizhsmallbusinessact.fr/mybreizh-open-data-marches-publics/>

Éco-filière

Objectif réemploi

Situé à Caudan, le Comptoir du réemploi a ouvert ses portes au public le 6 mai 2015. Cette première recyclerie est destinée à donner une seconde vie aux objets afin de réduire le volume de déchets à traiter, trouver une alternative à l'enfouissement mais aussi favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.



Le programme local de prévention des déchets débuté en 2009 et achevé en 2014 a permis à Lorient Agglomération d'atteindre l'objectif de réduction des déchets de 7%. Comme 58 autres collectivités françaises retenues fin décembre 2014 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Lorient Agglomération a ensuite enchaîné sur le programme « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » qui vise à réduire de 10% les déchets ménagers assimilés et à valoriser 55% des déchets collectés sur trois ans. L'Agglomération s'engage ainsi à poursuivre sa politique volontariste de prévention et de gestion des déchets, à chercher des solutions pour éviter la production de déchets et engager un recyclage optimal, à informer sur les coûts de gestion et à diffuser ses bonnes pratiques grâce à son expérience acquise en la matière. De son côté, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, via l'ADEME, met à la disposition de Lorient Agglomération son expertise technique, un soutien financier pour animer la démarche et des aides à l'investissement prioritaires et bonifiées.

La boucle du réemploi

Achetez malin, optez pour le réemploi !



C'est dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt que Lorient Agglomération a ouvert en mai 2015 sa nouvelle recyclerie baptisée « Le comptoir du réemploi », qui repose sur un double objectif de développement durable et solidaire du territoire :

- d'une part, un enjeu environnemental par la réduction des déchets destinés à l'enfouissement,
- d'autre part, la création d'emploi d'insertion pour l'exploitation de la recyclerie.

Une nouvelle filière du réemploi

L'initiative repose sur la création d'un dispositif complet :

- La mise en place de conteneurs maritimes comme points de dépôt des objets réutilisables dans les déchèteries du territoire.
- L'acheminement régulier de ces objets vers la recyclerie par la société Retrilog spécialisée dans le transport et la logistique,



S. CUISSET



L'action des Amis d'Emmaüs

Le Comptoir du réemploi fonctionne sous la forme d'une association à but non lucratif. Le projet est porté par l'association « Les Amis d'Emmaüs Action Ouest » qui conclut avec des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, des contrats à durée déterminée d'insertion pour atteindre un meilleur niveau de qualification et d'adaptation en entreprise classique.

Au total, la recyclerie permet d'insérer près d'une vingtaine d'actifs dans l'emploi. L'objectif est de conduire vers l'emploi durable ou la formation qualifiante au moins la moitié des effectifs. À cet effet, l'équipe encadrante d'Emmaüs Action Ouest, composée de trois personnes, dispose des compétences reconnues, tant dans l'accompagnement socio-professionnel que pour les métiers exercés.

• L'aménagement d'un bâtiment de 1 000 m² baptisé le « Comptoir du réemploi » situé à Caudan, dans la zone industrielle de Lann Sevelin dont les travaux ont été assurés par neuf entreprises locales. Il comprend une zone de travail de 650 m² dédiée au stockage et aux ateliers de contrôle et remise en état, ainsi que 350 m² d'espace de vente.

Pour garantir la qualité des objets mis en vente, ceux-ci sont ainsi minutieusement sélectionnés, contrôlés, nettoyés et remis en état le cas échéant dans les ateliers du Comptoir du réemploi. Les objets écartés sont démantelés pour être envoyés dans les filières de valorisation adéquates.

En septembre 2015, plus de 100 tonnes d'objets divers avaient déjà été collectées pour le Comptoir du réemploi. Il s'agit de la plus souvent de petits meubles, bibelots, luminaires, vélos, livres...

Autant d'objets dont les propriétaires n'ont plus l'usage et qu'ils déposent en déchèterie. Ils sont ensuite triés, nettoyés et réparés dans les ateliers avant d'être remis en vente à Caudan. Devant le succès rencontré pour ce nouveau service, dès la fin septembre, le Comptoir du réemploi a élargi ses horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 et le samedi en continu de 10h à 18h30.

L'insertion par l'emploi

L'emploi d'insertion constitue une étape dans le parcours de retour à l'emploi et doit permettre à

la personne de construire son projet professionnel. 2 types d'emploi d'insertion sont ainsi mobilisés par la recyclerie :

- Les emplois liés au chantier d'insertion : ils visent les personnes plus éloignées du monde du travail, qui nécessitent un accompagnement très renforcé. En moyenne, les salariés du chantier travaillent 26 heures par semaine et bénéficient d'un encadrement technique permanent. Les périodes de formation, d'immersion

« Territoire zéro déchet zéro gaspillage » ambitionne 10% de réduction des déchets ménagers en 3 ans.

en entreprises, de travail sur le projet sont incluses dans le temps hebdomadaire de travail, permettant ainsi au salarié de disposer du temps nécessaire pour ses démarches d'emploi. Sur la recyclerie, le travail des postes en chantier porte sur les activités de réparation, démantèlement, valorisation des matières (meubles, électroménager, bibelots...).

- Les emplois liés à l'entreprise d'insertion : ils ciblent des personnes qui ont davantage d'autonomie, ayant déjà réalisé des étapes en amont. Il s'agit des postes de collecte des objets en déchèterie, et de vente en magasin. Les contrats de travail sont de 35 heures hebdomadaires, avec une contrainte de productivité à l'instar d'une entreprise classique. Durant le contrat de travail, chaque salarié bénéficie également de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel.

Les emplois d'insertion entrent dans la catégorie des contrats aidés et à ce titre, bénéficient des aides de l'état et du Conseil départemental pour les allocataires du RSA. Les postes d'encadrement technique et d'accompagnateur socio-professionnel sont par ailleurs cofinancés par l'État, le Conseil départemental du Morbihan, et l'Union Européenne. ●



F. TRINEL

Une eau de qualité

Modernisation de l'usine du Petit Paradis

Après 15 mois de travaux, l'usine de production d'eau potable du Petit Paradis à Lorient a été remise en exploitation au printemps 2014 pour une période d'observation des installations, puis réceptionnée en septembre 2015. Cette usine, équipée d'une nouvelle unité associant un traitement par charbon actif en poudre et un système d'ultrafiltration, produit et distribue une eau potable de qualité optimale à près de 95 000 usagers, situés prioritairement sur le secteur ouest de Lorient et sur la commune de Larmor-Plage.



Les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du Petit Paradis à Lorient, d'un montant de 8,5 M €, concrétisent l'ambition de Lorient Agglomération de produire et de distribuer une eau de qualité irréprochable. Le projet a contribué à la création d'un référentiel pour les futures constructions d'usines d'eau potable. Par ailleurs, désormais, en plus des étapes habituelles de traitement, viennent s'ajouter deux nouvelles phases innovantes, mettant en œuvre un réacteur à charbon actif en poudre et une filière d'ultrafiltration pour garantir la rétention des micropolluants et la désinfection de l'eau. Les travaux ont également permis de réhabiliter les anciens bâtiments d'exploitation et de construire un nouvel équipement destiné à recevoir en sous-sol les groupes de pompage et au rez-de-chaussée les modules d'ultrafiltration. Cette réhabilitation s'inscrit dans une démarche HQE (haute qualité environnementale) qui

permet d'accroître les performances du site en améliorant la qualité de l'eau traitée tout en intégrant une dimension environnementale.

L'usine du Petit Paradis : du Scorff à l'habitant

Voir image ci-dessus

Bleu clair > étapes de traitement

Bleu foncé > étapes distribution

Vert > étapes de valorisation

L'eau brute prélevée dans le Scorff arrive à l'usine de traitement par voie souterraine, elle passe au travers d'une vanne modulante qui alimente un réservoir qui se déverse ensuite dans les 3 files de floculation / décantation (point A). Toujours par voie souterraine, l'eau est ensuite reminéralisée (point B) puis se déverse ensuite dans un bassin où elle sera mise en contact avec du charbon

L'usine du Petit Paradis sert de référentiel au niveau national pour des constructions analogues

actif en poudre (point C). Pour finaliser sa clarification, l'eau passe ensuite par la filtration sur sable (point D) puis par l'ultrafiltration (point E). L'eau ultra-filtrée est ensuite transférée vers l'espace de stockage de l'usine (point F) avant pompage par le réseau de distribution : pour cette usine il s'agit du château d'eau du Petit Paradis et celui de Beg Er Lann à Plœmeur (points G). En parallèle des étapes de traitement et de distribution, les boues et les eaux de lavage des membranes d'ultrafiltration sont recyclées (points H et I). ●



F. TRINEL

F. TRINEL

Zoom

La compétence eau et assainissement de Lorient Agglomération en chiffres

Eau potable

- 98 963 abonnés
- 9 unités de production d'eau potable
- 31 ouvrages de stockage d'eau
- 2 428 km de réseaux (86,6% de rendement)

Assainissement

- 85 344 abonnés à l'assainissement collectif
- 28 unités de traitement
- 340 postes de relevage
- 1 248 km de réseaux
- 11 345 installations d'assainissement non collectif

L'usine du Petit Paradis

- Capacité de traitement : 25 200 m³/jour à partir des eaux du Scorff
- Usagers concernés par la distribution d'eau : 95 000 habitants
- Linéaire de la conduite d'eau entre le site et le Scorff : 8 km
- Pour 1000 L d'eau traités, 37 L de boues sont évacués des ouvrages de pré-traitement
- Le pH d'équilibre est propre à chaque ressource, au Petit Paradis il s'établit à 8.7/8.8.
- La surface filtrante équivaut à 328 m² et 390 tonnes de sable.
- Grâce au recyclage des eaux de lavage des membranes, pour 100 m³ d'eau brute pompés, environ 95 m³ sont distribués. Soit 5% de perte seulement.



Réhabilitation de l'usine du Petit Paradis : la démarche HQE

De janvier 2013 à juin 2014, l'usine du Petit Paradis a été modernisée afin d'accroître ses performances pour améliorer la qualité de l'eau traitée (par exemple en anticipant les besoins en traitement de pollutions émergentes comme les résidus médicamenteux ou les perturbateurs endocriniens), tout en intégrant une dimension environnementale à cette rénovation.

Cette opération pilote contribuera à la rédaction d'un référentiel HQE dédié aux usines de production d'eau potable portant sur les axes suivants :

Intégration architecturale harmonieuse ★★☆☆

- Extension de l'usine dans son périmètre
- Respect des hauteurs des bâtiments
- Utilisation du bois
- Transparence sur le process
- Respect de la tranquillité des voisins
- Rénovation de l'ancienne usine pour accueillir les visiteurs

Économie d'énergie ★★★

- Utilisation de la chaleur des moteurs
- Mise en place d'éclairage
- Installation de moteurs
- Mise en place de variateurs
- Étude des émissions des gaz à effet de serre

Confort acoustique ★★★

- Étude acoustique
- Simulation du fonctionnement des équipements en phase de conception du projet
- Mesure de bruit en extérieur
- Isolation phonique du local pompage
- Locaux bruyants en sous-sol

Économie d'eau ★★☆☆

Qualité sanitaire de l'eau ★★★

3

2015, bilan par compétences

● Développement économique et insertion professionnelle	29
● Agriculture	33
● Tourisme et loisirs	36
● Aménagement et projets urbains	40
● Urbanisme et politique foncière	43
● Politique de l'habitat	45
● Aménagement numérique	48
● Déplacements et mobilité	49
● Eau et assainissement	57
● Gestion des déchets	61
● Transition énergétique	63
● Environnement et développement durable	67
● Promotion du territoire	73

Développement économique et insertion professionnelle

Contribuer au développement des filières

La politique de développement économique concourt à la fois à l'essor des filières du territoire, en coopération avec l'agence de développement et d'urbanisme (Audelor) et au soutien des entreprises qui souhaitent s'implanter, grâce à la mise à disposition de foncier communautaire.



CGG Services, leader mondial dans le domaine de la géophysique sismique a réaménagé un espace de 300 m² pour développer une activité de recherche et développement dans l'alvéole attenante.

L'entreprise ACEBI a également aménagé un centre de formation doté de salles de cours, d'ateliers de manipulation des équipements et d'un bassin pour procéder à la mise à l'eau des embarcations de sauvetage. Les formations réalisées concernent les propres techniciens de la société ACEBI ainsi que les techniciens des sociétés de service mondiales qui veulent être homologués pour intervenir sur les équipements de sauvetage et leur système de mise à l'eau.

Le bâtiment dit "Glorieux 2" a accueilli deux nouveaux Teams de course au large : Initiative Cœur et MACSF. Afin de faciliter leur cohabitation, des travaux légers de séparation du hangar, ont été réalisés.

Aéroport : ligne Lorient - Lyon

Consécutivement au retrait de l'État et du Conseil Départemental dans le cofinancement de la ligne, la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan a dénoncé en milieu d'année la convention de délégation de service signée avec Eastern Airways et a relancé une nouvelle procédure afin de choisir un nouveau candidat proposant un nouveau modèle d'exploitation de la ligne.

Fonderie de Bretagne

L'entreprise Fonderie de Bretagne a signé, avec l'État et les collectivités, une convention prévoyant le versement d'une subvention globale de 3,2 M€ jusqu'en 2016 afin de permettre la modernisation du site de Caudan et d'y maintenir les emplois. Lorient Agglomération contribue au financement du projet avec l'État, la Région et le Département pour un montant de 280 000 €.

Un suivi est effectué chaque année afin de s'

Le service développement, et plus largement le pôle développement innovation et solidarité de Lorient Agglomération, intervient en coopération étroite avec de nombreux partenaires, notamment avec :

- Audelor,
- les services communautaires : la direction urbanisme opérationnelle pour les zones d'activité, la direction architecture-patrimoine-énergies-véhicules pour la gestion des bâtiments économiques (une vingtaine pour environ 35 occupants),
- les délégataires de Lorient Agglomération concernant la mise en valeur du Parc des Expositions (la Segepex),
- le syndicat mixte du Port de pêche et la SEM Lorient Keroman pour le soutien au développement de la filière pêche, la SEM XSEA qui se positionne sur les opérations immobilières atypiques et les projets dans le domaine des énergies.

Concernant la gestion des bâtiments économiques de Lorient Agglomération, le service Développement gère les relations quotidiennes avec les occupants et a poursuivi en 2015 un important travail de sensibilisation de ces derniers à l'entretien des bâtiments. Des documents d'entretien et de maintenance sont désormais systématiquement annexés aux contrats.

Installation des entreprises dans les bâtiments de Lorient Agglomération

Le K3, situé sur Lorient La Base, a fait l'objet d'importants travaux durant les années précédentes afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises liées à la recherche et au développement, à la formation en milieu maritime. Fin 2015, l'intégralité des espaces disponibles et exploitables en rez-de-chaussée et aux niveaux supérieurs était occupée. La Société



surer de l'avancement des investissements et de l'activité de Fonderie de Bretagne. En 2015, les investissements de la fonderie se sont élevés à 21,12 M € et les effectifs présents sur le site sont supérieurs à 400 équivalents temps plein en CDI, remplissant ainsi les critères définis dans la convention pluriannuelle.

Pépinière et maison des entreprises de Plouay

Ces équipements ont pour vocation d'accompagner de jeunes entrepreneurs dans le lancement de leur activité. Ainsi, Lorient Agglomération leur permet de bénéficier de locaux fonctionnels, à des niveaux de loyer modéré. L'objectif est qu'une fois leur activité bien assise, ces entreprises puissent se développer ailleurs sur le territoire, dans des locaux appartenant au secteur privé, ou en devenant propriétaire.

Cette année, confrontées aux difficultés économiques actuelles, ce sont malheureusement trois entreprises accueillies dans la pépinière et la maison des entreprises, qui ont cessé leur activité.

A contrario, une entreprise spécialisée dans la conception d'outils de communication en grande

surface, a intégré une cellule de la Maison des entreprises en 2015.

Étude nautisme/Pôle course au large

Depuis la fin des années 90, le développement de Lorient La Base a été très important. Ce sont aujourd'hui 800 emplois directs, tous secteurs confondus, qui travaillent dans ce quartier. Afin de répondre aux différentes sollicitations des teams et entreprises du site, il a été décidé de mener une réflexion interne, portée par Lorient Agglomération, la Sellow et Audelor, sur les capacités de développement de la zone en termes d'équipements à terre, d'équipements à flots, et de services.

Un appel à projet a également été lancé pour la construction de nouveaux hangars au niveau de l'esplanade de Lorient La Base.

Installation de l'AFPA dans l'une des alvéoles du K3

Le projet partenarial entre l'Institut national de plongée professionnelle et d'intervention en milieu aquatique (INPP) et l'Association nationale pour la formation professionnelle des



L'attractivité du territoire

Audélor a souhaité travailler en 2015 en partenariat avec l'Insee sur les questions de positionnement du territoire par rapport à un panel d'aires urbaines comparables (ci-dessous nommé « le référentiel »). À l'heure de la révision du Scot du Pays de Lorient et dans un contexte de métropolisation, il est apparu nécessaire de passer en revue les forces et les faiblesses du territoire. Ce travail partenarial vient compléter celui mené en 2011 qui était centré sur le fonctionnement interne du territoire (pôle, localisation population et revenus). L'utilisation d'un panel de territoires proches permet d'enrichir les comparaisons habituelles effectuées par rapport à la moyenne française ou la moyenne bretonne.

En chiffres

- Avec 214 000 habitants, l'aire urbaine de Lorient se classe au 46^e rang national pour l'importance de sa population.
- L'emploi progresse sur le territoire (+0,4% entre 2006 et 2011) se rapprochant peu à peu de celui du référentiel (+0,6%) : la construction navale, notamment, contribue à soutenir l'emploi.
- Avec 13 000 emplois, l'industrie occupe une part plus importante que dans le référentiel (+2 points)
- Avec 62 000 postes sur un total de 84 000 emplois, le secteur tertiaire reste majoritaire.

Plus d'infos : www.audelor.fr (rubrique « Aménagement études/économie »).



F. GALVIEL

adultes (AFPA) a abouti à la mise en place d'une formation aux métiers de scaphandriers travaux publics.

L'alvéole G du bloc K3 a fait l'objet d'un réaménagement complet de deux niveaux de locaux : 738 m² ont été transformés en bureaux, salles de formation, locaux techniques hébergeant les équipements nécessaires à la formation (compresseur, caisson de décompression...) et vestiaires-sanitaires. Des aménagements ont

également permis au bassin en eaux directement accessible à partir des locaux d'accueillir un plateau technique d'entraînement dans des conditions réalistes (eaux troubles, froides...). L'investissement de 732 000 € TTC a été intégralement assuré par Lorient Agglomération qui perçoit une redevance d'occupation de 28 000 € par an auprès de l'Afpa/Inpp dans le cadre d'une Autorisation d'occupation temporaire du domaine public conclue pour 20 ans.

Accueil des partenaires ou tournages de films sur Lorient La Base

Lorient La Base, particulièrement le K3, sont très sollicités pour l'organisation de manifestations (repas, visites...) ou de tournages de films, reportages, clips en tous genres. Le service économie, détenteur de l'ensemble des clés du bâtiment, est régulièrement sollicité pour faire visiter le bâtiment en vue de l'organisation de festivités. ●



Le dynamisme du port de pêche de Lorient

2015 est encore une bonne année pour le port de pêche, avec une progression de 6,88 % en volume et 16 % en valeur par rapport à 2014. Ces bons résultats sont notamment liés aux investissements réalisés ces dernières années pour moderniser le port. La force de Lorient repose sur la diversité et la qualité des produits : du coquillage au filet de grand fond, en passant par la langoustine, du très haut de gamme au produit de filetage de grande consommation. Lorient-Keroman est ainsi reconnu, aux échelles nationale et européenne, pour la diversité de ses apports.

L'image dynamique de la place commerciale s'exporte : viennent désormais s'installer à Lorient, des mareyeurs de Concarneau, des bateaux du Guilvinec... Le marché est désormais en capacité d'absorber la progression des apports : les volumes vont d'ailleurs encore croître avec, pour 2016, la mise en service d'un nouveau chalutier de la Scapêche. Toutes les entreprises de transformation du poisson, se développent ainsi autour de Lorient, par exemple avec la création d'une filière pour les produits surgelés haut de gamme.

Le secteur de la construction et de la réparation navale progresse également en parallèle. L'achat de l'élévateur à bateaux, installé sur l'anneau de Keroman, a stimulé la demande. Aujourd'hui, les bateaux de pêche du port, mais aussi les bateaux étrangers qui utilisent Lorient comme base avancée, font appel aux compétences des entreprises de l'aire de réparation navale.

Le port de pêche en chiffres

3 000

emplois directs

84 M€

de valeur dégagés
par le port en 2015

300

bateaux vendent
leurs produits
chaque année à Lorient

26 650

tonnes de pêche fraîche
débarquées et vendues
à la criée
chaque année

80 000

tonnes de produits
de la mer traitées
chaque année par
les mareyeurs

L'aire de
réparation
navale regroupe

41

entreprises et

1 200

emplois

La clause d'insertion au service de l'emploi

La clause d'insertion est un outil au service de l'emploi. Inscrite dans un marché public ou privé, elle permet aux prestataires de réserver un certain nombre d'heures de travail à destination de demandeurs d'emplois de l'Agglomération, désireux d'enrichir et de développer leurs compétences professionnelles.

Lorient Agglomération a placé l'emploi au cœur de ses priorités et a recours aux clauses d'insertion dans ses marchés publics chaque fois que cela s'avère possible. En proposant ce dispositif, l'Agglomération permet aux donneurs d'ordre de s'inscrire dans une démarche solidaire et de contribuer au recul du chômage sur le territoire. Elle s'engage également à les accompagner tout au long du processus.

De nombreux marchés sont propices à intégrer une clause d'insertion (marchés de travaux, de services ou de fournitures), mais il convient au préalable d'en étudier la faisabilité. À cette fin, Lorient Agglomération met son expertise à disposition des maîtres d'ouvrage, depuis la rédaction du marché (estimation du volume d'heures à inscrire, modalités de mise en œuvre...) jusqu'au bilan de l'action.



De la clause à l'emploi local

De la construction d'un ouvrage d'art à une prestation de surveillance et de sécurité, les projets portés par les maîtres d'ouvrage sont variés et comportent chacun leurs lots d'impératifs inhérents à leur domaine d'activité. Pour tenir compte de ces spécificités et simplifier la mise en œuvre d'une clause d'insertion, Lorient Agglomération propose, via la Mission locale, les services d'un « facilitateur » : personne chargée de suivre et de coordonner toutes les démarches

nécessaires, de la rédaction des pièces administratives au suivi du marché.

Le « facilitateur » opère un rôle d'interface entre les différents acteurs : maîtres d'ouvrage, entreprises titulaires des marchés et structures d'insertion qui accompagnent les demandeurs d'emploi. Il intervient auprès des communes et des maîtres d'ouvrage, publics ou privés, qui souhaitent adhérer à la démarche, en les déchargeant totalement de l'exécution et du suivi de la clause d'insertion.

Un dispositif qui a fait ses preuves

Les résultats de la clause d'insertion sont probants puisque 82 % des personnes restent en emploi à l'issue d'une clause; ce chiffre confirme bien l'effet « levier vers l'emploi » du dispositif. Le salarié reste accompagné pendant son contrat de travail pour conforter son maintien en emploi, et l'interface qu'assure le facilitateur entre le maître d'ouvrage et les entreprises permet de répondre à toute difficulté opérationnelle. ●



Zoom

Quelques opérations en chiffres

Maison de l'Agglomération

9 860 heures d'insertion inscrites, 14 796 heures réalisées

Gare à marée du port de pêche de Lorient

1 102 heures inscrites au marché, 2 095 réalisées

Rénovation urbaine de Kerroch à Plœmeur

860 heures d'insertion inscrites, 868 heures réalisées

Construction du Pôle Enfance à Groix

430 heures d'insertion inscrites, 1 332 heures réalisées

Agriculture

Soutien au développement rural

Depuis plus de dix ans, Lorient Agglomération apporte son soutien à la mutation des territoires ruraux et de la filière agricole.



Zoom

Aide à la première installation des agriculteurs

La poursuite du dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, mis en place par l'Agglomération en 2013 et inscrit dans la Charte de l'Agriculture signée en 2001 a permis, en 2015, d'octroyer une aide à 11 candidats à la première installation en agriculture, âgés de 40 ans au plus, chacun ayant bénéficié d'une aide de 2 000 €.

En 2015, l'évaluation de la Charte de l'agriculture a été engagée avec la présentation du premier diagnostic. La réflexion pour une politique foncière des espaces ruraux et agro-naturels a été relancée, avec, à l'étude, une convention-cadre sur l'ensemble du territoire avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Cette démarche est en lien avec l'étude d'identification des espaces agricoles à protéger mise en œuvre dans le cadre du SCOT.

LEADER : un programme européen de développement rural

En 2015, un contrat de partenariat Europe/Région/Pays a été adopté : il assure l'articulation et la cohérence entre les différents fonds dédiés au développement des territoires (crédits régionaux de la politique territoriale et fonds européens à dimension territoriale).

Dans ce cadre, et suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Bretagne en 2014, le Pays de Lorient se lance une nouvelle fois dans une démarche LEADER (acronyme pour « liaison entre actions de développement de l'économie rurale »). Afin de définir les orientations stratégiques en matière de développement rural, le Pays de Lorient s'est appuyé sur l'expertise d'une trentaine d'acteurs locaux. Ce travail de prospective s'est organisé en 3 étapes. En s'appuyant sur un diagnostic de territoire et sur le bilan de la programmation Leader 2009-2014, plusieurs thématiques porteuses de

développement pour le territoire ont été identifiées. 4 réunions thématiques ont ensuite conduit à référencer les différents enjeux que pourraient porter la candidature du Pays de Lorient. Enfin, 3 réunions de prospective ont permis de construire les objectifs opérationnels et le cadre stratégique de la candidature.

Suite à la candidature du Pays de Lorient, la Région Bretagne a confirmé l'octroi d'une enveloppe d'un montant de 1,472 millions d'euros pour conduire ce programme opérationnel qui vise entre autres à la transition énergétique et alimentaire, au développement des services de proximité et au développement économique en milieu rural. ●



Une action emblématique du programme LEADER

La crèche « Les p'tites Abeilles » a ouvert ses portes à Riantec en septembre 2013. Au-delà de la démarche de développement durable dans la conception même de la structure (bâtiment à ossature bois avec toiture végétalisée) et dans son organisation (repas issus de l'agriculture biologique ou raisonnée locale par exemple) il s'agit de tout un projet pédagogique autour du lien intergénérationnel, de la relation parent-enfant mais aussi de l'égalité femme-homme ou de la préservation de la langue bretonne.

Ce projet a été subventionné au titre du programme Leader à hauteur de 27 000 €. Il a également été subventionné par la Caisse d'allocations familiales, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Un choix de formation adapté au monde de l'emploi

Près de 8 000 étudiants sont accueillis et formés chaque année sur le territoire de Lorient Agglomération, dont plus de 6 000 au sein des diverses composantes de l'UBS de Lorient, y compris IUT et École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud (ENSIBS), pour y préparer des formations, de la licence au doctorat.

L'offre de formation en enseignement supérieur du territoire se structure autour de plusieurs établissements :

- l'Université de Bretagne Sud (UBS),
- le site lorientais de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB),
- Askoria, qui prépare aux métiers de la solidarité (éducateur, assistant de service social, conseiller en économie sociale...)
- l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS) (infirmier, aide-soignant...)
- 7 lycées proposant des formations post-bac (classes prépa, BTS).

Lorient Agglomération accompagne l'UBS au travers de différentes contractualisations et notamment par le versement annuel d'une subvention en fonctionnement de 200 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Lorient Agglomération a également contribué au financement de projets d'investissement ou d'équipements dans le cadre du Contrat de Plan

État — Région (CPER) 2007-2013 au bénéfice de l'université. Après une première phase de concertation associant l'État, les collectivités et les acteurs académiques, une nouvelle génération de contrats 2015-2020 a été mise en place avec l'engagement d'un budget de près de 2 M € pour le développement de la recherche sur le territoire de Lorient Agglomération.

Soutien à l'innovation

Le soutien à la recherche et à l'innovation s'opère au travers du CPER (soutien aux programmes de recherche de l'UBS, de l'Ifremer et au centre de transfert de technologie IDMER) mais aussi à travers le soutien à des projets collaboratifs issus des pôles de compétitivité. Ces projets qui associent monde de la recherche et monde de l'entreprise ont vocation à produire de l'innovation et contribuent ainsi au développement des entreprises et de l'emploi.

Lorient Agglomération accompagne ces projets

à hauteur d'environ 150 K € par an en cohérence avec les filières stratégiques de l'innovation. Pour l'année 2015, Lorient Agglomération a accompagné 9 projets pôles de compétitivité dont sept au titre du Pôle mer et un au titre du Pôle Valorial (recherche et innovation alimentaire).

Association MAPL

L'Agglomération, par l'action de son délégataire, l'association Musique d'Aujourd'hui au Pays de Lorient (MAPL), apporte son concours au dynamisme de la politique en direction de la vie étudiante. Outre sa mission d'accompagnement des musiciens amateurs et professionnels, MAPL développe une action culturelle de proximité sur toutes les communes de l'agglomération.

Le travail sur un nouvel équipement qui offrira, en 2017, un lieu doté de studios de répétitions, un espace de ressources ainsi qu'une salle de pré-production/diffusion s'est poursuivi en 2015. ●



Lorient La Base accueille un plateau technique scaphandrier unique en Europe

L'Afpa (association nationale pour la formation professionnelle des adultes) et l'Inpp (institut national de plongée professionnelle) ont choisi Lorient La Base (ancienne Base de sous-marins) pour implanter un plateau technique "scaphandrier travaux publics" unique en Europe et ouvrir quatre formations professionnelles inédites : travaux sous-marins, activité hyperbare, activités portuaires, drone marins et sous-marins.

Ce plateau unique en Europe répond au plus près aux besoins des entreprises et peut être utilisé à d'autres fins comme les formations aux activités portuaires ou maritimes, en complément des formations déjà existantes (pêche, sécurité en mer, industrie navale, industrie composite, nautisme, plaisance...). Il a pour ambition de positionner Lorient comme une place forte de l'expertise en travaux sous-marins et en activités portuaires tout en devenant un lieu de recherche et développement en ingénierie de formation pour les nouveaux besoins de l'économie maritime dans sa grande diversité. Le SNETI (Syndicat national des entreprises de travaux immergés) évalue le besoin des entreprises sur le territoire national à environ 40 scaphandriers titulaires du CAH mention A classe 2 par an. Cet emploi de niche est voué à un bel avenir compte tenu des perspectives de développement du marché des énergies marines renouvelables (éolien et hydrolien). Compte tenu de la concurrence internationale, le souhait était de préserver en France un savoir-faire "sous-marin" riche d'une histoire et d'une expérience de plusieurs décennies. 12 à 24 stagiaires pourront être ainsi formés chaque année pour répondre aux besoins nationaux.



Zoom

Un nouvel espace dédié aux musiques actuelles à La Base

C'est le bloc K2, face au Flore, que va s'ériger le nouvel équipement culturel de Lorient La Base. L'idée est de construire deux équipements dans l'alvéole : un à chaque extrémité, pour en faciliter l'accès et bénéficier de la lumière naturelle.

L'espace « jour », côté sud, se déploie sur plusieurs niveaux : au rez-de-chaussée, un accueil, une salle de réunion, un bar et une pièce de stockage pour les musiciens adhérents ; au premier étage, une façade en verre avec des bureaux (15 postes, 5 bureaux) ; au deuxième, une régie et les 5 studios.

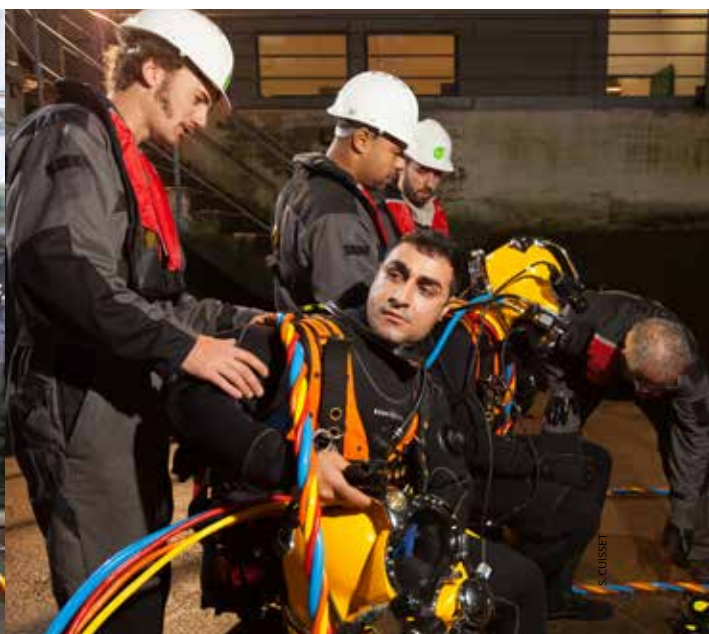
Côté nord, la partie « nuit », avec l'accès à la salle de concert, le plateau de diffusion, d'une capacité de 500 personnes debout, avec quelques gradins dans le fond. C'est l'endroit le plus profond de la nef, située dans une ancienne salle d'armes.

Le délégataire utilisera donc 1 600 m² sur un total de 2 100 m². Entre la salle de concert et les studios, la jonction se fera par une passerelle existante et conservée, tout comme les ponts roulants et les portes blindées.

En 2015, MAPL, c'est :

- 55 concerts organisés
- 190 groupes répètent aux studios
- 800 heures d'enregistrement pédagogique
- 4 à 6 groupes professionnels accompagnés
- 10 à 15 groupes amateurs accompagnés de manière renforcée
- 50 jours de résidences d'artistes professionnels
- 4 900 entrées au festival les Indisciplinés
- 500 adhérents
- 10 000 personnes touchées par les actions culturelles
- 200 projets et actions sur une vingtaine de communes
- 14 salariés

Un budget de 1 million d'euros, dont 440 000 euros de dotation de Lorient Agglomération.



Tourisme et loisirs

Un territoire attractif

Alors que les actions mises en œuvre dans le cadre du Schéma de développement touristique se poursuivent, l'année 2015 a notamment été marquée par la réouverture de la Cité de la Voile avec une nouvelle muséographie ainsi que par la mise en service du nouvel accueil touristique à Larmor-Plage.



Réouverture de la Cité de la Voile Éric Tabarly

Après 6 mois de travaux, la Cité de la Voile Éric Tabarly a rouvert le 25 avril 2015 avec un parcours de visite totalement revu et la mise en place d'une billetterie commune pour l'ensemble des activités touristiques de la Base. Une trentaine d'entreprises ont travaillé sur le chantier et des collaborations ont également été tissées avec les entreprises implantées directement sur La Base (comme Plastimo, la voilerie Incidences, Marsaudon composite, NKE...) qui ont accepté de mettre à disposition des matériaux ou équipements (gilets, échantillons de voile, de matériaux composites...).

Le parcours permet au visiteur de découvrir comment est conçu un bateau ou comment se prépare un voyage (l'avitaillement, la météo, la sécurité en mer...). La nouvelle version de la Cité de la voile, plus moderne, joue la carte de l'interactivité avec de nombreuses animations qui permettent aux petits comme aux grands de découvrir les sensations de la course à la voile, de se mesurer les uns aux autres (régate virtuelle, prendre la barre, le jeu des winch...).

Très attaché au public familial, un nouvel espace dédié aux plus jeunes (à partir de 3 ans), a été

Pierre angulaire de l'intervention de Lorient Agglomération en matière de tourisme, le schéma de développement touristique traduit l'ambition du territoire de renforcer la place du tourisme dans son économie générale et constitue l'outil de référence pour la réali-

sation d'actions visant cet objectif. Associant l'ensemble des acteurs du tourisme autour d'un projet commun, ambitieux et cohérent, sa stratégie s'est déclinée en 12 chantiers prioritaires. La mise en œuvre progressive du schéma est prévue jusqu'en 2022.

Zoom

Quelques actions 2015 du Schéma de développement touristique

- La création d'une carte du tour de rade, à pied et à vélo, de Larmor-Plage à Port-Louis et Gâvres, en empruntant le bateau-bus. Éditée à 5 000 exemplaires, elle présente « la rade aux 1 000 facettes » pour découvrir tout au long de l'année les trésors du territoire au plus près de l'eau. 4 circuits sont suggérés aux randonneurs qui souhaitent réaliser la balade en plusieurs étapes.
- Accueil des paquebots de croisière : 6 paquebots ont fait escale au port de Lorient en 2015, avec 3 621 passagers. 40 % des croisiéristes vont à quai, représentant un fort potentiel pour l'économie locale.



créé. En outre, un espace totalement dédié à Éric Tabarly a permis de positionner ce grand navigateur au cœur du parcours de visite.

Ce sont 75 000 visiteurs qui ont été accueillis entre le mois de mai et le mois de décembre 2015. Le nouveau parcours muséographique et les animations qui sont proposées tout au long de l'année à la Cité de la Voile et plus largement sur l'ensemble du site (avec les visites de la Base, le sous-marin Flore et le Musée sous marin), ont contribué à l'obtention d'une deuxième étoile dans le guide vert Michelin, pour le site de Lorient La Base.

L'accueil touristique et le nouveau bureau d'information touristique de Larmor-Plage

Principal acteur de la promotion touristique de Lorient Bretagne Sud, l'office de tourisme s'appuie sur une équipe de 23 professionnels permanents et de près de 1 400 adhérents. Cependant, alors qu'il y a quelques années encore, les points d'accueil touristique étaient le passage obligé pour tous les touristes en visites, ils ne sont aujourd'hui plus que 1 sur 10 à en pousser la porte. En effet, de plus en plus fréquemment, les visiteurs organisent leur séjour

sur internet. Ce phénomène est confirmé par la très forte progression des consultations du site internet de Lorient Bretagne Sud Tourisme.

Dans ce contexte, une nouvelle offre de services modernisée et connectée, et un nouveau concept d'agence touristique attractive et accueillante se profilent sur le territoire communautaire, à l'instar de l'agence de Larmor-Plage. Inaugurée en juillet 2015, face à la mer, l'agence offre les meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.

L'agence dispose entre autres d'une borne extérieure, permettant ainsi aux touristes de disposer des informations touristiques à toute heure.

La nouvelle stratégie d'accueil prévoit également le déploiement des bornes d'information touristique pour un véritable maillage du territoire, proche de tous les visiteurs. Ces bornes, dont l'implantation est prévue sur l'ensemble des communes, sont destinées à informer sur les offres touristiques du territoire.

Label Tourisme et handicap

Créé en 2001, ce label vise à apporter une information fiable et objective sur l'accessibilité des structures d'hébergements, sites et équipements touristiques, et à développer une offre touristique adaptée aux personnes présentant un handicap. Une technicienne conseil accompagne les demandes de labellisation Tourisme et Handicap.

En 2015, différents équipements ont été diagnostiqués sur le territoire: chambres d'hôtes, meublés, gîtes de groupes ou encore des équipements touristiques tels que la Cité de la Voile Éric Tabarly et le sous-marin Flore (7 projets suivis sur l'année).

Le développement de la randonnée et l'accompagnement des porteurs de projet

En 2015, dans la perspective du retrait des compétences tourisme du syndicat mixte de la vallée

L'interactivité est devenu le maître-mot de l'attractivité touristique



La Cité de la Voile Éric Tabarly 2

- 2012:** Marché Étude de programmation : 72 145,00 € HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage + production des contenus : 99 050,00 € HT
- 2013:** Marché de conception pour le renouvellement muséographique et l'accueil billetterie : 328 080 € HT (1 mandataire et 5 cotraitants)
- 2014:** Marchés contrôle technique et mission SPS : 7 720,00 € HT
Marché de travaux : 2 130 582,50 € HT
Traductions Anglais et Allemand : 6 776,50 € HT
- 2015:** Droits photos et images : 41 780,00 € HT

Surface concernée : environ 2 500 m²

Coût total : 2,6M €

Subvention Conseil régional : 200 000 €

Subvention Conseil départemental : 38 483 €

Coût au m² : 1074,45 € HT

Un coût modeste pour une telle réalisation, dû à la réutilisation d'un certain nombre d'animations et d'éléments déjà présents dans la première version.



A. FROMENTIN

La patinoire du Scorff

Cette patinoire communautaire, gérée en délégation de service public par la société Vert Marine, est située sur la commune de Lanester.

La Patinoire du Scorff enregistre 49 860 entrées en 2015 (+2,4% par rapport à 2014). De multiples activités sont organisées tout au long de l'année (soirées à thème, après-midi anniversaires...) et notamment pendant les vacances de février et les fêtes de Noël, périodes de forte affluence. La patinoire attire une clientèle de plus en plus diversifiée et familiale. La fréquentation de l'école de glace continue de progresser, passant de 1 796 entrées en 2014 à 2 731 en 2015. De nouveaux créneaux ont été attribués en septembre 2015.

du Blavet, un travail a été mené afin de développer l'offre touristique autour de la randonnée. Un état des lieux a été dressé recensant les principaux acteurs et structures impliqués dans le développement de cette activité sur le territoire et les différentes offres et circuits proposés.

La réforme de la taxe de séjour

Une réforme de la législation encadrant le dispositif taxe de séjour est intervenue en 2015, modifiant ses règles de mise en œuvre. C'est dans ce cadre que Lorient Agglomération s'est prononcée sur une évolution de la taxe de séjour communautaire permettant une mise en conformité avec la nouvelle réglementation, et l'extension de son application aux communes de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay.

Après une période de concertation avec les professionnels du tourisme et les communes, il a été décidé de simplifier les procédures de perception de la taxe, en mettant en place, quel que soit le type d'hébergement (de l'hôtel à la chambre d'hôtes), la taxe de séjour dite « au réel ». Cette taxe est versée par le touriste, selon le type d'hébergement choisi et la qualité de ce dernier (du non classé au palace). Les nouvelles dispositions de cette taxe s'appliquent au 1^{er} janvier 2016. Afin de faciliter les démarches aux hébergeurs, une plateforme de déclaration a été mise en place sur internet.

Renouvellement des DSP

En 2015, les délégations de service public du camping de la Fontaine et des activités nautiques ont été renouvelées.

Concernant le camping, le contrat négocié porte sur une durée de 6 ans, de 2016 à 2021. Dans ce contrat, il est proposé d'utiliser et de valoriser le caractère rustique de l'équipement (absence de piscine, nombre réduit de mobil homes), en le positionnant en « camping nature » : actions de sensibilisation à l'environnement, proposition d'hébergements de qualité, mais simples (types tentes en dur)...

Concernant les activités nautiques, les échanges avec la Sellor, candidate, ont permis de réaffirmer le souhait de Lorient Agglomération de développer les activités de pleine nature. Il a également été demandé à la Sellor de développer les liens et les collaborations avec les « Teams » ainsi qu'avec l'ensemble des structures nautiques du territoire (actions de communication communes, événementiel...). Le contrat est renouvelé pour une période de 6 ans à partir de 2016. ●



E. GAUVIEL



H. COHONNER



F. CRELUX

Les ports de plaisance

Faits marquants de l'année 2015, l'extension du port de Guidel et l'inauguration en juin des deux nouvelles capitaineries de Lorient et Kernével parachèvent le grand programme de modernisation et d'extension des infrastructures portuaires voulu par Lorient Agglomération, qui aura investi 40 M € sur ces 10 dernières années.



ainsi qu'une terrasse panoramique ouverte au public en journée pour un investissement total de 1,310 M € TTC.

Le port de Guidel refait à neuf et agrandi a été livré comme prévu à l'été 2015 (maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération). Il double sa capacité en passant de 100 à 210 places pour un investissement de 4,8 M € TTC.

Le centre nautique de Kerguelen

Pour faire suite à un programme fonctionnel pour le réaménagement et l'extension du Centre nautique de Kerguelen (CNK) élaboré en 2011, une première phase de travaux, d'un montant de 6,7 M € TTC, concernant le réaménagement des vestiaires-sanitaires du rez-de-chaussée, a été livrée à l'été. Ainsi les clients et les personnels disposent maintenant de vestiaires rénovés, redistribués et chauffés. Ces nouvelles conditions d'accueil et de travail, très attendues, ont été accueillies avec une grande satisfaction.

La seconde phase des travaux se poursuivra en 2016-2017 avec l'extension des locaux pour la création des vestiaires et de salles de cours et l'aménagement d'une salle de remise en forme à l'étage-mezzanine pour un budget prévisionnel de 950 000 € TTC. ●

La capitainerie de Lorient a été entièrement réaménagée (maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération) et livrée avant la saison, avec des sanitaires neufs et spacieux, un sauna, une buanderie, des bacs à vaisselle et un coin bébé, ainsi que l'accès à internet pour la plus grande satisfaction des clientèles en escale. L'aménagement du bureau du port a nécessité un investissement de 640 000 € TTC.

La construction de la nouvelle capitainerie de Port-Louis a été achevée en mai 2015 (maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération). La surface totale de 354 m² se répartit en un vaste hall d'accueil offrant une ouverture panoramique pour une bonne visibilité sur le plan d'eau et des mouvements de bateaux, des sanitaires, une laverie, des bureaux et un local technique pour les agents du port, une salle de réunion



Les 6 ports engagés dans une démarche environnementale

Les six ports de l'Agglomération sont certifiés ISO 14001 depuis 2010, avec pour objectif principal l'amélioration durable des performances environnementales. Cette certification implique un travail important au quotidien pour l'ensemble des équipes des ports, mais nécessite également une contribution de la part des usagers des ports (plaisanciers, professionnels du nautisme, pêcheurs...).

Eau

- Limitation de la consommation d'eau douce (nettoyage des cales et des pontons à l'eau de mer)
- Identification des fuites d'eau (télésurveillance)
- Analyse régulière des eaux des ports

Sol et stockage

Carénage sur les zones prévues à cet effet, telles que la zone de manutention des ports de Lorient et de Port-Louis.

Air, bruit, poussière et énergie

Limitation de la consommation d'énergie (ampoules à basse consommation, extinction des matériels électriques).

Déchets

Aménagement de zones de tri des déchets ménagers et dangereux



ABDRONE

Aménagement et projets urbains

Répondre aux besoins de demain

L'urbanisme opérationnel consiste à mettre en place les actions nécessaires à la réalisation d'un projet urbain. Il regroupe ainsi l'ensemble des actions conduites ayant pour objet la fourniture de terrains à bâtir, la construction de bâtiments ou le traitement de quartiers et d'immeubles existants.



Permettre aux communes de bénéficier de l'assistance d'un pôle d'experts.

La direction de l'urbanisme opérationnel (DUO) de Lorient Agglomération offre un service de conseil et d'assistance à la mise en œuvre d'opération d'aménagement et d'urbanisme. Elle a pour principales missions :

- l'aménagement et la gestion des espaces communautaires : le Pôle d'échanges multimodal, les infrastructures portuaires et les zones d'activités communautaires,
- l'aide à la réalisation de projets communaux : de la conception à la réalisation.

Assistance auprès des communes de l'Agglomération

La direction de l'urbanisme opérationnel intervient auprès des communes dans le cadre de conventions de mise à disposition de moyens. Ces conventions permettent d'encadrer précisément les contours du projet, le temps à lui consacrer et la participation financière des communes.

Ville de Lorient

Dans le cadre de ses missions en urbanisme pour la Ville de Lorient, la DUO pilote les opérations d'aménagements du Péristyle et de l'écoquartier du Manio ainsi que le montage opérationnel de la prochaine opération qui se déroulera sur le site de l'ancien hôpital Bodélio. Ces missions d'aménagement comprennent le pilotage urbain et financier, le suivi des travaux et les opérations de commercialisation en direction des promoteurs et investisseurs. La réflexion sur le secteur de Lorient Nord s'est également poursuivie et a débouché sur la réalisation d'un plan guide urbain et paysager permettant d'encadrer le développement et la restructuration de ce secteur. En ce qui concerne le parc Jules Ferry, la finalisation des études de conception a permis le lancement

des premiers travaux préparatoires afin de lancer la réalisation du nouveau parc urbain. Enfin le travail d'accompagnement des propriétaires privés dans la requalification des cœurs d'îlots s'est poursuivi.

Autres communes

À Lanester, un architecte de la DUO assure une mission de suivi et de conseil sur l'ensemble des projets urbains et architecturaux lancés par la commune. Les responsables de projets et opérations d'aménagement urbain de la DUO ont ainsi contribué ponctuellement à la qualité du renouvellement urbain de Lanester. La participation d'une ingénierie communautaire permet ainsi à Lanester d'appréhender globalement et sur la durée les problématiques d'aménagement et de développement du territoire communal. La



F. CALVEL



Le parc Jules Ferry à Lorient

La direction urbanisme opérationnel de Lorient Agglomération est intervenue sur ce projet au titre d'une convention d'assistance auprès de la Ville de Lorient.

5,5 hectares à réaménager, 2 600 m² disponibles pour des aires de jeux, 5 000 m² disponibles pour de grandes animations, 104 €/m² le coût du réaménagement... Avec les aménagements du parc Jules Ferry, le cœur urbain de l'Agglomération s'organise ainsi désormais autour de pôles d'emplois et de mobilités : de la future gare à l'hôpital du Scorff, du Péristyle à la gare maritime, des Halles de Merville au stade Yves Allainmat, enfin, de l'Hôtel de ville au boulevard Cosmao-Dumanoir.

Un premier projet avait été dévoilé en 2012, retravaillé depuis, la géométrie générale demeure cependant inchangée. Les "îles thématiques" ont été simplifiées : il y en aura finalement trois, dont une à destination des jeux pour enfants. L'ancien local du BIJ sera "habillé" en kiosque, et sera le point de rendez-vous des réunions d'information organisées tout au long des travaux. Le monument aux Morts est conservé à son emplacement actuel.

Au terme du réaménagement, prévu pour fin 2018, le nouveau parc répondra à cinq objectifs principaux :

- développement durable
- un parc verdoyant et animé
- attractivité
- un parc résolument lorientais
- des liens urbains.

mutualisation des services, permet ainsi à la ville de maîtriser ses charges de fonctionnement et de gagner en réactivité.

À Hennebont, le travail d'accompagnement de la restructuration des friches Jubin et de l'ancien hôpital s'est poursuivi, avec en parallèle le lancement d'une étude urbaine globale sur le secteur gare. Ces missions ont également concerné le projet du centre de Riantec et la requalification des espaces publics du bourg de Gâvres.

À Locmiquélic, le travail de mise à profit des opportunités foncières et des dents creuses se poursuit pour permettre un développement harmonieux et l'accueil de nouvelles populations. L'appui technique de la DUO mobilisé dans un

premier temps sur la reconstruction de l'école Georgeault s'inscrit dorénavant dans un ambitieux programme « cœur de ville » conjuguant mixité et recomposition des espaces publics pour un meilleur vivre ensemble.

Sur les communes de Quéven et de Caudan, le conseil sur les opérations respectivement de Croizamus et de Lenn Sec'h s'est poursuivi autant sur la commercialisation que sur le suivi de la qualité urbaine et architecturale.

Gestion des espaces communautaires

Parmi les dossiers communautaires structurants en 2015, la DUO a piloté, en lien avec les services

des communes concernées, la rédaction du rapport de présentation du futur projet ANRU de Lorient Agglomération et des communes d'Hennebont, de Lanester et de Lorient.

Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports est venu à Lorient en juillet 2015 pour signer ce contrat à la Maison de l'Agglomération.

Emploi, parentalité et enfance, alphabétisation, jeunesse et sports, participation des habitants ou encore l'accès au droit sont les grands axes des projets à mettre en œuvre dans le contrat de ville. L'État alloue une enveloppe de 445 188 €, répartie en fonction de la population des quartiers prioritaires concernés à Lorient, Lanester et Hennebont. ●



Zoom

Lorient Odysée au cœur de la Bretagne Sud

Moderne, écoresponsable, confortable et accueillant, un nouveau quartier de plus de 100 000 m² de surface plancher se dessine autour de la gare.

S'élevant côté ouest du parvis et au nord des voies, le nouveau quartier de la gare accueillera un ensemble immobilier innovant, quadrillé de voies vertes et d'espaces communs. C'est l'architecte Nicolas Michelin qui signe ce projet pour Lorient Odysée.

Étendu sur plus de 10 hectares, ce futur quartier s'inscrit entre le cours de Chazelles à l'est, le boulevard Cosmao-Dumanoir au sud, la rue Mancel à l'ouest et la rue Braille au nord. Il s'organise en dix îlots au sud des voies, éclairés par de grandes émergences évoquant des phares, et de six autres îlots-terrasses au nord.

Innovant, ce nouveau quartier fait le pari de la modernité, de la mixité et du bien vivre ensemble. Mêlant habitations, commerces et bureaux, il s'ouvre sur la nouvelle gare et son vaste parvis dans l'axe du centre-ville. Il accueillera 500 logements, dont 20 % de logements sociaux, permettant d'héberger, avec 42 000 m² dédiés environ, 1 200 habitants supplémentaires. Pour les commerces, 28 000 m² de surfaces sont programmés, et les bureaux trouveront 32 000 m² dédiés. Une offre de stationnements est enfin prévue à l'intérieur des îlots, tenant compte de l'activité générée par ce nouveau quartier et par la nouvelle gare. En face du parvis, aux pieds du Triskell et de la gare, un grand hôtel-restaurant de 2 500 m² accueillera les voyageurs et les gourmets sur 4 niveaux.



S'inscrire durablement dans la ville

Conçu dans le respect du paysage naturel et architectural, le futur quartier de la gare accueille : des bâtiments aux exigences énergétiques renforcées, une mixité sociale affirmée, une vie locale réinventée avec des commerces, des habitations, des bureaux et des services. Le projet tient compte des préoccupations environnementales (nuisances sonores, consommations énergétiques, gestion des déchets et des eaux pluviales...). Il inscrit également la création d'un axe piéton nord-sud, reliant le centre-ville de Lorient au quartier Kerentrech en passant par la nouvelle gare sur lequel viennent « s'accrocher » places, placettes et rues existantes revalorisées.

Cela passe aussi par les déplacements au sein même du quartier avec des liaisons douces réservées aux piétons et aux vélos, des espaces verts distribués en jardins, en terrasses végétalisées et en cheminements arborés.

Dès la fin 2018 et l'achèvement de la première phase de construction, le nouveau quartier Lorient Odysée proposera déjà 111 logements, des bureaux, des commerces en rez-de-chaussée, et un hôtel-restaurant en face de la gare. Ces premiers îlots seront dotés de deux bâtiments, en façade étagée et plantée. Ces deux immeubles de 12 étages, seront composés de bureaux, logements et commerces. Au sous-sol, un parking de longue et courte durées sera aménagé pour plus de 200 voitures, en plus d'un niveau de stationnement dédié aux besoins des bureaux et logements. En rez-de-chaussée, des commerces, une boutique de location de vélos et un parking sécurisé pour les vélos seront immédiatement accessibles.

Dans ses hauteurs, chaque émergence accueillera deux logements par niveau, bénéficiant d'une triple orientation et d'une terrasse. Seules exceptions à la règle, les deux derniers niveaux intégreront deux vastes duplex de 115 m².



Avec l'application Lorient Odysée, immergez-vous dans la future gare et son quartier.



Urbanisme et politique foncière

Une trame verte en ville

Lorient Agglomération contribue à la rédaction des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et instruit les permis de construire pour les communes-membres qui en font la demande.

Contribution aux PLU

Deux modifications de PLU sont en cours sur la Ville de Lorient, dont l'une concerne la mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation sur le patrimoine, qui sera finalisée en 2016. Cette démarche innovante a permis de recenser et réinterroger l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville de Lorient, pour permettre une réhabilitation ou une évolution harmonieuse. Une étude paysagère est en cours sur le territoire de l'Agglomération. Elle permet d'associer les 25 communes à la construction d'un regard partagé sur le territoire. Un concours photo connexe à cette étude, à destination de la population, a été réalisé et a permis de recueillir plus de 200 représentations photographiques du territoire.

Instruction droit des sols

Le service urbanisme de Lorient est complètement mutualisé. Outre l'accueil du public et l'instruction des autorisations d'urbanisme, il

intervient dans le domaine :

- des enseignes et publicité : application des demandes d'installation et mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure (mise à jour).
- des immeubles présentant un péril (42 nouveaux signalements en 2015).
- de l'accessibilité : instruction et rapport des demandes de travaux auprès de la commission départementale d'accessibilité. L'année 2015 a marqué une très forte augmentation dans ce domaine, en raison de la loi sur l'accessibilité (+138%).

Outre la Ville de Lorient, les 24 autres communes-membres font également appel aux services de Lorient Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, par le biais de conventions. Les instructeurs assurent ainsi des permanences en commune, au plus proche des pétitionnaires et des PLU communaux. Toutes les communes ont un référent autorisation droit des sols et un référent chargé de PLU qu'ils associent en conseil en amont des projets. ●



A. FROMENTIN



Activité des PLU en 2015

- PLU de Lanvaudan :
élaboration prescrite
le 17 décembre 2015.

Révisions générales en cours :

- PLU de Cléguer :
arrêt de PLU le 28 septembre 2015.
- PLU de Port Louis :
PADD débattu le 16 juin 2015.
- PLU de Pont Scorff :
PADD débattu le 26 janvier 2015.
- PLU de Groix :
stade écriture du PADD.

Modifications de PLU :

- modification n° 8 de Lanester
prescrite le 12 février 2015.
- modification n° 2 de Lorient
prescrite le 17 décembre 2015.
- Lancement de la déclaration de projet
Hennebont, déchèterie de Kerpotence.



S. CUSSET



Instruction du droit des sols en 2015

- 1 018 permis de construire
- 2 679 déclarations préalables
- 3 963 certificats d'urbanisme
- 34 permis d'aménager
- 35 permis de démolir
- 434 dossiers divers (ERP, enseignes, etc.)
- **+19% de dossiers à traiter par rapport à 2014**

Foncier : aménagement des zones d'activité communautaire

Les disponibilités en locaux professionnels et fonciers aménagés représentent le potentiel d'installation et de développement de l'activité économique de Lorient Agglomération. Les caractéristiques de l'offre, la nature des transactions, l'évolution dans le temps sont autant d'indicateurs clés pour analyser et anticiper.



En avril 2015, on recense 32 ha immédiatement disponibles dans les zones d'activités de l'Agglomération. Par rapport à l'état des lieux réalisé fin 2013, l'offre a diminué de 10 ha en 16 mois (42 ha fin 2013). Lorient Agglomération a donc engagé plusieurs nouvelles opérations. D'ici 2020, près de 33 ha seront livrés dans les nouvelles zones d'activités de Boul Sapin (Brandérion), du Parc de Soye (Plœmeur) et de Mourillon-sud (Quéven). Près de 60 ha supplémentaires seront ensuite aménagés sur les extensions Est et Sud de Kerpont (Caudan/Lanester). Par ailleurs, l'optimisation des zones d'activités existantes est une autre voie envisagée pour libérer des espaces supplémentaires.

Densifier les zones d'activité

Les réflexions sur le concept de densification, largement développées sur les espaces résidentiels, s'étendent maintenant aux espaces dédiés aux activités économiques. Lorient Agglomération étudie, avec Audelor, les potentialités offertes par la densification pour répondre à la fois aux besoins de développement économique et aux enjeux d'une gestion économe du foncier.

La récupération spatiale dans le tissu urbain des sites d'activités peut renvoyer au concept de densification, dans la mesure où l'objectif est d'augmenter le nombre d'entreprises sur un même espace, afin de limiter l'étalement urbain. Cependant il est préférable d'utiliser la notion

d'optimisation foncière car l'objectif n'est pas de densifier, c'est-à-dire augmenter la surface bâtie de la parcelle, mais bien d'optimiser l'utilisation de l'espace par les entreprises. Il s'agit de permettre l'implantation de nouvelles entreprises par des constructions sur des "dents creuses", ou des fonds de parcelle inutilisée (espaces en friche ou végétalisés).

Ainsi sur les terrains occupés par les entreprises, le premier objectif est de repérer les espaces qui constituent en quelque sorte des « délaissés optimisables » : surfaces non bâties et sans affectation de plus de 800 m². Afin d'être la plus opérationnelle possible, cette analyse croise les données chiffrées brutes à des données plus qualitatives que sont la complexité de réalisation de l'opération d'optimisation ou encore son échéance.

Sur les 69 sites étudiés, le résultat brut recense près de 80 espaces potentiellement « densifiables » soit un peu plus de 38 ha. Trois quarts des espaces identifiés ont une surface de moins de 5 000 m², dont 43 % compris entre 840 m² et 2 500 m² et 30 % entre 2 500 m² et 5 000 m². Toutefois ces 38 ha ne constituent pas tous un gisement foncier exploitable et ce pour différentes raisons, notamment la localisation de certains espaces identifiés ne correspond pas à la demande des entreprises selon leurs critères géographiques (accessibilité aux grands axes routiers, polarité urbaine...). 30 hectares correspondent bien à cette demande. ●



En chiffres

Les zones d'activités d'intérêt communautaire : Pen Mané à Guidel, Boul Sapin à Brandérion, le Refol à Languidic, Restavy à Plouay, Kerlevic à Bubry, le parc de Soye à Plœmeur, le Parco à Hennebont, le Nautic de Keroman à Lorient, le Mourillon à Quéven, le Rohu à Lanester et la Zone du Gripp à Groix.

- 240 entreprises sur les parcs d'activités.
- 63 contacts en entreprises liés à de l'accompagnement économique, recherche de locaux, implantations ou transferts internes au territoire.
- Domaine public maritime : 33 conventions en gestion (Galerie commerciale de la maison de la mer, Estacade, Cellules artisanales rue Didier Bestin, rue Gilles Gahinet, Kernevel, bâtiment K3).

Politique de l'habitat

Un guichet unique pour l'habitat

Fait marquant de l'année 2015, l'Espace Info Habitat est désormais reconnu, par l'Ademe et la Région en tant que plateforme locale de rénovation de l'habitat. Cette labélisation assoit la position de l'Espace Info Habitat en tant que guichet unique pour les questions relatives à l'habitat sur le territoire de Lorient Agglomération.



P. LEPOCHAT

A. FROMENTIN

La réécriture du Programme local de l'habitat (PLH), en lien avec la création d'une nouvelle intercommunalité, a entraîné l'organisation de nombreuses réunions avec les communes et les partenaires Habitat en 2015. Ce document-pilote structure toute la compétence habitat gérée par l'Agglomération, ainsi que les aides apportées.

À ce jour, le diagnostic du PLH a été validé par le comité de pilotage ainsi que l'hypothèse de croissance démographique (0,34 %) et le nombre de logements à réaliser qui en découle (1100 logements/an).

L'Espace info habitat (EIH)

Créé en 2013, l'EIH est un service d'accueil, d'information et d'orientation du public sur toutes les questions liées au logement : location, accession, réhabilitation. Il regroupe plusieurs structures (le service permis de construire de Lorient Agglomération, le service Habitat, Aoen, l'ADIL, le CAUE).

En 2015, ce service a renseigné 3 000 ménages (dont 1800 par téléphone). Même si les missions du service habitat sont variées, le suivi-animation de la réhabilitation du parc privé reste sa

principale activité. Conduite en régie depuis 2013, cette mission a mobilisé 6 personnes en 2015 (deux thermiciens, une conseillère en économie sociale et familiale, deux agents d'accueil, une ingénieure) et concerne plusieurs volets :

- le suivi du PIG (Programme d'intérêt général) Habitat
- la campagne de ravalement des façades pour la Ville de Lorient,
- l'accompagnement des ménages ayant des ressources inférieures au prêt social location-accession (PSLA),
- l'accompagnement des copropriétés pour des travaux d'isolation de comble ou plancher bas.

Bilan du programme d'intérêt général-habitat

Le bilan est positif : 213 dossiers validés (soit 92,6 % des objectifs alloués au territoire) pour une consommation budgétaire de 1 115 864 € pour l'ANAH et 421 042 € pour les fonds « habiter mieux ».

Volet « énergie »

342 diagnostics énergétiques complets ont été effectués aux domiciles de particuliers par les 2 thermiciens de l'EIH. 140 ont abouti au dépôt d'une demande de subvention Anah en 2015.

Volet « adaptation »

72 dossiers « adaptation » ont été validés en Commission locale pour l'amélioration de l'habitat (CLAH) en 2015, dont :

- 67 dossiers « adaptation du logement »
- 5 dossiers « mixtes », c'est-à-dire énergie + adaptation

Volet « lutte contre l'habitat indigne »

Il s'agit de dossiers nécessitant du temps et un accompagnement social renforcé. Le temps entre le repérage des situations et la fin des travaux (paiement des subventions) est de 3 ans en moyenne.

De nombreuses étapes sont nécessaires avant d'aboutir à un projet de travaux. Ces

3 000 ménages
aidés par
l'Espace info
habitat en 2015



propriétaires ont des problématiques sociales lourdes sur lesquelles il est important d'agir (précarité financière, isolement social, fragilité psychologique).

Il est important d'associer et de placer le propriétaire au centre de l'accompagnement (réalisation de démarches, valorisation...) afin qu'il s'investisse dans son projet malgré les difficultés sociales rencontrées.

- 1 dossier validé en CLAH en 2015
- 2 chantiers réalisés en intégralité (subventions payées).
- 1 en cours de travaux

Volet « accompagnement social »

39 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social pour des problèmes ciblés de type difficultés financières, barrière de la langue, situation familiale complexe...

Ces suivis concernent aussi bien des dossiers énergie (19), d'autonomie (13) ou d'insalubrité (7) pour lesquels il existe des freins à lever avant de faire la demande de subvention.

L'accompagnement social peut prendre plusieurs formes en fonction de la problématique et de l'autonomie du ménage :

- Accompagnement dans les démarches administratives (recherche de pièces justificatives, problème de succession, médiation familiale, surendettement...) visant à demander une subvention pour des travaux.
- Demande d'avance nécessitant une évaluation sociale écrite.
- Recherche de financements complémentaires (fondation Abbé Pierre, caisses de retraite, CAF...).
- Orientation vers des partenaires sociaux (CAF, Conseil départemental, CCAS...).

Accompagnement des ménages ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH

L'EIH accompagne également les ménages ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et ayant des ressources inférieures au plafond PSLA (prêt social location accession).

85 ménages ont été suivis (visites du logement, réalisation et restitution de l'évaluation thermique, informations sur les aides et prêts possibles...):

- 53 propriétaires « ANAH » modestes ;
- 32 propriétaires PSLA.

À noter que les ménages ayant des ressources supérieures à ces plafonds sont orientés vers l'Espace info énergie (AloEn).

Campagne de ravalement de façades pour la Ville de Lorient

Sur l'année, l'EIH a géré 57 dossiers de subvention « ravalement » correspondant à des bâtiments en copropriété (avec ou sans syndicat)

ou des maisons individuelles. La Ville a versé 181878 € pour la campagne 2015.

Outre la partie financière, le suivi de la campagne de ravalement nécessite de conseiller les gestionnaires de copropriétés et les particuliers sur la mise en couleurs des façades en fonction de la typologie du bâti (en accord avec l'architecte conseil), de les informer sur les modalités des subventions et sur la nécessité de déposer une déclaration préalable en cas de modification de l'aspect extérieur.

Les aides financières de Lorient Agglomération

Ces aides sont de deux types : les subventions pour la réhabilitation des logements ou les prêts réservés à l'accession à la propriété ou aux travaux.

Prêts « accession »

- 131 « prim'access » ont été attribués, ce qui représente un montant d'intérêt de 517 000 €.

Subvention pour la réhabilitation

Type de subventions accordées par Lorient Agglomération	RELEVANT DU PIG	NOMBRE	MONTANT
Autonomie/adaptation	•	75	89 112 €
Rénovation thermique, en complément de l'aide de l'Anah	•	142	121 750 €
Rénovation thermique, sans aide de l'Anah		33	45 000 €
Energies renouvelables (solaire et bois)		13	7 050 €
Isolation copropriétés		8	37 683 €
Urgence		27	24 667 €
Insalubrité, habitat dégradé	•	2	9 592 €
Locatif privé social		4	4 000 €
		304	338 854 €



A. FROMENTIN



Les terrains d'accueil des gens du voyage

Conformément à la loi Besson, Lorient Agglomération a engagé en 2002 la réalisation de terrains d'accueil sur les communes de plus de 5 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2015, le dispositif d'accueil de Lorient Agglomération comprenait 94 emplacements répartis sur les aires du « Gaillec » à Lorient (40), de Caudan (8), Guidel (8), Hennebont (8), Inzin-zac-Lochrist (8), Languidic (6), Lanester (8) et Plœmeur (8) auxquels s'ajoutent l'aire de passage de Brandérion et les 3 terrains familiaux locatifs de Lanester.

Avec l'ouverture des 12 emplacements de l'aire d'accueil de Riantec en septembre 2015, Lorient Agglomération dispose désormais de 106 emplacements pouvant accueillir 212 caravanes.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit en outre la mise à disposition de terrains pour l'accueil des missions évangéliques et pour les regroupements familiaux en période estivale. Lorient Agglomération ayant adopté le principe d'un accueil tournant sur les 25 communes de son territoire afin de faire jouer le principe de solidarité, des terrains ont été identifiés et préparés en 2015 sur les communes de Gestel, Guidel et Hennebont. Programmées sur le territoire communautaire par la Préfecture, les missions culturelles se sont déroulées à Guidel, tandis que les regroupements familiaux étaient accueillis à Gestel et Hennebont du 1^{er} juin au 31 août.

La mise en conformité du territoire communautaire au regard des obligations légales et des préconisations du schéma départemental conditionne la mobilisation des procédures d'expulsion découlant des installations illicites sur le territoire communautaire.

À noter que 10 dossiers concernent des acquisitions sur 4 des 6 communes de l'ancienne Communauté de Plouay (4 en 2014).

- 33 « Lorient'access » (dont 7 avec uniquement l'aide de la Ville) ont été attribués ce qui représente un montant d'intérêt de 132 000 € pour la Ville de Lorient.
- 5 « Lanester'access » ont été attribués ce qui représente un montant d'intérêt de 20 000 € pour la Ville de Lanester.

Prêts « travaux »

32 « prêt rénov » ont été attribués, ce qui représente un montant d'intérêt de 40 547 €.

8 prêts à taux zéro sociaux ont été octroyés dans le cadre du dispositif « passerelle » du Crédit

Agricole :

- 3 sur le volet « insalubrité »
- 4 sur le volet « énergie »
- 1 sur le volet « adaptation »

Le montant des intérêts payés par Lorient Agglomération en 2015 au Crédit Agricole s'élève à 13 100 €.

La commission de coordination

Cette commission a pour objectif d'accompagner les locataires en difficulté dans leur parcours logement : elle s'est réunie 7 fois en 2015 et a permis l'examen de 52 situations (15 familles monoparentales, 21 personnes vivant seules, 9 familles avec enfants, 4 parents ayant un droit de

visite et d'hébergement, 3 colocataires parents + enfants adultes).

Les échanges et la mobilisation des membres de la commission ont permis pour ces 52 ménages :

- 25 relogements ;
- 5 réorientations vers de l'hébergement (pension de famille...);
- 2 mises en place d'accompagnement social de longue durée ;
- 2 réorientations vers le bailleur (mutation) ;
- 9 sont toujours en attente de solution (passage récent en commission) ;
- 9 sans suite (ménages qui ne se sont pas saisis des solutions proposées, ne relevant pas de la commission...).

Aménagement numérique

Le haut débit pour tous

La direction des systèmes d'information (DSI) planifie le déploiement du réseau fibre et offre également un panel de services mutualisés aux communes-membres pour améliorer les conditions d'exploitation des outils informatiques.



Par ailleurs, dans le cadre du dispositif Bretagne Très Haut Débit, Lorient Agglomération a participé à hauteur de 94 000 euros aux travaux de montée en débit sur le territoire de Plouay et d'Inguiniel.

La plateforme de services communautaire

La commune de Guidel a choisi cette année de confier un pan important de son infrastructure informatique aux services communautaires, via une convention de prestations de services. Ainsi une infrastructure réseau a été déployée pour interconnecter la collectivité et un certain nombre d'actions ont été menées pour améliorer les conditions d'exploitation des outils informatiques notamment en mairie et également à l'école publique avec le remplacement de l'ensemble des postes de travail et du serveur. Six communes, ainsi qu'Audelot et l'Office du tourisme ont passé des conventions de prestations avec les services communautaires; d'autres ont fait part de leur intention et font l'objet de diagnostic et de propositions d'accompagnement. Dans ce cadre l'accompagnement de communes dans la refonte de leurs sites web a également été assuré par les services communautaires. ●

L'extension du réseau « fibre » sur le territoire de Lorient-Agglomération

Au cours de l'année 2015, les raccordements en fibre optique des mairies de Pont-Scorff et de Guidel ont été réalisés. Le raccordement du bâtiment K3 à la Base a également été achevé pour les besoins communautaires. Les études

ont été achevées pour opérer l'interconnexion « fibre optique » des communes de Port-Louis, Locmiquélic et Riantec prévue en 2016. Ainsi fin décembre 2015, 10 communes sont raccordées par fibre ou en hertzien au réseau de Lorient Agglomération (Quéven, Lanester, Lorient, Plœmeur, Larmor-Plage, Guidel, Cléguer, Pont-Scorff, Hennebont et Riantec).



La mission SIG

La mission Systèmes d'informations géographiques (SIG) occupe un rôle transversal au sein des services de l'Agglomération. Rentrent notamment dans ses missions :

- L'accompagnement et l'analyse SIG auprès des autres pôles de l'Agglomération.
- La communication autour des données de référence au sein des directions transversales de l'Agglomération et dans les communes-membres : dans ce cadre, le catalogue des données graphiques a été ouvert avec l'aide du prestataire Isogeo.
- L'amélioration de la méthode de contrôle des plans topographiques et des récolements selon les normes de la loi anti endommagement sur les réseaux :
 - prise en compte des modèles de données des groupes de travail des pôles métiers de Géobretagne.
 - réutilisation des standards d'échanges de données nationales traités dans les commissions du Conseil national de l'information géographique (CNIG).
- L'animation et la participation aux pôles métiers aux niveaux départemental et régional :
- Le suivi de la prestation de la future maquette 3D du PEM : production du socle dans les normes interopérables internationales.



Déplacements et mobilité

Sécurisation des stations et accessibilité

Dans le domaine des transports et déplacements, 2015 a été la première année pleine de desserte des 25 communes du territoire communautaire, ce qui s'est traduit par des aménagements réguliers du réseau pour rechercher une meilleure pertinence du service à la population.



La flotte de bus
100% accessible
depuis fin 2015

L'année 2015 a été marquée par la poursuite opérationnelle de projets majeurs en termes de mobilité à savoir :

- Le Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Lorient : suite à la délivrance du permis de construire de la future gare de Lorient au printemps 2015 les premiers travaux de la construction ont pu démarrer avec la pose de la passerelle fin septembre et début octobre. Depuis, ils se poursuivent à un rythme soutenu.
- La seconde phase du Triskell, Bus à Haut Niveau de Service : suite au démarrage des travaux sur certains secteurs et à l'engagement de nouvelles consultations courant 2014, le Triskell a connu les premières mises en service d'aménagements à Quéven et sur la rue J. Muller à Lorient. La réalisation de l'ouvrage de liaison entre la future gare et le pont d'Oradour, ainsi que le comblement du souterrain du carrefour de Normandie, ont incontestablement inscrit l'empreinte du Triskell.

La restructuration du réseau de transports collectifs tient compte de quelques évolutions majeures du territoire de l'Agglomération :

- La mise en place du nouveau PDU en 2013,
- La fusion entre les deux communautés au 1^{er} janvier 2014,
- L'ouverture en 2017 du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Lorient associée à la mise en service du Triskell en 2017
- La nécessité de rationaliser les coûts d'exploitation du service.

Ces différents éléments justifient une réflexion approfondie sur le mode de desserte du territoire communautaire. La définition d'une méthode et le lancement d'une consultation ont permis de retenir un bureau d'études en charge de l'expertise territoriale de la mobilité, première phase des études préalables à cette restructuration.

L'année 2015 a enfin connu, avec la livraison de 15 nouveaux bus, une nouvelle étape pour l'accessibilité au réseau puisque dorénavant c'est tout le parc de véhicule qui est accessible, conformément aux exigences de la loi de 2005 sur l'égalité des chances.

Mise en œuvre du Plan de déplacements urbains (PDU)

Approuvé par le conseil communautaire en 2013, le PDU affiche les ambitions de la collectivité pour gagner la bataille des comportements pour une mobilité plus durable. En 2015, l'engagement de la communauté en faveur des transports a joué un rôle déterminant dans l'obtention du label Cit'ergie par Lorient Agglomération. Ce travail a été complété par une évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) évités par l'usage des transports collectifs.

L'année a également été marquée par l'édition de la carte « *Découverte de la rade à pied, à vélo, en bateau* », mettant en avant les modes doux de déplacements dans le cadre du développement touristique, en collaboration avec les directions concernées de Lorient Agglomération (tourisme-SIG- communication). Pour le développement des modes doux de déplacement, d'autres actions ont été menées parallèlement, notamment l'instruction ou le paiement des demandes de subventions d'équipements aux communes réalisant des travaux inscrits au schéma cyclable d'Agglomération : Lorient (*Monistrol/Toullec-Kermelo/Toullec*), Plœmeur (*Centre/Lann Er Roch*), Larmor Plage (*boulevard Roger Le Pors*), Locmiquélic (*rue du Général de Gaulle*), Hennebont Kérandré-Gare (*Libération*), Guidel (*Guidel-Plage-Entrée Guidel St Fiacre*). Lorient Agglomération a également mis gratuitement 110 vélos, à la disposition des étudiants pour l'année universitaire.

À l'échelle départementale et régionale, la direction transports et déplacements de Lorient Agglomération a participé à de multiples groupes de travail :

- Réunions Géo Bretagne organisées par la DREAL notamment le pôle Métier Déplacements qui a pour vocation de constituer un patrimoine commun de données déplacements et transports sur l'ensemble des modes de déplacements utilisés en Bretagne pour une large ouverture des données numériques existantes sur une plate-forme accessible à tout public.
- Ateliers de prospective à l'horizon 2035 organisés par la DREAL Bretagne pour échanger sur les déplacements et l'organisation future des territoires dans la perspective des évolutions



CLÉTRON/DECC

sociétales en cours et à venir.

- Groupes de travail de l'ADEME sur le sujet de la mobilité dans les territoires péri-urbains et ruraux, assemblées et réunions de la Région et du conseil Départemental sur le thème de la mobilité, notamment celles liées aux modes doux de déplacement.

Renouvellement du parc de bus

La mise en œuvre en 2017 de projets majeurs de mobilité très incidents sur l'organisation du réseau et l'engagement d'une restructuration complète de ce dernier conduit le conseil communautaire à reporter au 31 décembre 2017, la fin du contrat de délégation.

Le parc de véhicules de Lorient Agglomération confié à la CTRL se compose de 95 bus (auxquels s'ajoutent quatre minibus et un véhicule léger, dédiés au transport des personnes handicapées).

En 2002, l'âge moyen du parc d'autobus était de 9 ans et demi, et certains véhicules anciens faisaient l'objet de critiques étant réputés « cracher de la fumée noire ». L'adoption à cette époque d'un programme de renouvellement volontariste a permis d'abaisser, en 2015, cet âge à 7 ans en moyenne bisannuelle, âge conforme aux exigences d'un parc de qualité. La livraison de 15 nouveaux véhicules fin 2015 (13 bus standards et 2 bus articulés) marquent aussi la fin d'un cycle complet de renouvellement et la mise en accessibilité totale du parc dans le délai de 10 ans consécutif à l'adoption de la loi de 2005 sur l'égalité des chances. La collectivité a en outre souhaité aménager une seconde place pour l'accueil d'une personne en fauteuil (contrairement aux précédents bus qui ne disposent que d'un emplacement). Cette évolution, sollicitée par les associations, répond au souhait des personnes handicapées de profiter d'un usage



H. COHONNER

accru des lignes régulières plutôt que du service dédié, afin de disposer d'une offre plus large de mobilité.

Parallèlement, afin de répondre aux besoins de déplacements que ne peuvent satisfaire les lignes régulières, un service dédié dit « de substitution » est organisé pour le transport des personnes en fauteuil ou mal et non voyantes (sous conditions). Ce service sur réservation est exploité avec des véhicules adaptés; deux nouveaux minibus destinés à ce service ont été livrés en novembre en remplacement de deux minibus âgés d'une dizaine d'années. Enfin, il peut être noté parmi les investissements destinés à garantir la qualité des conditions

d'exploitation du réseau urbain, l'acquisition de 2 véhicules de service électriques pour les besoins de l'exploitant. Cette mesure permet de tester à une échelle modeste la motorisation décarbonnée de véhicules terrestres, l'électricité étant en passe de devenir une énergie de substitution du diesel dans la propulsion des bus.

Exploitation des lignes maritimes

La mise en service d'Ar Vag Tredan en septembre 2013 est le dernier événement marquant du renouvellement de la flotte de navire de l'agglomération. Cependant l'année 2015 a été marquée par l'adaptation du ponton de Pen Mané pour améliorer l'accessibilité aux

personnes handicapées et par la destruction accidentelle de la cale de Kéroman le 17 août.

Après avoir constaté qu'Ar Vag Tredan demeurait difficile d'accès pour une personne en fauteuil électrique, le ponton de Pen Mané a été équipé d'une rampe beaucoup plus longue pour réduire sensiblement la lacune verticale de 60 cm entre le pont du navire et le ponton, nécessitant en outre quelques aménagements sur la coupée du bateau.

La destruction accidentelle par un pétrolier en approche de l'apponement, de la cale de Keroman, en août 2015, a considérablement perturbé l'exploitation des liaisons maritimes de la rade durant le second semestre. Après un

175 sites réaménagés depuis le démarrage de la campagne de sécurisation des stations de bus.

Zoom

Sécurisation des stations de bus

La charte pour la sécurisation des points d'arrêt a été approuvée en conseil communautaire du 9 juillet 2010. Elle a depuis été approuvée par 7 communes, et appliquée par la quasi-totalité des communes de l'Agglomération. Si les arrêts identifiés comme les plus problématiques ont fait l'objet d'aménagements de sécurisation, une vigilance constante est maintenue pour améliorer la sécurité générale du réseau de transport. Avec le réaménagement en 2015 d'une trentaine d'arrêts sur les autres communes, ce sont aujourd'hui 175 sites qui, depuis le début de la campagne de sécurisation, et après avoir été diagnostiqués dangereux ou même très dangereux, ont subi des aménagements qui les rendent sécurisés pour les usagers des transports collectifs, ainsi que pour tous les utilisateurs de l'espace public.



premier transfert de l'ensemble des liaisons vers le quai des Indes, unique point d'accostage immédiatement disponible, la recherche de sites plus appropriés a d'abord conduit à un dévoiement vers la Cité de la Voile Eric Tabarly avant de retenir une solution plus pérenne au Quai du Pourquoi Pas dans le port de pêche. Le couplage de ce dévoiement avec une navette bus vers les lieux d'activité du port de pêche et le centre-ville, répond pour partie aux usagers qui ont néanmoins hâte de voir la cale de Kéroman reconstruite, ce qui devrait être le cas pour l'été 2016.

Instruction des demandes d'accès au réseau

L'instruction des demandes d'accès au service dédié aux personnes à mobilité réduite ainsi que celle des demandes de titres sociaux est effectuée par Lorient Agglomération, dès lors qu'ils ne répondent pas de façon explicite à tous les critères d'attribution.

En la matière, l'année 2015 a vu une légère diminution du nombre de demandes d'accès au service PMR avec 337 dossiers (- 3.7%), dont 13 dans le cadre de l'interopérabilité (accord entre réseaux). Parmi ces demandes, 23 dossiers n'ont pu être retenus. Des accords ont été attribués à 187 personnes en fau-

teuil, à 42 personnes ayant des difficultés à la marche et à 39 malet non-voyants. Depuis 2014, une procédure sollicitant l'avis médical d'ergothérapeutes a été mise en œuvre pour examiner les demandes des personnes ne répondant pas strictement aux critères d'accès au service PMR. Ainsi, ces dossiers ont-ils été soumis à ces professionnels de santé et 6 mises en situation ont été organisées à bord d'un bus pour évaluer les difficultés de déplacement des demandeurs.

Les demandes d'obtention de titres sociaux sont quant à elles identiques à 2014 avec 384 dossiers étudiés en commission, dont :

- 45 cartes IRIS ; il convient de noter qu'il y a eu autant de demandes émanant des demandeurs d'asile (72) que des demandeurs d'emploi (73),
- 239 cartes AZUR : personnes âgées ou handicapées (en très légère baisse (-1.6%).

L'ensemble de ces demandes ont donné lieu à 320 réponses favorables, soit 83 % des cas étudiés.

L'adaptation du réseau aux besoins

Après une année 2014 marquée par la fusion et la mise en place d'une desserte sur 6 nouvelles communes, l'année 2015 s'est inscrite dans la gestion au quotidien du réseau élargi, dans l'attente des études qui

337 demandes d'accès au service PMR, 384 dossiers de titres sociaux



aboutiront à sa restructuration à l'horizon 2017. Ce sont ainsi 125 dossiers qui ont été traités afin de répondre à des demandes de modification de circuits, d'équipement des points d'arrêt en abri, d'adaptation des horaires. L'instruction de ces demandes nécessite de prendre en compte conjointement :

- La sécurité, en évitant les arrêts sur des sites n'offrant pas une bonne visibilité ou des conditions d'attente satisfaisantes, les marches arrière, la pénétration dans des espaces privés...
- L'intérêt général, par exemple en n'allongeant pas de façon significative les temps de parcours de nombreux élèves pour satisfaire une seule personne.
- Les conditions d'exploitation, liées notamment à l'enchaînement des véhicules qui limite leur disponibilité entre deux courses (collège et primaire par exemple).
- Les coûts générés pour la collectivité, liés aux kilomètres parcourus et au recours à des moyens supplémentaires à mettre en service.

La mise en place des temps d'accueil périscolaires (TAP), avec les modifications qu'ils ont entraînées sur les horaires des établissements primaires, a parfois conduit à des situations sans solution satisfaisante. La réforme des collèges à venir risque de modifier à plus grande échelle l'organisation des transports sur le territoire, générant un lourd travail d'adaptation des dessertes. ●



Les projets emblématiques de la compétence transports

Entre la construction de la nouvelle gare et le projet Triskell, la direction transports et déplacements mène des dossiers pilotes qui engagent durablement la perception des mobilités sur le territoire de l'Agglomération.

Mise en œuvre du projet Triskell

Les travaux du Triskell engagés courant 2014 ont connu en 2015 une activité intense puisque ce sont pas moins de 17,5 M € qui ont été investis dans ce projet durant cette année. Plusieurs chantiers emblématiques ont ainsi été conduits :

La construction de la rampe d'accès au pont d'Oradour

Destinée à rejoindre le pont d'Oradour depuis le Pôle d'Echanges Multimodal, cet ouvrage d'art de 250 mètres de long et 8 mètres de haut à sa jonction avec le pont a été édifié courant 2015 à l'emplacement des anciennes halles SERNAM démolies durant l'été 2014. Outre une voirie réservée aux bus et vélos, il intègre des espaces piétonniers confortables pourvus de fosses destinées à accueillir des espaces plantés d'arbres. Les îlots de Lorient Odysée, la future ZAC de la gare, viendront s'adosser à la façade sud de l'ouvrage. L'ouvrage débouche sur un site propre axial aménagé sur le pont d'Oradour.



La suppression du passage souterrain du carrefour de Normandie

Afin de permettre la jonction entre le nouveau site propre à créer sur le pont d'Oradour et la rue Paul Guieysse en direction de Keryado, le réaménagement complet du carrefour intégrant

également le boulevard de Normandie a conduit au remblaiement de l'ancien souterrain réalisé dans les années 70 pour faciliter la circulation routière en ville. La volonté d'offrir plus de place aux modes alternatifs à la voiture particulière et celle de redonner une urbanité à ce carrefour



Triskell : la concertation à toutes les étapes

Le projet Triskell 2017 a fait l'objet d'études approfondies pour définir le meilleur tracé. Les communes de Lorient, Plœmeur et Quéven ont été associées de même que les riverains, les entreprises et les commerçants. Pendant les travaux, le dialogue se poursuit.

Une commission de concertation à Lorient

Elle rassemble associations de riverains, associations de personnes à mobilité réduite, représentants de quartiers, commerçants de proximité... pour bénéficier de l'expertise d'usage des participants.

Des réunions publiques

Annoncées sur le site Internet de Triskell et par voie de presse. Elles font l'objet d'un affichage de proximité.

Mise en place d'une commission d'indemnisation

En lien avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, elle étudie le manque à gagner des commerçants, artisans et professionnels riverains du chantier et procède à des indemnisations s'il y a lieu.



qui souffrait de son caractère très routier, ont prévalu sur le maintien d'aménagement dont la dangerosité et l'incitation à la vitesse avaient souvent été relevées. Une station a été aménagée à l'approche du carrefour avec la rue Paul Guieysse et le boulevard de Normandie. L'essentiel des travaux de ce carrefour ont été réalisés durant la période estivale pour réduire l'impact d'une nécessaire fermeture de l'axe traversant est ouest.

La création d'un site central à Lorient Nord Keryado

En anticipation des réalisations de réaménagement du secteur commercial de Lorient Nord, un site propre axial a été réalisé en 2015 sur la rue du Colonel Muller, en bénéficiant de l'emprise de l'ancienne nationale. Cette voie aux contours auparavant imprécis a retrouvé une vraie fonction d'entrée de ville marquée par des plantations et une nouvelle station. Les bus et piétons retrouvent une véritable place dans un

secteur où l'automobile jouissait d'un monopole quasi exclusif.

La poursuite des aménagements à Quéven

Si l'année 2014 avait connu les premières réalisations sur Quéven, avec notamment la création d'une voie réservée sur le secteur de Croizamus, l'année 2015 a vu les travaux se poursuivre avec l'aménagement d'un rond-point traversant à l'entrée sud de Quéven (Beg Runio), celui des modifications de la rue Jean Jaurès intégrant la réalisation d'une station centrale attendue depuis longtemps et les aménagements urbains réalisés sous financements communaux sur la partie Nord de la rue Jean Jaurès. L'ensemble de ces aménagements ont été mis en service à l'été 2015.

L'aménagement de la rue Jean Jaurès à Lorient

Sur la branche sud, l'année 2015 a connu l'aménagement de la rue Jean Jaurès à Lorient ; la redéfinition des espaces, a permis la réalisation d'une station bus confortable située au cœur



de la vie du quartier, de maîtriser le stationnement et d'offrir une nouvelle place aux cyclistes, facilitant d'autant la progression des transports collectifs. Une nouvelle gestion des priorités et l'interdiction faite aux voitures de doubler les bus en station, contribuent aussi à cet objectif. La poursuite de la concertation étroite avec les riverains et les commerçants, a permis de conserver des relations sereines durant toute la durée des travaux.



Triskell, en chiffres

- **4 communes concernées** : Lanester, Lorient, Plœmeur, Quéven. L'ensemble de l'Agglomération mieux desservi du fait des aménagements considérés comme les plus utilisées du territoire.
- **40 000 voyages par jour** sur le tracé du Triskell.
- **14 km d'aménagements** : voies réservées aux bus, cheminements piétons-vélos... sur la 2^e phase.
- **17 lignes du bus sur 34 améliorées**
- **43 stations toutes réaménagées**
- Coût global du projet : **34 millions d'euros.**





Réalisation du pôle d'échanges multimodal

Suite à la signature, le 26 juin 2013 du contrat de pôle relatif au pôle d'échanges multimodal, l'année 2014 avait connu la poursuite des études et procédures préalables à la phase opérationnelle. 2015 a, quant à elle, été une année déterminante puisqu'elle a vu l'approbation du permis de construire et le démarrage des travaux.

Gare, gare routière et liaisons nord-sud

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire de la gare par l'État, une enquête publique a été conduite durant l'hiver 2015 ; ses conclusions favorables ont autorisé l'approbation du permis en mai et l'ouverture du chantier en juin. Courant juin, Lorient Agglomération a repris le portage du « bâtiment tiers » destiné à accueillir la Poste ainsi que des bureaux en déléguant la maîtrise d'ouvrage à la SNCF.

La pose de la première pierre, le 26 mai 2015, et celle de la passerelle de 60 mètres qui enjambe tout le faisceau ferroviaire, durant le dernier week-end de septembre et le premier d'octobre, ont symboliquement marqué le lancement des travaux.

L'ossature bois et la largeur confortable de ce nouveau franchissement des voies, conforteront sa fonction de liaison urbaine entre le centre-ville de Lorient et le quartier de Kerentrech en sus de sa fonction d'accès aux quais pour les voyageurs ferroviaires. La construction, en fin d'année, du

bâtiment tiers s'inscrit dans la continuité de l'ouvrage du Triskell et marque la façade nord du futur pôle d'échanges.

Dans la continuité de ces premiers travaux, le chantier n'a eu cesse de progresser en vue de la mise en service de la nouvelle gare, concomitamment à l'arrivée du TGV à Lorient en mai 2017.

Libération des emprises

La libération des emprises ferroviaires convenue courant 2014 avec SNCF Réseau (ex-RFF) et SNCF Mobilité, ont permis la réalisation des travaux du Triskell et du PEM décrits ci-dessus, ainsi que la préparation de l'emprise de la voie 7 (posée début 2016), au pied du bâtiment en construction.

Au Nord des voies, les espaces libérés par la démolition de l'ancien immeuble d'habitation et du blockhaus attenant ont été utilisés pour la construction de la passerelle, en l'attente d'accueillir de futurs bâtiments à usage mixte.

Parvis

Les études d'intermodalité conduites sur le parvis en 2014 ont été complétées des apports du projet de premier îlot de la ZAC afin de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la définition de l'aménagement du parvis. La juxtaposition et l'imbrication des 3 projets PEM, Triskell et ZAC de la gare, ont nécessité la désignation d'un coordonnateur pour assurer la coactivité optimale de l'ensemble des chantiers. ●

Zoom

Un financement solidaire des collectivités bretonnes

La construction de la nouvelle gare est le produit d'une synergie entre différents partenaires : l'État, Lorient Agglomération, la Ville de Lorient, la Région Bretagne, le Département du Morbihan et la SNCF (par le biais de son activité « Gares & Connexions » et de sa branche « SNCF Réseau »). Ce nouveau Pôle d'échanges multimodal (PEM) comprendra un bâtiment voyageurs réservé au trafic ferroviaire TGV et TER, une gare routière, un accès à une offre de Bus à haut niveau de service (BHNS) dénommée le « Triskell » et un accès facilité aux transports doux, notamment le vélo.

Les partenaires s'engagent ainsi pour un investissement total de 58 millions d'euros.



Une architecture aérienne et maritime

Seul PEM de Bretagne à être connecté à un réseau urbain de lignes maritimes et à être accompagné de la création d'un nouveau quartier, le Pôle d'Échanges Multimodal de Lorient est aussi le seul de Bretagne à être intégralement créé de toute pièce. Son architecture aérienne de verre, bois et béton symbolise l'identité de l'agglomération. Sa forme oblongue rappelle celle des bateaux, le bois fait référence aux coques longtemps construites dans les chantiers navals alentours et le béton écho à la reconstruction de Lorient. Élément architectural structurant de l'agglomération, l'accent a été mis sur la transparence avec de grandes façades de verre mettant en évidence son animation et sa fonctionnalité.

Des services accessibles à tous

Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, Lorient Agglomération a œuvré, auprès des communes, à l'élaboration des nouveaux programmes que sont les Ad'AP et les SDAP.



Une application
"handy-mappy"
mise en ligne
en 2015

Les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Ils permettent à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) et aux autorités organisatrices des transports de poursuivre la mise en accessibilité de son établissement et des transports après le 1^{er} janvier 2015. Les 2 agendas présentant les stratégies de mise en accessibilité, la programmation et les financements ont été délibérés en CC du 15 décembre 2015.

Transport et accessibilité

344 points d'arrêts sur 1016 des lignes régulières ont été retenus sur l'ensemble du réseau pour être rendus totalement accessibles : 197 points d'arrêts sur 344 prévus sont accessibles (indicateurs fin année 2015).

Le Triskell (phase 2) complète ces aménagements vers Plœmeur et Quéven : 15 arrêts ont ainsi été rendus accessibles.

Le ponton de Locmiquélic a été réaménagé de façon à être accessible aux fauteuils roulants manuels et électriques.

Les conditions d'accès au service de transport de personnes à mobilité réduite ont également été revues :

- Réservation des déplacements sur internet,
- Mise en place du post-paiement,
- Diminution de la plage de réservation qui passe de 3 semaines maximum à 8 jours,

- Diminution du délai de prise en charge entre deux courses de 45 à 30 minutes.

Mise en ligne de la cartographie des cheminements accessibles sur le territoire

Le « Mappy » de l'accessibilité est opérationnel sur les périmètres et zones agglomérés définis par chaque commune (dans le cadre de leur diagnostic voirie et espaces publics).

Lorient Agglomération « mission accessibilité » a été intégrée au groupe national « accessibilité » du CEREMA et est considérée aujourd'hui comme une des collectivités pilote en la matière.

Groupes de travail de la CIA

La CIA est composé de différents groupes de travail thématiques :

Accès aux événementiels (équipe bénévole accessibilité FIL composée des membres de la CIA pour l'amélioration de l'accès aux services et spectacles), au tourisme et aux loisirs (diffusion du guide « week-end confort »), à l'information, au bâti (concertation dans l'élaboration des agendas d'accessibilité), aux transports.

Parallèlement, la CIA a continué à former les personnels d'accueil aux problématiques liées au handicap. Dans ce cadre, 222 agents ont été formés fin 2015. ●



Eau et assainissement

Veiller à la qualité de la ressource en eau

Les compétences eau potable et assainissement ont été transférées à l'Agglomération par les communes-membres au 1^{er} janvier 2012. Au 1^{er} janvier 2014, des suites de la fusion de Lorient Agglomération avec la Communauté de Communes de Région de Plouay du Scorff au Blavet, les agents de la direction eau et assainissement ont dû intégrer de nouvelles installations dans leur patrimoine. L'année 2015 marque une année de stabilité dans l'organisation de la Direction et de prise de recul vis-à-vis de cette succession de changements.



Relation à l'utilisateur et coordination administrative et comptable

Accueil

En 2015, 8 941 abonnés ont été reçus par les 4 agents en charge de l'accueil (moyenne de 169 personnes/semaine) et 18 324 demandes téléphoniques ont été traitées (moyenne de 346 communications/semaine). 3 503 demandes de mensualisation ont été saisies suite à la proposition de généralisation de ce mode de règlement à l'ensemble des abonnés de Lorient, Lanester et Port-Louis à compter du 1^{er} janvier 2016 et 1 040 demandes d'information reçues par courriel à ce sujet sur les 2 088 courriels reçus en 2015.

Facturation

89 473 factures de consommation d'eau et d'assainissement ont été établies pour les 34 352 abonnés des communes de Port-Louis, Lanester et Lorient ; 8 % des abonnés étaient mensualisés en 2015. De plus, ont été émises 1 966 factures de prestations de travaux ou de prestations en assainissement non collectif (chiffre en très forte hausse par rapport aux années précédentes). Le service a aussi procédé à l'examen de 135 demandes de dégrèvement pour fuite d'eau après compteur et à celui de 180 contestations de facturation.

Suivi des impayés

Dès juin 2015, les procédures de relances pour impayés ont été interrompues suite à l'arrêt du Conseil constitutionnel interdisant les coupures d'eau pour défaut de paiement des factures d'eau et d'assainissement dans les résidences principales. De nouvelles modalités de fonctionnement ont dû être trouvées avec la Trésorerie de Lorient Collectivité pour ne pas suspendre l'action contentieuse. Des relances par voie d'huissier diligentes par la Trésorerie sont menées.

Analyse des coûts de gestion des services d'eau et d'assainissement

Le service a commencé à mettre en place des outils d'analyse financière des coûts de gestion

Cette année 2015 aura été marquée par les éléments suivants :

- Des avancées notables en matière de développement du SIG et de mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, à l'aide de levés de terrain réalisés notamment lors des études diagnostiques des réseaux.
- Un travail conséquent sur les modifications des tournées de relèves de compteurs d'eau sur les communes de Lorient — Lanester et Port-Louis pour préparer la mensualisation des paiements des factures d'eau et d'assainissement pour les abonnés de ces communes ;
- La création d'une régie de recette et d'avance, mobilisant beaucoup les agents sur le deuxième semestre 2016 afin de pouvoir proposer dès le 1^{er} janvier 2016, le nouveau service de mensualisation des paiements des factures d'eau sur Lorient — Lanester et Port-Louis ;
- Une modification significative de la réglementation en matière de recouvrement des

- factures d'eau et d'assainissement, le Conseil constitutionnel ayant interdit le 29 mai 2015 l'interruption de la fourniture d'eau pour impayés, impactant de ce fait très fortement le recouvrement des recettes de la Direction et le travail de relance pour défaut de règlement ;
- Le déroulement satisfaisant de la vidange du barrage de Guerlédan qui n'a pas impacté la distribution d'eau de l'agglomération, malgré un début d'été sec.
- La mise en place d'un nouvel outil de gestion et de surveillance à distance des installations (TOPKAPI), permettant la consultation plus aisée des alarmes et des paramètres de fonctionnement des équipements d'assainissement collectif.
- En matière de service rendu à l'utilisateur, les pratiques d'instruction des demandes des abonnés ont été uniformisées quel que soit le mode de gestion en vigueur, suite à l'harmonisation des règlements de service.



des services d'eau et d'assainissement par commune. Ces analyses portent également sur le contrôle financier de l'ensemble des contrats d'exploitation gérés par la Direction.

Suivi des marchés et exécution budgétaire et comptable

Depuis le 1^{er} octobre 2015, suite à la déconcentration du service de la commande publique, le service administratif assure le suivi financier de 147 marchés. 56 procédures de marchés ont été lancées en 2015.

L'activité interne de la direction, tous budgets confondus, a ainsi généré la création de 3 238 engagements de dépenses et le traitement de 3 994 mandats de dépenses pour un total de 29 M€ HT. En outre, 3 892 titres de recettes ont été créés dont 2 148 correspondent à la facturation de prestations travaux de branchement en assainissement collectif, perception des taxes de raccordement à l'assainissement collectif, gestion domaniale des biens de la direction telles les locations d'emplacement pour les installations.

Exploitation eau potable

Modalités d'exploitation des services

Le nouveau marché de prestation de service a pris effet à Groix au 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 3 ans.

Le contrat d'exploitation de Calan, Cléguer, Pont-Scorff, Gestel, Quéven et Guidel arrivant à échéance à la fin de l'année 2015, il a été décidé de le prolonger d'un an, par avenant afin d'obtenir une date de fin de contrat commune avec celui de Plœmeur et ainsi remettre en concurrence la gestion de ce service, à l'échelle des 6 communes sous la forme d'un marché négocié de type prestation de service à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les autres modes de gestion en vigueur sont restés inchangés.

Modernisation de l'usine de production d'eau potable du Petit Paradis (Lorient)

Finalisation des travaux de modernisation de l'usine, réceptionnés le 4 septembre 2015.

Étude de schéma directeur eau potable sur le territoire de Lorient Agglomération

Cette étude porte sur la mise en adéquation des capacités de production d'eau potable en œuvre sur le territoire communautaire ou projetés avec les besoins actuels et futurs de la population. Elle a débuté le 24 juillet 2014 pour une durée de 2 ans et 3 mois. La phase 1 « État des lieux des infrastructures existantes » s'est déroulée sur 2015, de même que la phase 2 « Modélisation du réseau de distribution ».

Usine de production d'eau potable du Leslé (Pont-Scorff) : mise en sécurité et habillage du silo à boues.

Chantiers de modernisation de la station de reprise du Pradic à Cléguer et des conduites de refoulement associées, compte tenu des désordres constatés sur le génie civil du bâtiment.

Réhabilitation des 3 forages d'eau de Groix et essais de pompage,

en vue du dépôt des dossiers d'autorisation en préfecture et dans le but de mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de la nappe d'eau et de protéger cette dernière.

Forages de Guidel : poursuite des études préalables nécessaires à la mise en service des forages (étude d'impact et étude Faune-Flore).

Travaux réalisés par les agents de la régie sur les communes de Lorient, Lanester et Port-Louis, pose de canalisations, tubage et reprise de branchements :

Lorient : rue du capitaine Marlette, rue Fontaine des Anglais, rue Théodore Botrel, rue du docteur

Dieny, rue Muller, Rue Bourke, Quai magasin de Marée, Rues Boudot Morse, allée des charmes, boulevard Normandie, Pont de Belgique, avenue Jean-Jaurès, Pont de Bir Hakeim, rue Monistrol, rue des Algues, rue des Montagnes, rue Rolland Garros, rue Guillerot, rue Lanveur, rue Parmentier, rue des Alouettes, impasse des loriots, rue Joliot Curie.

Lanester — Caudan : rue la Pérouse, rue commandant Charcot, rue Jacques Ange Gabriel et rue Ducassou.

Port-Louis : rue de la Citadelle.

Sectorisation des réseaux d'eau potable de l'agglomération

Poursuite de la sectorisation des réseaux d'eau potable débutée en 2014 sur les communes de Groix et Port-Louis et étendue en 2015 à toutes les communes de Lorient Agglomération. Les objectifs de mise en place de débitmètres sur les réseaux sont de mieux connaître les sens de circulation de l'eau dans les canalisations, de faciliter les recherches de fuites sur le réseau public et de limiter les pertes en eau.

Distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée conforme à la réglementation en vigueur tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de distribution au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production. La distribution s'est aussi améliorée sur la commune de Plœmeur suite aux travaux entrepris sur les réseaux.

Production d'eau potable et interconnexions

La vidange du barrage de Guerlédan et donc l'absence de soutien du débit du Blavet, n'ont pas eu d'impact pour les usagers du service d'eau potable. Deux périodes ont, malgré tout, été très tendues la semaine du 14 juillet et celle du 15 août, suite à de fortes chaleurs. La Direction Eau et Assainissement s'est rapprochée des



ETRIANEL

services préfectoraux pour faire réglementer les usages de l'eau brute durant l'été.

Exploitation assainissement

Modalités d'exploitation des services

Les marchés de Délégation de Service Public de Lorient et Groix sont arrivés à leur terme le 31/12/2014 et ont été remplacés par des contrats de prestation de service de durées respectives de 7 et 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

À noter également qu'au 30 juin 2015, la DSP de Larmor Plage s'est achevée et a laissé place à un contrat de prestation de service d'une durée de 78 mois.

Les autres modes de gestion en vigueur sont restés inchangés.

Réseaux gérés par la régie

- 172 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (+177 % par rapport à 2014) ; 8 réparations de branchement ont eu lieu sous domaine public ;
- Les interventions préventives ont concerné un linéaire de 51 km de réseau en hydrocurage et 759 actions sur les postes de relèvement et ouvrages divers. La vétusté de certains réseaux amène à une grande prudence en matière d'hydrocurage des conduites gravitaires. Ces chiffres n'incluent pas les hydrocurages qui ont été réalisés dans le cadre de l'exécution de contrats d'exploitation des réseaux ou de préparation de chantiers ;
- 84 tampons ont été remplacés et 16 réparations ou reprises de maçonnerie ont été effectuées ; ces chiffres sont en diminution par rapport à 2014 ;
- Les interventions curatives sur réseaux et branchements sont en diminution par rapport à 2014 : 643 interventions sont dénombrées dont 105 en astreinte (153 en 2014) ;
- Il reste encore 34 points noirs (intervention systématique plus de deux fois par an) ;

- 14 réparations en urgence sur les réseaux sont dénombrées (casses, effondrements...).
- Il peut être noté que le service s'est équipé d'une caméra zoom d'inspection des réseaux et d'une caméra endoscopique pour les contrôles de branchement et/ou d'ANC ainsi que d'un GPS pour la localisation des réseaux (appareil dédié au bureau d'étude de la DEA).

Stations d'épuration/Postes de relèvement gérés par la régie

- Globalement, les résultats de traitement respectent les normes de rejet imposées.
- La problématique majeure demeure les volumes d'eaux parasites reçus lors des épisodes pluvieux associés aux périodes de nappes hautes. Certains réseaux sont plus sujets que d'autres à ces intrusions et il n'est pas rare de voir les volumes mesurés en entrée de station multipliés par 5 et plus.
- Aucun incident majeur n'est à déplorer en 2015. Quelques interventions d'envergure se sont succédées tout au long de l'année, comme des vidanges d'ouvrage et des remplacements de diffuseurs d'air (Lanester, Languidic, Riantec Kervenec). Quelques équipements spécifiques ont dû être révisés voire réparés (surpresseur, classificateur à sable, tamiseur divers motoréducteur, 42 pompes immergées. Une vingtaine de pompes de postes de relèvement ont également été renouvelées.
- L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion et de surveillance à distance des installations (TOPKAPI) qui a mobilisé les agents électrotechniciens de nombreuses heures. Dans le domaine de l'électrotechnique, 40 satellites de surveillance supplémentaires ont été installés, 6 armoires de commande de poste de relèvement remplacées. À cela s'ajoutent des réfections de câblage d'armoire (11) et des modifications significatives de programmes d'automates (3). Le changement d'opérateur de téléphonie a également entraîné 70 installations de nouvelles cartes SIM.
- Un effort particulier en matière d'aménagement/équipement de l'atelier de réparation a été mené grâce à l'acquisition d'un pont élévateur, d'une perceuse sur colonne, d'une table élévatrice, et d'aspirateurs à fumée pour le poste à soudure et les gaz d'échappement des véhicules en révision, améliorant les conditions de travail des agents.
- Quelques équipements de mesure et d'analyses (laboratoire) ont également été renouvelés (débitmètres, préleveurs, réacteur à DCO, spectrophotomètre...). L'électronique et le logiciel de pesée du pont-basculé de 50 tonnes positionné

sur la station d'épuration des eaux usées de Lanester ont été remplacés.

Contrôles de raccordement

1 285 contrôles de branchements ont été réalisés en 2015 auxquels il faut ajouter 205 contre-visites suite à des non-conformités. Ces contrôles se répartissent comme suit :

- branchements neufs : 190 pour 125 en 2014 ;
- ventes immobilières : 1 011 pour 682 en 2014. L'obligation de contrôle en cas de vente est intervenue en cours d'année 2014 ;
- contrôle à l'initiative de la Direction préalable à des travaux sur les réseaux : 84 pour 229 en 2014.

Assainissement non collectif

Les contrôles de conception de filière sont en diminution par rapport à 2014 (272 pour 349). Les contrôles ont pour origine des certificats d'urbanisme, des permis de construire, des déclarations préalables et des réhabilitations de filière. 203 filières ont été contrôlées en réalisation (199 en 2014) et 449 en visite périodique de fonctionnement (400 en 2014). Les ventes immobilières ont engendré 208 contrôles (148 en 2014).

Il faut ici rappeler que la fusion des Communautés a largement contribué à l'augmentation de l'activité du SPANC.

Le programme de réhabilitation groupée des ANC, lancé en 2014 sur Pont-Scorff et Guidel, a suivi son cours : 26 conventions « études » se sont ajoutées aux 80 conventions signées en 2014. Au 31 décembre 2015, 65 conventions « travaux » ont été paraphées.



ETRIANEL

Études et travaux

Quelques chantiers peuvent être cités au titre de la mise en œuvre de la programmation 2015 des travaux, établie en concertation avec les communes :

Eau potable

- Rénovation/extension de réseaux : rue Ducassou et Jacques Ange Gabriel à Caudan, rue du Palud et Coët Letune à Cléguer, rue Allende à Hennebont, rue du Blavet à Inzinzac-Lochrist, rue Pustoch à Locmiquélic, Route de Lanvaudan à Plouay, Rue Pasteur, Place Kermabon et

la libération à Hennebont, Lotissement de Park Heol et rue des St Alban à Inguiniel, rue du Blavet à Inzinzac Lochrist, rues Le Hen, des bains, Jules Guesdes, Mitterrand, cité Bellevue à Lanester, rue Pustoch à Locmiquélic, rue de Coubertin à Quistinic, rue du lavoir à Riantec, rue du Palud à Cléguer, Rue du Blavet à Gestel, rue St Maurice, Scubidan à Guidel, secteur Kerguelen, boulevard de Port Maria, plateau du Menez à Larmor Plage, Quai de Rohan, Rue Adolphe Pierre, rue Bollardière, rue Muller et Lotte à Lorient, rue Pasteur, Place Kermabon et rue du Dolmen à Plœmeur, impasse du patronage, rue Neuve et des Allés à Plouay, Epadh à Quéven.

porter la capacité de traitement de 12 700 EH à 18 000 EH (enquête publique en janvier 2016).

- Lancement de l'étude pour la valorisation des boues de station d'épuration de Groix.
- Études diagnostiques et schémas directeurs d'assainissement collectif :
 - Lancement des études de schéma directeur des communes de Cléguer, Pont-Scorff, Quéven, Larmor Plage, Gâvres, Bubry, Lanvaudan et Quistinic ;
 - Validation des schémas directeurs de Caudan, Inzinzac-Lochrist, Gestel, Languidic, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec.
 - Révision des zonages d'assainissement de Cléguer et Locmiquélic (validés en 2015) et en cours de révision : Brandérion, Inzinzac-Lochrist, Lanvaudan, Port-Louis, Pont-Scorff, Guidel et Groix.
- 3 661 DT/DICT traitées en 2015 (3 876 en 2014) et 924 dossiers d'urbanisme instruits (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire, avant projets) (767 dossiers en 2014).
- Partenariats engagés en matière de coopération internationale (loi OUDIN) :
 - Conclusion avec EAU VIVE d'un nouveau partenariat pour l'amélioration du service public de l'eau potable et de l'assainissement du canton d'Illéla (Niger), sur une durée de 3 ans.
 - Préparation d'un nouveau projet pour la commune d'Anjanadoria à Madagascar en matière d'assainissement (ESFI, Rotary Club de Lorient, Agence de l'Eau et commune).



S. COUSSET

rue du Dolmen, route du Fort Bloqué à Plœmeur, Kerport Lay à Groix, boulevard de Port Maria et rue du vieux moulin à Larmor-Plage, Extension pour l'Epadh, ZI du Mourillon et Kerdual à Quéven, Kerharnio à Gestel, Place Le Montagner à Guidel, Kerentestec, rue du Blavet, et cité Louis Nicol à Languidic, Rue de Coubertin à Quistinic.

- Réservoirs de stockage d'eau potable : réalisation des travaux de réhabilitation sur le réservoir surélevé de Créhal à Groix.
- Préparation des travaux à engager sur les réservoirs de Pont-Scorff et Larmor-Plage.

Assainissement

- Renouvellement/extension de réseaux : Rue du Gripp à Groix, route de Plouay à Bubry, Rues des Écoles, Ducassou et Jacques Ange Gabriel à Caudan, Route de Port Louis, Langroix et rue de

10 139 m de canalisations d'assainissement ont fait l'objet d'une inspection caméra, soit avant travaux, soit pour contrôle après travaux.

- Lancement des études et des marchés visant à la réhabilitation des postes de refoulement de Laouanicq à Guidel, PR du Stade à Cléguer, PR Janin à Quéven (démarrage des travaux début 2016),
- Lancement des études visant à la réhabilitation des postes de refoulement de Verdun et Jouhau à Locmiquélic, PR Les Algues à Larmor Plage et PR Kerlébert à Quéven.
- Rénovation de postes de refoulement et de relevage : poste de refoulement Parc à Boulet à Port-Louis et Kergouaran à Caudan, poste de relevage Lorient Ouest à Lorient (entrée station d'épuration) et Rive Gauche à Hennebont.
- Lancement des études relatives à l'extension de la station d'épuration de Guidel de façon à



F. TRINEL

Gestion des déchets

Objectif zéro déchet

La compétence collecte et traitement des déchets ménagers est assurée par Lorient Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2002. Le schéma général actuel de collecte et de traitement des déchets ménagers repose sur une décision prise à l'unanimité par les élus du territoire le 31 mars 2000 dont l'objectif ambitionnait déjà une valorisation matière maximale.



comme été, 10 des 13 déchèteries de Lorient Agglomération sont ouvertes de 10h à 12h30 et de 14h à 18h selon des jours précis. Compte tenu de leur fréquentation spécifique, les sites de Caudan, Lorient Nord et Plœmeur resteront également accessibles sur le créneau du dimanche matin entre 9h30 et 12h30 du 1^{er} avril au 31 octobre. Le service rendu à la population demeure qualitatif puisqu'avec une déchèterie pour 15 769 habitants, Lorient Agglomération possède le meilleur ratio de Bretagne (pour exemple, l'Agglomération de Brest compte une déchèterie pour 43 000 habitants). Pour mémoire, l'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux particuliers.

Modernisation du centre de tri et de ses équipements

En prévision de l'extension des consignes de tri des emballages de la poubelle jaune à partir de 2016, Lorient Agglomération s'est lancé dès 2015 dans un programme de modernisation des équipements du centre de tri afin de traiter davantage de tonnages et de réaliser un tri supplémentaire. Le process du centre de tri a ainsi été modernisé, automatisé en partie par l'ajout de 3 machines de tri optique, une nouvelle ligne de tri a été installée, et les conditions de travail des agents valoristes ont été améliorées.

Depuis la fusion entre Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet, le schéma de collecte est progressivement mis en place sur 6 nouvelles communes.

En parallèle, l'Agglomération a développé une politique de prévention dès 2007, avec la signature d'un Programme local de prévention des déchets en 2009 pour 5 ans (Objectif atteint : -7 % de production de déchets) qui s'est terminé fin 2014. Afin de poursuivre et d'améliorer les

actions de prévention et de tri, Lorient Agglomération a candidaté au Projet « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage » dont il a été lauréat en 2015.

Changement des horaires de déchèterie

Afin d'optimiser le fonctionnement des déchèteries et de mieux s'adapter aux besoins des usagers, les horaires d'ouverture des déchèteries ont été revus en novembre 2015. Désormais, hiver



Extension du site de Kermat

Après une longue phase de concertation courant 2013-2014, les travaux d'extension de Kermat ont débuté en 2015.



À l'issue de ces travaux et après vérification par les services de l'État, les premiers déchets ont été déposés le 1^{er} mars 2016.



F. CALVEL

Ouverture de la recyclerie « Le comptoir du réemploi »

Voir à ce sujet l'article PP24-25.

Le bilan de la première année de fonctionnement est très satisfaisant puisque les objectifs sont atteints avec environ 250 tonnes collectées dans les locaux réemploi des déchèteries. Le taux de valorisation en réemploi (vente magasin) et en matière (démantèlement) est de 95 %, au-delà des prévisions. Par ailleurs, 26 postes ont été créés entre l'encadrement, le chantier et l'entreprise d'insertion.

Évolution des tonnages collectés en 2015

À noter, la baisse significative de 600 tonnes de déchets ménagers résiduels collectés par rapport à 2014. Un habitant produit en 2015,

Tonnages Lorient Agglomération	TOTAL 2014	TOTAL 2015	ÉVOLUTION EN % 2014/2015	RATIO PAR HABITANT (KG) 2015
D.M.R. (déchets ménagers résiduels)	38 821	38 207	-1,6 %	186,7
Principales collectes sélectives :	29 989	30 108	0,4 %	147,1
Verre	9 133	8 993	1,5 %	44,0
Biodéchets	8 008	8 082	0,9 %	39,5
Emballages	8 247	8 511	3,2 %	41,6
Papier	4 601	4 521	1,7 %	22,1
Principaux flux déposés en déchèteries	55 276	55 786	0,9 %	272,6
Déchets végétaux	19 532	19 321	1,1 %	94,4
Gravats	15 541	15 581	0,3 %	76,1
Encombrants	8 908	8 607	3,4 %	42,1
Bois	5 549	5 163	7,0 %	25,2
Ferraille	2 545	2 651	4,2 %	13,0
Carton	1 235	1 569	27,0 %	7,7
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	1 162	1 572	35,3 %	7,7
Mobilier	453	947	109,0 %	4,6
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	350	376	7,4 %	1,8
Tonnages total	124 086	124 101	0,0 %	606,5

187 kg de déchets résiduels alors qu'il en produisait 35 kg de plus, il y a dix ans (après 2/3 ans de collecte sélective).

Les tonnages de collectes sélectives sont stables car la forte augmentation du tri des emballages compense la baisse importante des quantités de verre et de papier collectés. Avec 147 kg/hab/an, un usager de Lorient Agglomération trie deux

fois plus que la moyenne nationale, notamment grâce au tri des biodéchets (40 kg/hab/an).

À noter que la quantité de déchets collectés sur Lorient Agglomération est de 124 100 tonnes par an (soit 606 kg.hab.an) et que 45 % de ces déchets proviennent des déchèteries (regroupant majoritairement des déchets verts et des gravats). ●



Pourquoi un objectif de « Zéro Déchet » ?

Dans la poubelle bleue, réservée aux déchets non recyclables, on trouve encore des erreurs de tri :

- 29 % de biodéchets (soit 52 kg/hab/an)
- 12 % de papiers (soit 20 kg/hab/an)
- 6 % de carton (soit 11 kg/hab/an)
- 5 % de verre (soit 9 kg/hab/an)

L'analyse détaillée des déchets déposés dans les poubelles montre que, malgré les actions mises en place, des progrès restent encore à réaliser, d'où l'engagement de Lorient Agglomération dans un programme de tri et de réduction des déchets dénommé "zéro gaspillage, zéro déchet" (ZGZD) qui comprend le tri de tous les emballages, la généralisation du tri des biodéchets et des opérations foyers témoins et étudiants.

En savoir plus : <http://zerodechet.lorient-agglo.fr>



S. CUISSET

Transition énergétique

Consommer moins, consommer mieux l'énergie

La COP 21 à Paris en décembre 2015 a souligné l'importance de l'implication des collectivités dans la lutte contre le changement climatique. Lorient Agglomération a formalisé son action à travers son plan climat énergie territorial (PCET) adopté en 2012 avec l'Agenda 21. Elle agit à différents niveaux, comme aménageur du territoire et chef de file et se doit d'être exemplaire sur les compétences qu'elle exerce et son patrimoine.



F. TRINEL

Afin d'accompagner les communes et partenaires du territoire, Lorient Agglomération met à disposition une plateforme de service énergies adaptée aux besoins :

- Le conseil en énergie partagé (CEP)
- La valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)
- L'achat groupé d'énergie.

Ces démarches volontaristes permettent l'obtention de financements importants dans le cadre de programmes comme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et « Contrat d'objectif territorial énergie climat ». Ces financements sont mobilisés par l'Agglomération pour la transition énergétique du territoire et la maîtrise des consommations et dépenses d'énergie.

Labellisation Cit'ergie

À l'occasion des Assises de l'énergie, l'ADEME a remis le label Cit'ergie à Lorient Agglomération et à la Ville de Lorient. Ce label, décerné pour quatre années, récompense une politique d'engagements forts pour la maîtrise de l'énergie et la lutte contre le changement climatique. Lorient Agglomération et la Ville de Lorient intègrent ainsi la cinquantaine de territoires récompensés par l'ADEME aux côtés des villes et métropoles de Lyon, Bordeaux, Chambéry ou encore Nantes. Ce label certifie à l'échelle nationale et européenne un engagement du territoire en faveur d'une politique énergétique et climatique durable exemplaire.

Le jury a souligné les projets phares engagés notamment sous le prisme de l'habitat, des

énergies renouvelables et des mobilités. Parmi les actions les plus exemplaires mises en œuvre par Lorient Agglomération : la politique de prévention et de valorisation maximale des déchets notamment la filière des biodéchets, l'efficacité de l'accompagnement pour la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables dans l'habitat privé et les entreprises, la qualité du programme d'actions et de prévention des inondations du littoral (PAPI), la mise en service du bateau zéro émission Ar Vag Tredan, la réalisation du transport en site propre Triskell, l'optimisation des consommations dans les bâtiments publics.

Le projet SOLENN

Développé par un consortium de 12 partenaires, ce projet a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME réseaux électriques intelligents pour un budget de 13 M€. Lorient Agglomération est le territoire d'expérimentation pour 3 ans et est responsable du recrutement des expérimentateurs et de la coordination des solutions testées. Ce sont ainsi près de 800 foyers qui ont manifesté leur intérêt en 2015 pour participer à ce dispositif sur une zone de 10 000 foyers de Lorient et Plœmeur.

Ce projet démonstrateur s'appuie sur le déploiement des compteurs électriques communicants « Linky ». Il vise à développer et tester des solutions de mise à disposition de données électriques (sur accord client) individuelles ou collectives et de dispositifs de sous-comptage. L'objectif est à la fois de développer une nouvelle dynamique collective autour des enjeux de maîtrise de la demande en énergie s'appuyant sur ces données, mais également de proposer aux collectivités des outils évolutifs permettant une meilleure connaissance des caractéristiques énergétiques du territoire. Pour le réseau, il cherche à fournir une alternative au délestage en cas de contrainte sur le système électrique par de l'écrêtement ciblé et en testant l'acceptabilité sociale de cette fonction.

La Plateforme de service énergies

Elle constitue un outil incontournable de la transition énergétique à la disposition des communes et partenaires du territoire pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Elle fédère, en 2015, plus de trente-cinq partenaires et la quasi-totalité des communes de l'agglomération. Les services



proposés s'adaptent aux besoins de chaque partenaire pour lui permettre de réaliser économies d'énergies et financière. Pour 2015, l'attribution des marchés de fourniture d'électricité et de gaz dans le cadre du groupement de commande a été le fait marquant de l'année.

L'achat groupé d'électricité et de gaz naturel

Depuis 2000, le marché d'électricité et du gaz naturel en France est marqué par l'existence de deux marchés parallèles : le marché réglementé par l'État et le marché libéralisé ouvert. Cette ouverture appelée aussi éligibilité s'est faite très progressivement depuis 2000.

Les dispositions réglementaires récentes, loi Nome et loi Hamon, ont transformé progressivement l'éligibilité basée sur une démarche volontaire en une obligation légale. Ainsi au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente ont été supprimés, pour l'électricité pour les

LES CEP ET CEE EN CHIFFRES

Pour 2015, **80 000 €** sont reversés par l'Agglomération aux communes et partenaires concernés.

L'Agglomération perçoit également **80 000 €** de recettes liées aux CEE.



contrats jaunes et verts (>36 kVA) et pour le gaz les sites consommant plus de 30 000 kWh/an. La suppression légale des tarifs historiques régulés concerne tous les consommateurs, publics et privés, atteignant ces seuils. Elle a entraîné mécaniquement la caducité des contrats en cours au tarif réglementé. Il était donc indispensable de souscrire de nouveaux contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel en offre de marché avec un fournisseur. Pour les acheteurs publics, la consultation doit être mise en œuvre conformément aux prescriptions du code des marchés publics.

Dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens, il a été proposé aux communes en 2014 de répondre à ces obligations en constituant un groupement de commande intégrant en une seule procédure avec plusieurs lots l'achat de gaz naturel et d'électricité pour être opérationnel à compter du début de l'année 2016.

Le groupement d'achat réunit 35 partenaires : Lorient Agglomération, 19 communes, 11 CCAS, 3 sociétés d'économie mixte (Kéroman, Sellor, Segepex), 1 syndicat mixte (Syndicat Mixte du

Haras National d'Hennebont).

Plus de 1 300 contrats ont été agrégés dans le groupement pour un volume global annuel d'électricité de 45 GWh et de gaz naturel de 40 GWh. La dépense annuelle correspondante s'élève en 2015 à environ 8 millions d'euros TTC/an.

En 2015, la mutualisation des moyens a permis d'économiser sur la mise en œuvre des procédures et la massification des volumes a également permis d'économiser, sur les 2 ans de la durée de ce premier marché à prix fixe, plus de 1,5 million d'euros au profit des partenaires. C'est l'implication de l'ensemble des partenaires, des services de la ville de Lorient et de l'agglomération ainsi que la mobilisation de la commission d'appel d'offres qui a permis d'attribuer le marché moins de 30 heures après la réception des offres et d'obtenir ces résultats.

En 2015 la plateforme de services énergies a également continué de proposer son expertise dans le cadre des missions de conseil en énergie partagé (CEP) et de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Géré par l'Agglomération il permet aux communes de trouver des solutions adaptées pour :

- Gérer l'énergie et l'eau par un suivi permanent des factures et la mise à disposition d'un logiciel dédié,
- Réduire la consommation et préserver le confort,
- Réaliser des études énergétiques détaillées sur les bâtiments et équipements,
- Accompagner la commune dans ses projets de rénovation et/ou de construction pour optimiser les choix, accéder aux financements...
- Animer des actions d'information et de sensibilisation,
- Prêter du matériel (caméra thermique, sondes de température...).

Il s'agit d'un service rentable pour les communes, le retour d'expérience montre que la mise en œuvre d'actions simples avec investissements limités permet une économie jusqu'à 3 €/an/habitant. 11 communes adhérentes au CEP et un second conseiller ont rejoint ce dispositif en 2015.

Zoom

La performance énergétique des entreprises

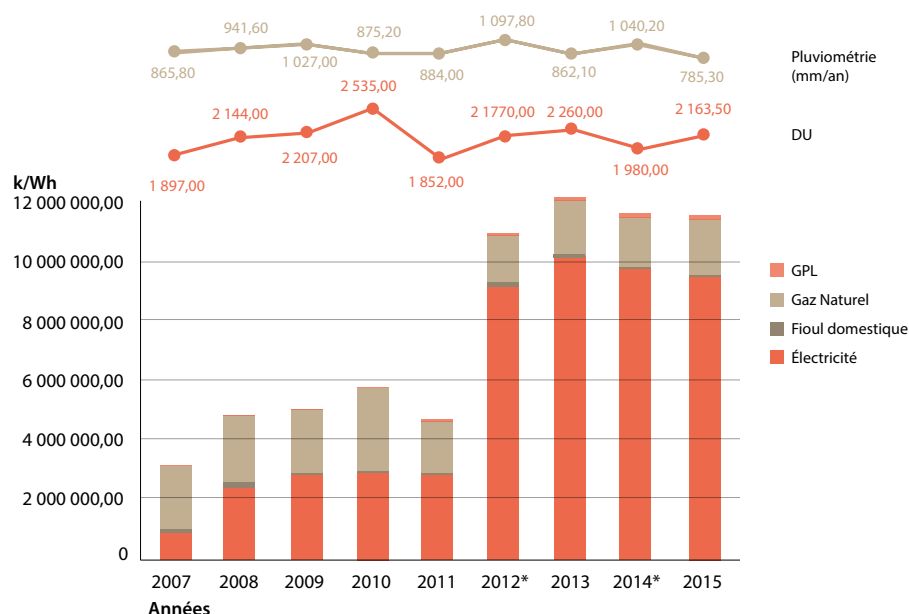
Cette opération expérimentale s'inscrit dans le cadre du Plan climat énergie territorial (PCET) qui prévoit l'accompagnement des entreprises sur la thématique de la maîtrise de l'énergie. Cette opération associant différents partenaires parmi lesquels Lorient Agglomération, l'Ademe, la Région AloEn et AudéLor, vise à accompagner les entreprises du territoire pour la réalisation de travaux de réhabilitation des bâtiments.

À ce jour :

- 8 entreprises bénéficient du dispositif pour 12 bâtiments,
 - 7 audits énergétiques ont eu lieu (5 autres sont en cours),
 - 2 entreprises ont réalisé des travaux - 1 dossier CEE valorisé.
- L'opération se poursuit en 2016.



Évolution des consommations d'énergie sur le patrimoine exploité par Lorient Agglomération



2012 : prise de compétence gestion intégrée de l'eau
 2014 : fusion avec l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay et intégration des services à la Maison de l'Agglomération.



La valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les CEE permettent avant tout d'évaluer l'effort consenti par les collectivités sur leurs patrimoines et caractérisent ainsi les économies d'énergies et financières qui seront réalisées chaque année après les travaux. C'est également une recette immédiate qui permet de financer les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 5 à 10 % des investissements réalisés.

Économie d'énergie

- En 2015 le volume de CEE collecté représente une économie d'énergie cumulée et actualisée de plus 65 GWh, réparti entre les travaux réalisés par l'agglomération, les communes et les partenaires sur leurs patrimoines,
- Cette économie représente annuellement un gain de 5 500 000 kWh/an (600 000€/an) sur les factures énergétiques du patrimoine de l'agglomération et des communes concernées.

Autres faits marquants de l'année écoulée

L'année 2015 aura aussi été marquée par de nombreux projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de Lorient Agglomération portés par le bureau d'études techniques de l'unité énergies.

Développement des énergies renouvelables

La politique énergétique de développement des énergies renouvelables mise en œuvre par Lorient Agglomération, en accord avec les obligations réglementaires nationales et européennes dans ce domaine, a conduit à l'installation de système de production d'énergie renouvelable. En 2015, des panneaux solaires thermiques ont été installés et mis en service sur les vestiaires des espaces naturels à Keruisseau et sur la capitainerie de Lorient Port. Des études ont été conduites également pour équiper le futur centre de secours de Lorient ainsi que la halle nautique de Kerguelen.

Lorient Agglomération continue également à développer la production d'électricité photovoltaïque sur son patrimoine. En 2015 des études ont été lancées sur les sites industriels pour les équiper d'installations en autoconsommation.

Qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air de l'agglomération de Lorient est réalisée sur deux sites urbains par Air Breizh :

- le Centre Technique Municipal (CTM) depuis octobre 1998,
- l'école du Bois Bissonnet, rue Varlin, depuis octobre 1999.

Ces stations sont équipées d'analyseurs automatiques permettant la mesure des polluants

suivants : micropoussières inférieures à 2,5 et 10 µm (PM2,5 et PM10), ozone (O3) et dioxyde d'azote (NO2).

Depuis le 1^{er} octobre 2015, de nouveaux arrêtés préfectoraux actualisant le dispositif de gestion des épisodes de pollution sont entrés en vigueur sur les 4 départements bretons. Ainsi, le déclenchement des procédures est à présent réalisé sur prévision de dépassement des seuils à l'échelle départementale par modélisation, la veille pour le lendemain et non plus uniquement sur constat des mesures enregistrées par les stations fixes. L'année 2015 se distingue donc des précédentes en termes de bilan annuel de la qualité de l'air sur l'agglomération puisqu'elle comprend 2 semestres différents en termes d'organisation et de déclenchement de procédures. Les seuils de recommandation et d'information du public n'ont pas été atteints pour le NO2 et l'O3. Pour les PM10, le seuil d'information et de recommandation du public, fixé à 50 µg/m³ sur 24h, a par contre été dépassé 12 jours :

- du 16 au 22 mars : épisode enregistré sur l'ensemble de la France et une grande partie de l'Europe du fait de conditions météorologiques exceptionnellement stables et de températures encore froides le matin ;
- du 16 au 19 décembre : épisode enregistré dans le Morbihan et le Finistère (après l'Aquitaine) provoqué par des masses de poussières particulaires en provenance du Sahara. ●

Environnement et développement durable

L'Agglomération chef de file pour le développement durable

Gestion intégrée de l'eau, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles, protection et valorisation des paysages et du patrimoine, prévention des risques d'inondation, d'érosion côtière et de submersion marine, programmes d'éducation et actions de sensibilisation de la population : Lorient Agglomération développe au quotidien une stratégie de préservation de l'environnement et du cadre de vie, au service de la qualité de vie de ses habitants.



L'Agenda 21-Plan Climat est l'outil choisi par la collectivité pour intégrer le développement durable dans les différentes politiques publiques et dans le fonctionnement des services au quotidien. Adopté à l'unanimité le 9 mars 2012, il identifie « 21 chantiers » qui sont mis en œuvre, entre 2012 et 2021. En 2015, le programme s'est enrichi de nouveaux projets et de nouvelles actions qui le font vivre dans le temps. Il est reconnu par l'État et bénéficie du label « Rubans du développement durable ».

Réflexion préparatoire à la nouvelle compétence GEMAPI

À l'horizon 2018, la compétence "gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations" (GEMAPI) sera transférée à Lorient Agglomération. La prise en considération de cette nouvelle compétence de gestion des risques d'inondations nécessite de clarifier les responsabilités et de mettre en place les outils opérationnels adaptés.

Par ailleurs, les actions des politiques de bassin versant ont été accompagnées via les Commissions locales de l'eau (CLE), les contrats de bassin versant ou les opérations Breizh bocage. Lorient Agglomération a participé activement aux réflexions régionales sur les évolutions possibles de la gouvernance du grand cycle de l'eau. Les travaux de réhabilitation des cours d'eaux côtiers de la Saudraye, du Fort Bloqué, du Teret du Riant ont été poursuivis.

Nouveau programme d'actions de prévention des inondations littorales

En cohérence avec les objectifs du Plan Climat, le PAPI Littoral permet l'application au littoral du concept de développement durable. Véritable outil partagé, il favorise la création d'une culture commune sur la thématique des risques littoraux, sur le territoire de Lorient Agglomération. Il doit prévoir, à l'échelle d'un bassin de risque pertinent, les actions de prévention avec une vision globale et selon l'ensemble des axes de la prévention des risques. Il s'agit d'éviter la programmation et le financement d'actions au coup par coup ne permettant pas une bonne gestion des fonds publics.

Le premier PAPI (2011-2015), comportant 17 actions de prévision, prévention et protection des risques (sensibilisation, amélioration de la connaissance, travaux...), est achevé. Un nouveau programme (2016-2022) a été élaboré avec les communes et les acteurs du territoire. Il sera proposé à la labellisation en 2016.



H. COHONNER

6^e édition du Printemps de la Terre !

Organisé tous les 2 ans par Lorient Agglomération, le « Printemps de la Terre » est l'occasion pour les élus bretons, les agents des collectivités, les professionnels et les associations, de se rencontrer et de débattre sur les grands sujets

qui font l'actualité durable des territoires. Pour cette 6^e édition, le thème « Le climat change, changeons nos villes », a été choisi en lien avec la préparation de la COP 21 (21^e Conférence des parties accueillie à Paris). En ouverture de l'événement (réalisé pendant la Semaine Européenne du Développement Durable), Jean



H. COHONNER



Natura 2000 en chiffres

- **6 contrats** « Natura 2000 » en cours
- **46 530 €** : le budget des actions prévues dans les documents d'objectifs, réalisées respectivement en 2015 et subventionnées à 100 % par l'État et l'Europe
- **510 000 €** pour l'ensemble des **contrats signés sur 5 ans**
- **5 porteurs de projets** (2 associations, 2 communes et 1 contrat Natura 2000 pour Lorient Agglomération)
- **6 projets de contrats** Natura 2000 déposés pour la période 2016-2020
- **11 800 €** ont été consacrés à des **études sur les suivis botaniques et faunistiques en 2015**
- **30 porteurs de projets** assistés dans leur dossier d'évaluation des incidences, dont 14 associations sportives et 8 collectivités territoriales
- **Un total de 44 projets aidés en 2015**, dont 17 manifestations sportives et culturelles (randonnées pédestres, triathlon, jet-ski, tournage de film, concours hippique, régates...) et 23 permis d'aménager/travaux, 1 plan local d'urbanisme (Croix) et 3 demandes d'informations.



Un nouveau programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) littorales pour la période 2016-2022

Jouzel, Vice-Président du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). et Jean-Claude Pierre, Président de l'association Nature & Culture, sont intervenus sur « Les territoires face au changement climatique: comment adapter nos villes? Quelles conséquences pour la biodiversité? ». Cette conférence grand public a rassemblé une centaine de personnes au Cinéville de Lorient. Le lendemain, une journée d'échanges et de partage, réservée aux professionnels, a permis de mieux appréhender les stratégies à élaborer localement pour répondre à ces enjeux.

Natura 2000

Natura 2000, réseau européen de sites naturels, terrestres et marins concilie la préservation de

la nature et les activités humaines, dans une logique de développement durable. 7 sites Natura 2000 sont répertoriés sur le Pays de Lorient dont 2 pour lesquels Lorient Agglomération est opérateur local : « Rivière Laïta, pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec » et « Rade de Lorient ». La commune de Groix est quant à elle opératrice sur le site Natura 2000 « île de Groix », avec Lorient Agglomération.

Assistance aux porteurs de projet pour la signature de contrats Natura 2000

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux propriétaires de s'investir dans leur gestion par la signature de contrats Natura 2000, financés sur des crédits État (Ministère de l'Écologie,

du Développement Durable et de l'Énergie) et FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans.

Évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Lorient Agglomération aide les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000, en leur fournissant des informations sur la sensibilité des milieux et des espèces, ainsi que des recommandations pour limiter l'impact de leur projet sur les milieux naturels.

Mise en place d'études et de suivis écologiques

La mise en place d'une gestion sur les sites Natura 2000 nécessite la réalisation d'études et de suivis écologiques pour en évaluer la pertinence. Sur le site Natura 2000 « Île de Groix », des relevés botaniques ont été effectués de façon régulière par la Réserve Naturelle (sous maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération et commune de Groix). Des suivis botaniques ont également été reconduits sur le site du Fort du Loc'h à Guidel, pour suivre l'efficacité des travaux d'arrachage des fourrés. Sur le site Natura 2000 de la « Rade de Lorient », des suivis ornithologiques se sont poursuivis avec l'association Bretagne Vivante sur le marais de Pen Mané afin d'évaluer l'impact des actions de gestion sur les populations d'oiseaux et ajuster au mieux nos actions de préservation de la biodiversité. Les suivis ornithologiques ont été renouvelés sur la Petite Mer de Gâvres, en partenariat avec Bretagne Vivante, avec 53 espèces d'oiseaux observées.





A. FROMENTIN



A. FROMENTIN

Zoom

Les opérations pédagogiques

- S EAU S BLAVET : 15 classes et 329 élèves
- EAU FIL DU BLAVET : 8 classes et 197 élèves
- S EAU S LITTORAL : 15 classes et 350 élèves
- ECOL'EAU SCORFF : 15 classes et 360 élèves
- EDD (éducation au développement durable) : 45 classes et 1041 élèves

Lutte contre l'érosion côtière et les risques de submersion marine

Observatoire photographique de surveillance et de lutte contre l'érosion côtière

Depuis 2014, le bureau d'études GEOS AEL actualise le programme de surveillance et de lutte contre l'érosion côtière, et l'observatoire photographique sur le littoral de Lorient Agglomération. Le rapport final, remis en décembre 2015, rassemble les informations nécessaires à la compréhension du système littoral et permet d'estimer le degré de sensibilité de la frange littorale et définir des secteurs prioritaires d'intervention.

Près de 100 classes sensibilisées au développement durable en 2015

Suivi géomorphologique et sédimentologique des plages

La mise en œuvre de solutions d'aménagement et de gestion pérennes du trait de côte dans le temps, pour limiter les effets de l'érosion naturelle et maintenir une protection contre la mer, nécessite, au préalable, de disposer d'une connaissance précise des caractéristiques physiques des sites à aménager. En complément des données qualitatives (observatoire photographique...), des données quantitatives (levés topographiques, bathymétriques, prélèvements sédimentaires...) sont collectées depuis 2013. Plusieurs plages de Lorient Agglomération font l'objet de relevés. L'étude se déroule depuis 3 ans avec 2 relevés

par an (mars-avril et septembre-octobre). L'analyse de l'évolution et les tendances du littoral de Lorient Agglomération sont en cours de finalisation.

Protection du littoral de Gâvres

Les aménagements de protection du littoral de Gâvres réalisés en 2012 ont permis de protéger efficacement la presqu'île des attaques de la mer notamment lors des nombreuses tempêtes de début 2014. Un marché à bons de commande a été passé avec une entreprise locale de terrassement afin de maintenir de façon constante un dénivelé équilibré amont/aval de l'épi situé le plus à l'Est de la Grande Plage de Gâvres. Un partenariat a été développé avec l'équipe Géosciences Marines & Géomorphologie du littoral de l'UBS de Vannes qui réalise des suivis du fonctionnement hydrosédimentaire de la grande

plage de Gâvres depuis septembre 2014. Les données issues de cette campagne de mesures permettent de réaliser une classification « multicritères » afin de préconiser d'éventuelles propositions de solutions durables contre les risques littoraux à Gâvres.

Sensibilisation au développement durable

Programmes de sensibilisation des scolaires

Après plus de 20 ans de fonctionnement, la collectivité a décidé d'actualiser ses opérations pédagogiques en lien avec l'évolution des programmes scolaires, pour harmoniser l'ensemble des opérations et se recentrer sur des animations adaptées aux enfants des classes élémentaires. Les 3 opérations historiques « S Eau S Blavet », « S Eau S Littoral », « Ecol'Eau Scorff » sont conservées. Chaque opération se composera

désormais de 6 animations (3 scientifiques, 2 transversales et 1 art plastique) et aura 1 rassemblement de fin d'année dédié. Au total, un maximum de 48 classes par an pourra bénéficier de ces 3 dispositifs. Pour l'année scolaire 2015-2016, un budget de 54 700 € est programmé.

Plateforme collaborative pour l'Agenda 21 de Lorient Agglomération

L'évaluation est au cœur de la démarche d'amélioration continue de l'Agenda 21 et du Plan Climat. 50 indicateurs sont mis en place pour mesurer régulièrement les résultats obtenus. Il s'agit de macro-indicateurs, dits « de contexte », comme par exemple « l'évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur des transports », et d'indicateurs dits « de résultat », comme par exemple « le taux de fréquentation des transports collectifs ». Chaque indicateur est en lien avec une fiche technique qui décrit les

actions entreprises annuellement pour atteindre les objectifs fixés par les 21 chantiers.

Pour gérer ces indicateurs, la collectivité s'est dotée de la plateforme collaborative SKOVEO. Cet outil sécurisé, accessible via internet, va faciliter la prise en compte des objectifs de développement durable par chacune des compétences de Lorient Agglomération en impliquant chaque direction et chaque service. Il permettra aussi de diffuser l'information et de partager avec le plus grand nombre, les données clés du développement durable et les résultats obtenus par la collectivité et ses partenaires.

Mission de conseil et d'assistance à l'Agenda 21 des communes

Depuis 2007, le nombre de communes engagées dans une démarche Agenda 21 est en progression, avec un rythme d'une commune nouvelle par an depuis 2012. En 2015, 12 communes sur



Gestion intégrée de l'eau

Le travail concernant le volet opérationnel de la gestion intégrée de l'eau est corrélé à la directive cadre sur l'eau adoptée le 23 octobre 2000 avec pour objectif l'obligation au bon état écologique des cours d'eau d'ici 2021 : tant du point de vue de la qualité physico-chimique des eaux, ainsi que la qualité morphologique du cours d'eau.

Les contrats territoriaux des milieux aquatiques signés entre Lorient Agglomération, l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental vise à des travaux de restauration (lit, berges, libre circulation piscicole, plantes envahissantes), d'entretien (ripsylve, zones humides), de suivis (analyses physico-chimiques, débits, IBGN) et de communication sur différents ruisseaux côtiers (Riant, Ter, Fort Bloqué et Saudraie). Ces travaux ne peuvent se faire sans avoir mené au préalable un travail de concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés.





N. TRISTANT



Fonctionnement de la fourrière

Lorient Agglomération assure, au titre de ses compétences, une mission de service public en matière de capture des animaux errants sur le territoire communautaire et de gestion de la fourrière.

612 animaux (386 chiens et 226 chats) sont entrés en fourrière en 2015.

Concernant les chiens, 75 % ont été restitués à leurs propriétaires, 17 % ont été placés auprès d'associations de protection animale et 8 % ont été euthanasiés. S'agissant des chats, 7 % ont été restitués à leurs propriétaires, 26 % ont été placés et 67 % ont été euthanasiés (chats sauvages).

L'année 2015 a été marquée par l'étude relative à l'élargissement de cette compétence aux six communes de l'ex Communauté de communes de la région de Plouay et aux modalités d'exercice de cette mission.

25 sont engagées. Sur ces 12 communes, 4 ont demandé et obtenu la reconnaissance "Agenda 21 local" délivrée par l'État, et 1 commune a obtenu le label "Notre Village Terre d'Avenir". Ces labellisations illustrent le volontarisme des communes du territoire et leur engagement sur le long terme.

Suite à la décision du Conseil municipal du 30 mars 2015 de lancer une démarche d'Agenda 21 communal, la commune de Riantec a sollicité l'assistance de Lorient Agglomération. Les modalités de cette prestation sont définies par la convention n° 35558, approuvée par le Conseil Communautaire du 7 avril 2015. Un calendrier prévisionnel est établi sur 2 ans et détaille les 5 phases d'élaboration du projet. Une réunion de coordination est organisée 1 à 2 fois par mois entre la commune et les services communautaires.

Patrimoine naturel et biodiversité

La gestion des espaces naturels par Lorient Agglomération répond à 2 objectifs :

- L'ouverture au public des espaces naturels d'intérêt communautaire dans le respect de leur équilibre écologique,
- La transmission de leur richesse patrimoniale aux générations futures.

Par délibération du 27 mai 2005, Lorient Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire les Rives du Ter, le Parc Océanique de Kerguelen, le Domaine du Lain, l'Étang du Verger, le Domaine

du Bunz, le Parc de l'Île de Locastel, l'Île de Kerner, le Marais du Dreff et le Littoral Guidel/Plœmeur ainsi que leurs actions de protection, de réhabilitation et de mise en valeur. L'intérêt communautaire a également été reconnu pour les Marais de Kersahu le 16 octobre 2009. ●

12 communes de l'Agglomération engagées dans une démarche Agenda 21 municipal



P. GUICHENO

Promotion du territoire

Participer à l'attractivité de l'agglomération

La direction de la communication assure la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir Lorient Agglomération, à renforcer sa visibilité dans et en dehors du territoire communautaire et à faire connaître son rôle, ses réalisations, ses projets.

La direction de la communication mène les campagnes d'information qui permettent de mieux faire comprendre aux habitants de l'agglomération le rôle de l'intercommunalité et ses domaines de compétence. Lorsqu'un projet est suffisamment abouti pour être porté à la connaissance des habitants du territoire, une stratégie de communication est alors élaborée en concertation avec les directions opérationnelles de Lorient Agglomération.

En 2015, la direction de la communication a notamment mené les campagnes de communication suivantes :

- Recrutement des foyers expérimentateurs dans le cadre du projet SOLENN : grâce à la mobilisation des services de l'Agglomération,

notamment l'opération de porte à porte réalisée avant l'été et durant l'automne, 880 foyers se sont portés volontaires pour expérimenter un dispositif qui permettra de réduire la facture énergétique en maîtrisant la consommation électrique.

- Suivi de la communication sur le projet Triskell : en pleine période de travaux, la communication 2015 a consisté à effectuer le suivi des différents secteurs en chantier avec la mise en place de différents outils : carnets de chantier diffusés aux riverains et aux commerces, flyers d'information sur les événements ponctuels, relations presse, actualisation du site web dédié relayé sur des bornes tactiles accessibles en mairie et à la boutique transports et déplacements, relais sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter,

signalétique sur les zones en chantier, etc.

- Mise en place d'un concours photos (septembre) pour alimenter l'étude paysagère qui servira d'outil d'aide à la décision lors de la constitution des PLU municipaux.
- L'édition d'une plaquette « Week-end confort » à l'attention des touristes en situation de handicap pour leur permettre de profiter sereinement du territoire grâce aux aménagements spécifiques réalisés dans le centre-ville de Lorient, à Lorient La Base ainsi que sur la plage de l'anse du Stole à Plœumeur.
- Une campagne d'informations sur les nouveaux horaires des déchèteries : la communication avait pour objectif de faire comprendre les enjeux de l'optimisation tout en insistant sur la qualité des services rendus à la population.



Une nouvelle campagne de communication sur le tri des déchets pour les touristes

Un monstre marin mangeur de déchets ? Voilà une idée originale qui aurait permis de résoudre bien des problèmes ! C'est sur ce concept que Lorient Agglomération a lancé sa campagne estivale. En effet, l'été, le volume des déchets augmente considérablement avec l'afflux de touristes. En lien avec les communes du littoral et les partenaires touristiques de l'Agglomération (notamment l'Office de tourisme et la Sellor), Lorient Agglomération a souhaité mettre en place pour l'été, une campagne de communication sur le thème du tri et de la réduction des déchets. Après une phase de concertation associant l'ensemble des porteurs de projets touristiques, le plan de communication s'est déployé en juillet-août, intégrant : une campagne d'affichage, la distribution de cabas en alternative aux sacs plastiques jetables, la mise en place d'une carte sur Groix signalant les conteneurs enterrés, les relations presse, le rela web ainsi que la diffusion très large d'un dépliant pédagogique bilingue français/anglais auprès de l'ensemble des hébergeurs du territoire.



pour mieux correspondre à l'envergure du site. À la fois sobre et élégante, la charte graphique «Lorient La Base» se déploie ainsi très largement sur tout le périmètre du quartier, entérinant définitivement sa reconversion.

Un magazine plébiscité

Le magazine « Les Nouvelles » est composé de 3 grandes rubriques réparties sur 56 pages : « Terre », « Mer » et « Hommes », il permet également de communiquer sur des projets d'initiative communale et sur l'agenda des loisirs du Pays de Lorient. Des liens sont assurés entre la formule imprimée du magazine et le site web de Lorient Agglomération grâce à des QRcode insérés dans le magazine qui permettent d'accéder à des compléments d'information via des vidéos mises en ligne.

Dans le cadre de l'adhésion à la charte « Ya d'ar Brezhoneg » contractualisée avec l'Office de la langue bretonne, une grande attention est portée à l'intégration de la langue bretonne dans le magazine avec des inserts en breton dans chaque dossier thématique et une page entièrement réservée au public brittophone dans chaque numéro.

Parmi les grands sujets traités en 2015, on retiendra entre autres :

- un hors-série en janvier destiné à relayer les principales informations relatives au Triskell ;
- un dossier spécial sur l'événement du 70^e anniversaire de la Libération de la Poche de Lorient.

Suivi de la programmation signalétique

L'appellation « Lorient La Base » avait été adoptée fin 2014, à l'issue d'une période de concertation de plus d'un an réunissant partenaires, porteurs de projets touristiques et entreprises du site. Le cheminement signalétique et la charte graphique qui ont été conçues parallèlement, ont

permis la mise en place du mobilier signalétique durant l'année 2015.

Lorient La Base est désormais bien mieux identifiée, notamment grâce à l'habillage du mur ERDF situé à l'entrée du site sur la rue François Touleuc. Cette appellation est désormais également visible depuis la mer grâce au lettrage monumental installé au fronton du blockhaus K1. Enfin les plaques de rue ont été retravaillées

Zoom

Lorient Agglomération sur les réseaux sociaux

Lorient Agglomération disposait déjà d'un compte Twitter et de comptes dédiés au projet Triskell. Pour compléter la panoplie, à la fin de l'année 2015, l'Agglomération a également créé un compte Facebook ainsi qu'une page sur PériScope.

Cette communication « nouvelle génération » permet d'approcher les habitants autrement, en proposant des interactions simplifiées avec l'institution, en valorisant les remontées d'information du terrain et en sensibilisant un nouveau public peu habitué à la communication institutionnelle et plus à l'aise sur les réseaux sociaux. La montée en puissance du nombre d'abonnés des comptes de Lorient Agglomération, permet d'envisager la communication institutionnelle par d'autres canaux de diffusion.

Les partenariats événementiels

Au titre de sa compétence « promotion du territoire », Lorient Agglomération élabore chaque année un programme d'activités événementielles susceptible de lui apporter un bénéfice en notoriété et en image à l'extérieur. Ce programme se traduit par un ensemble de partenariats conclus entre l'Agglomération et les organisateurs d'événements récurrents ou ponctuels selon l'actualité : événements sportifs et/ou clubs sportifs, événements nautiques, événements culturels, événements professionnels. La démarche visant à systématiser depuis cinq ans environ la contractualisation sous forme d'un marché de prestations de services pousse vers davantage d'exigence dans les relations avec les organismes bénéficiant d'une aide de l'Agglomération (principalement concernant la visibilité de l'institution lors de ces événements). Ces marchés de partenariats et subventions représentent un budget global de près de 1,2 M € réparti auprès des différents opérateurs qui participent au rayonnement de l'agglomération dans et en dehors du territoire, éligibles suivant des critères validés par les élus en Conseil communautaire :

Critères portant sur la valorisation de l'institution

- Valorisation des compétences de Lorient Agglomération
- Mise en valeur des sites et équipements de Lorient Agglomération
- Valorisation de l'intercommunalité

Critères portant sur la valorisation du territoire

- Mise en valeur des « marqueurs événementiels » associés à l'image du territoire
- Promotion touristique du territoire
- Promotion économique du territoire
- Événements nautiques, confortant la vocation maritime du territoire et Lorient Agglomération comme port d'accueil
- Notoriété de la manifestation, couverture médiatique
- Promotion de l'identité du territoire et des valeurs portées par le code marque « Lorient Bretagne Sud »

Critères supplémentaires

- Retombées économiques
- Démarche environnementale

Un calendrier événementiel chargé

En parallèle des partenariats événementiels soutenus par Lorient Agglomération, la Direction de la communication organise en direct chaque année de nombreux événements d'envergure et de nature variés (accueils de délégations, voyages presse, colloques et conférences ou encore grands événements populaires), parmi lesquels en 2015 :

- L'opération de communication interne dans



H. COHONNER

155 000 visiteurs
sur l'édition 2015
de la Volvo
Ocean Race

Le 70^e anniversaire de la Libération de la Poche de Lorient

Enjeu stratégique de la Seconde Guerre mondiale, l'ancienne base de sous-marins était au cœur des commémorations des 70 ans de la libération de la poche de Lorient le 10 mai 2015. Pour marquer cet anniversaire, L'État, Lorient Agglomération et la Ville de Lorient se sont réunis pour organiser une cérémonie officielle suivie d'une grande fête populaire.

Après un geste mémoriel, les 4 ministres de la Défense européens présents ont pu échanger avec de jeunes étudiants dans l'auditorium de la Cité de la Voile à Lorient. Après le déjeuner, les ministres ont répondu aux questions des journalistes à l'occasion d'une conférence de presse commune.

Enfin, le terre-plein Stoskopf de Lorient La Base a accueilli les ministres, les généraux et les militaires français et européens pour des cérémonies rendant hommage aux victimes et aux combattants, mais aussi l'ensemble de la population pour partager un événement festif et populaire.

- le cadre du partenariat avec le team Jolokia (avril 2015);
- L'inauguration de la nouvelle muséographie de la Cité de la Voile Éric Tabarly (avril 2015)
- L'organisation des commémorations des 70 ans de la Libération de la Poche de Lorient (mai 2015 - voir encadré);
- L'organisation de la retransmission en direct de l'opéra de Rossini La Cenerentola dans les jardins du Haras d'Hennebont (juin 2015);
- Le suivi de l'événement « Keromanport en fête (juin 2015);
- Le suivi de l'organisation de la Volvo Ocean Race (juin 2015 - voir encadré);
- Le suivi des relations publiques et l'installation d'un stand de promotion de l'activité du port de pêche sur le Festival Interceltique (août 2015)
- L'inauguration de l'extension du port de plaisance de Guidel (septembre 2015);
- L'inauguration et le voyage presse dans le

- cadre de l'ouverture de la formation réservée aux scaphandriers à Lorient La Base (septembre 2015);
- La participation au Salon de l'immobilier d'entreprise à Paris (décembre 2015);
- La présence de Lorient Agglomération sur un stand au salon Nautic à Paris (décembre 2015). ●

Zoom

La 2^e édition de la Volvo Ocean Race à Lorient

L'avant-dernière étape de la Volvo Ocean Race 2015 en escale pour 8 jours à Lorient a récolté un fort engouement du public pour les animations à terre et en mer. Cet événement, haut en couleur restera marqué, notamment, par les concerts gratuits, la prestation attendue de la patrouille de France devant 25 000 personnes, pigmenté aussi par la course reliant le centre-ville et Lorient la Base. Cette étape a été aussi celle de la victoire, à Lorient, de l'équipage 100 % féminin qui a écrit une nouvelle page de l'histoire de la plus longue course au large au monde. Comme pour l'édition 2012, les bénéficiaires ont été nombreux pour le territoire : près de 155 000 visiteurs et presque 12 M € de retombées économiques pour l'Agglomération. Le format plus concentré de cette version 2015 a permis d'apporter une meilleure lisibilité de l'événement et de ses animations. L'affluence et les retours positifs des visiteurs et des médias confortent ainsi la volonté d'avoir misé sur l'accueil d'une course à dimension internationale. Cette ambition s'intègre dans l'engagement collectif en faveur du Pôle de course au large, du monde économique et pour la notoriété et l'attractivité de Lorient Bretagne-Sud.



L'étape en chiffres

- 8 jours d'étape
- 155 000 visiteurs
- 8 concerts
- 450 bénévoles
- 1 200 scolaires
- 2 300 baptêmes de voile
- 64 396 830 pages publiées sur l'étape de Lorient
- 288 journalistes accrédités à Lorient
- 3 500 VIP ont assisté aux régates depuis des vedettes
- Plus d'1 million de bateaux ont assisté aux régates
- 11,8 millions de retombées économiques pour Lorient
- 6 800 invités VIP

4

Rapport financier

● L'exécution du budget 2015	77
● Les principales ressources de l'Agglomération	80
● Les dépenses	82
● La dette	84

1 L'exécution du budget 2015

Les budgets publics sont composés d'opérations réelles, qui se matérialisent par un décaissement, et d'opérations d'ordre, constituées d'écritures comptables internes à la collectivité (dotations aux amortissements, autofinancement,...).

Sur l'exercice 2015, les dépenses réelles, tous

budgets confondus, de Lorient Agglomération s'élèvent à près de 277 millions d'euros et les recettes réelles à près de 290 millions d'euros.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 105,9 millions d'euros. Ces investissements concourent à la réalisation des projets structurants de Lorient Agglomération tels que le Plan

Local de l'Habitat, le pôle d'échange multimodal, le Triskell-2^e tranche, Kermat 3, le renouvellement de la muséographie de la CVET, le terrain d'accueil des gens du voyage de Riantec, des travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement, etc. ●

BUDGETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION

Budget principal

+

7 budgets annexes :

- Des Ports de Plaisance,
- Des Parcs d'Activités Economiques,
- Des Transports Urbains,
- De l'Eau,
- De l'assainissement collectif,
- De l'assainissement non-collectif,
- Du quartier Gare

Des grands équilibres et chiffres clefs

De 2014 à 2015, l'épargne de gestion (26,4 M € en 2015) a augmenté de près de 4 millions d'euros. Cette amélioration du niveau de l'épargne de gestion résulte d'une diminution des dépenses de gestion courante (-0,8%) parallèle à une augmentation des recettes de gestion courante (+2,5%). Dans

le contexte de la diminution des concours financiers de l'État alloués aux collectivités (dotations: -9%) et de la stabilité des taux de fiscalité des quatre taxes, cette hausse est notamment tirée par le dynamisme des produits du service (+7%) mais aussi par l'attribution de rôles supplémentaires conséquents (2,5 M €). L'épargne

nette, après prise en compte du remboursement du capital, suit le même mouvement (+3,4 M €) avec un remboursement en capital plus élevé qu'en 2014 (+0,5 M €). Elle s'établit à 13,9 millions d'euros en 2015. ●

Les ratios

La comptabilité publique définit des ratios obligatoires destinés à synthétiser la situation financière de la collectivité.

		CA 2015 Budgets consolidés	CA 2015 Budget principal
	Population Insee	206 982	206 982
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	788 €	506 €
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	305 €	305 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	965 €	622 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	354 €	246 €
Ratio 5	Encours de dette / population	1 029 €	600 €
Ratio 6	DGF / population	102 €	102 €
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	18 %	22 %
Ratio 8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)	98 %	98 %
Ratio 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette / recettes réelles de fonctionnement	91 %	89 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37 %	40 %
Ratio 11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	107 %	96 %

	Lorient Agglomération	Moyenne de la catégorie
Potentiel fiscal par habitant	300,61 €	438,11 €

Le potentiel fiscal mesure la richesse potentielle d'un territoire en appliquant à ses bases fiscales un taux moyen national pour chaque impôt. Il est ici ramené par habitant (214 980 habitants au 1/01/2015).

2 Les principales ressources de l'Agglomération

Les ressources de l'Agglomération sont issues à 35 % de la fiscalité locale (ménages et entreprises), à 28 % de produits perçus auprès des usagers (dont TEOM et redevance assainissement) et à 19 % de dotations et participations extérieures, le reste étant notamment représenté par le recours à l'emprunt (à 12 %).

Détail des ressources

	Millions d'euros	
Dotations de l'État	24,8	9,8 %
Contribution économique territoriale	27,2	10,7 %
Versement transport	24,6	9,7 %
TEOM	19,7	7,8 %
Taxe d'habitation	30,7	12,1 %
Taxes foncières	1,3	0,5 %
Redevances assainissement	11,9	4,7 %
Subventions et participations	5,6	2,2 %
Attribution de compensation	1,4	0,5 %
Recettes d'exploitation	40,8	16,2 %
Autres ressources fiscales (TASCOM, IFER, taxe de séjour)	4,4	1,7 %
Autres recettes de fonctionnement	9,2	3,6 %
Subventions et participations (y/c remboursements de travaux)	15,9	6,3 %
TVA et FCTVA	5,4	2,2 %
Emprunt (hors revolving)	29,3	11,6 %
Autres recettes d'investissement	0,6	0,2 %
Total	252,7	100,0 %

Dans le cadre de la fusion de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet au 1^{er} janvier 2014, un dispositif de convergence des taux a été enclenché. Les durées d'harmonisation les plus longues permises par la loi ont été retenues, soit 12 ans pour la fiscalité ménages (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti), le taux de taxe d'habitation a quant à lui été harmonisé directement dès 2014 et 13 ans pour la CFE. Ainsi, deux taux coexistent sur les territoires des anciens EPCI pour la deuxième année. Ils aboutiront à un même taux cible (par impôt) sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération à l'horizon 2026 pour les taxes ménages et 2025 pour la CFE.

La fiscalité économique

En 2015, le produit (hors compensation) de la contribution économique territoriale (CFE+CVAE) s'est élevé à 29,4 millions d'euros*, pour un taux moyen pondéré de cotisation fon-

cière des entreprises (CFE) au même niveau que l'année avant la fusion. L'Agglomération a perçu également 3,9 millions d'euros au titre de l'impôt forfaitaire sur les entreprises en réseaux et de la taxe sur les surfaces commerciales.

Le produit du versement transport, versé par les entreprises de plus de neuf salariés et affecté au budget annexe des transports urbains afin de promouvoir et de développer le transport collectif sur le territoire de l'Agglomération, s'est élevé à 24,5 millions d'euros en 2015.

Les taxes ménages

Le produit des impôts ménages, y compris les compensations fiscales, s'élève à 32,2 millions d'euros, principalement au titre de la taxe d'habitation (30,7 millions d'euros, dont 2,4 millions de compensations fiscales), pour des taux moyens pondérés (par impôt) là aussi inchangés.

La TEOM

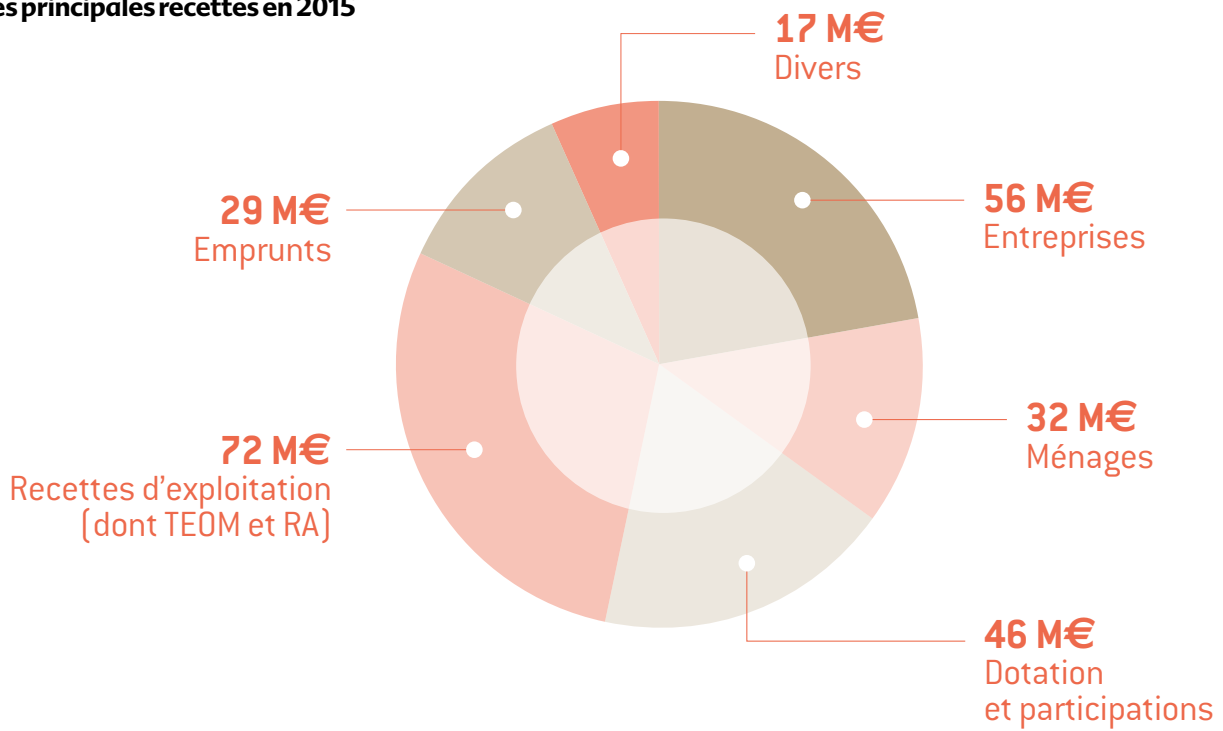
Le produit perçu pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, destiné à financer le service de collecte des déchets ménagers, est de 19,7 millions d'euros en 2015. Initiée en 2007, l'harmonisation des taux sur les 19 communes de Lorient Agglomération (périmètre avant la fusion du 1^{er} janvier 2014) s'est achevée en 2015. Dans le cadre de ce dispositif, le taux moyen de TEOM est de 8,56% en 2015. Le taux de TEOM s'appliquant pour les six communes de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet est celui en vigueur avant la fusion (10%). À titre de comparaison, le taux moyen national de TEOM était de 9,23% en 2014.

Redevance assainissement

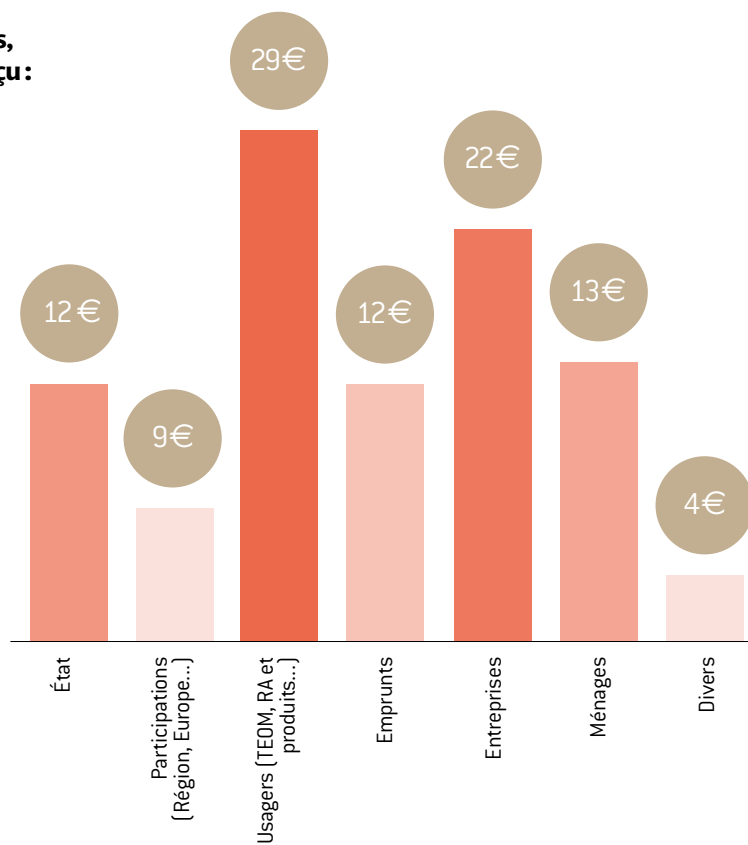
En 2015, le montant de redevance assainissement, assise sur les consommations d'eau potable, s'est élevé à 11,9 millions d'euros. ●

* Comprenant les rôles supplémentaires et complémentaires (2,4 M€ pour la CFE)

Les principales recettes en 2015

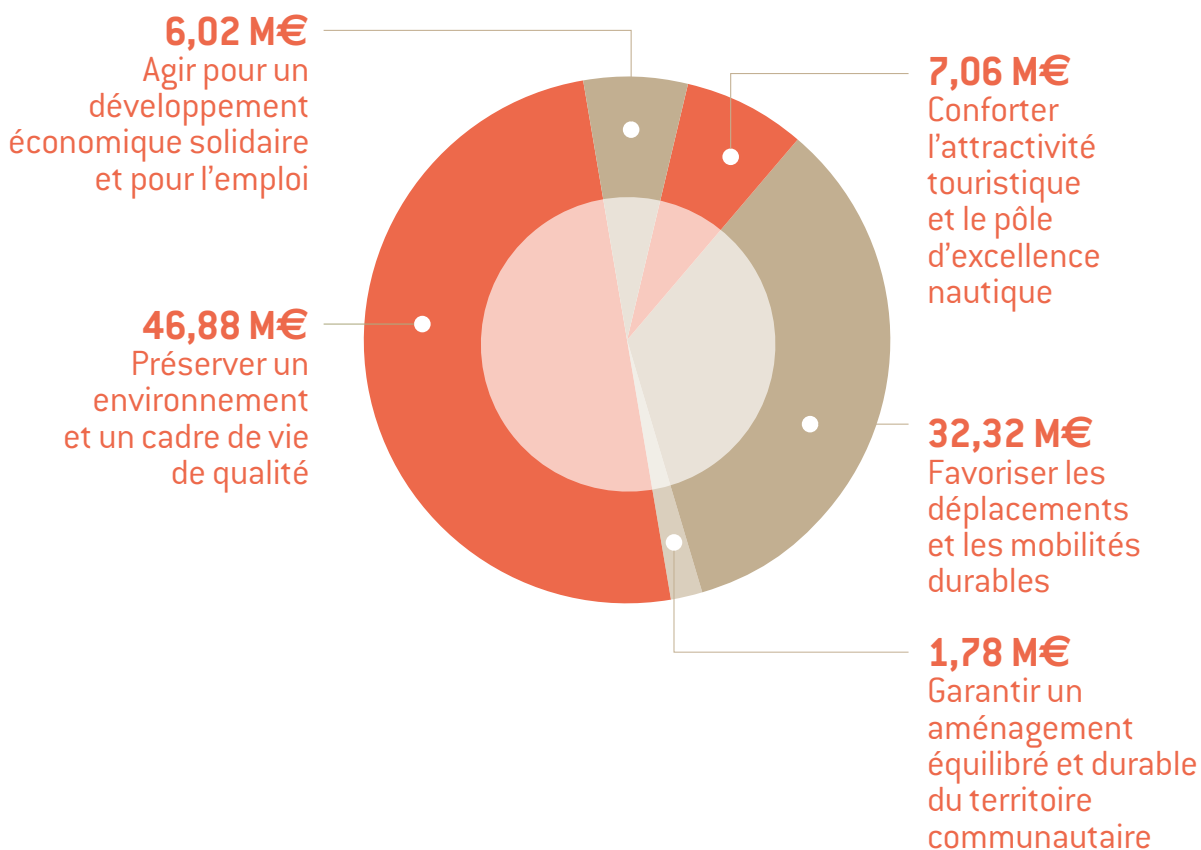


En 2015 pour 100 € de recettes, Lorient Agglomération a perçu :

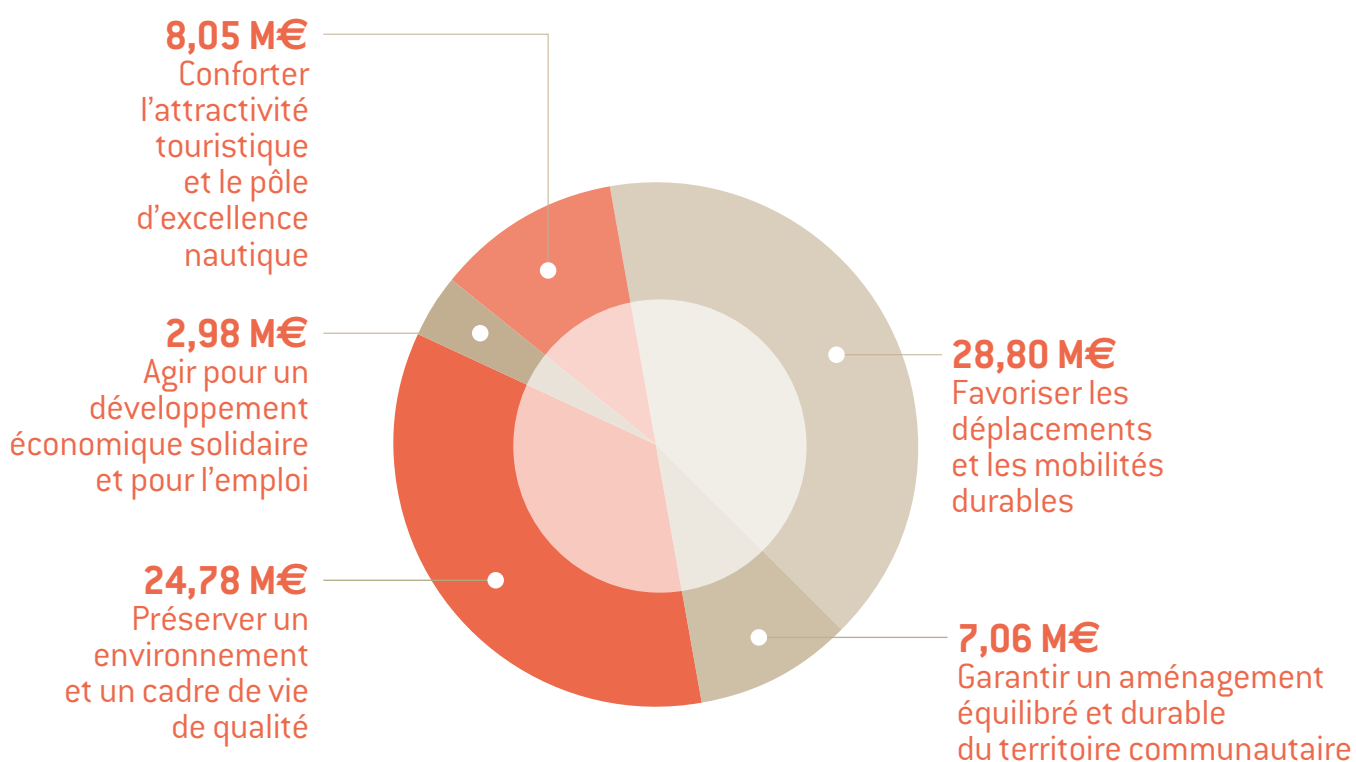


3 Les dépenses

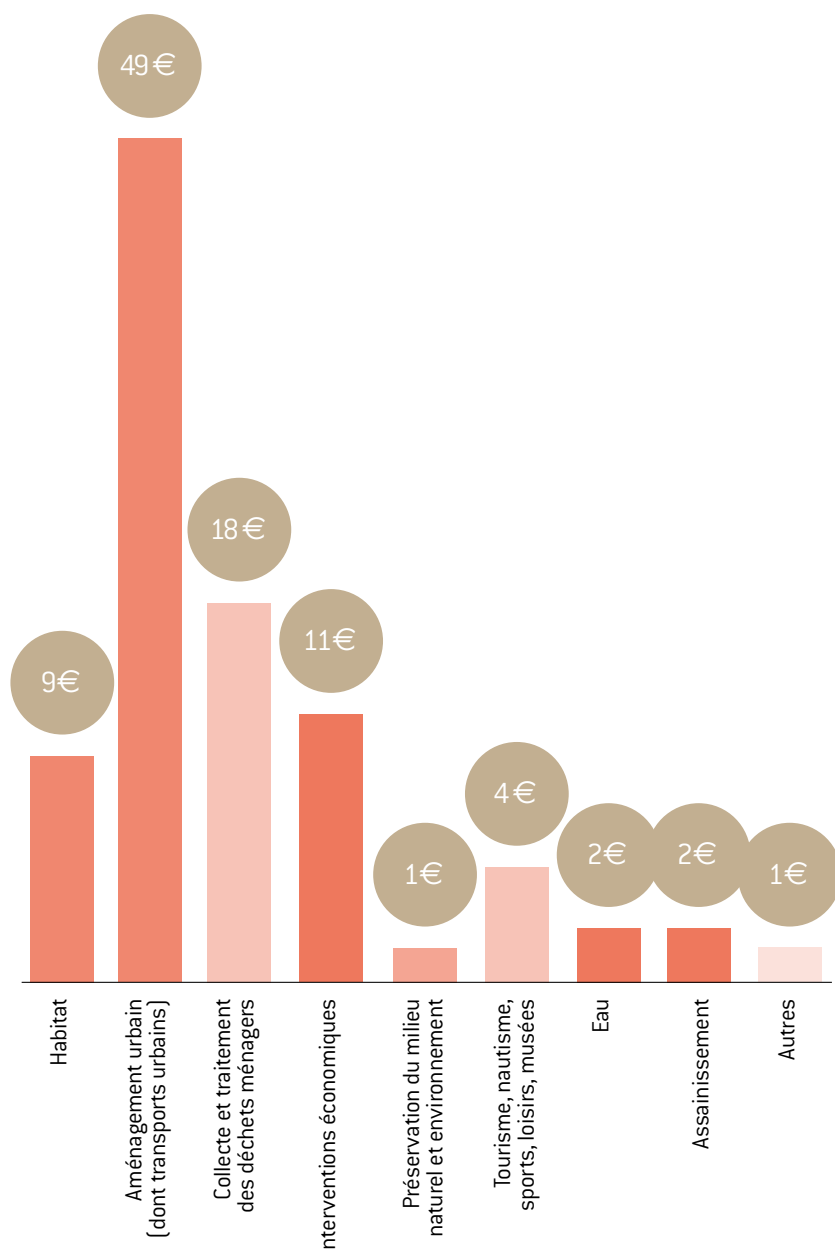
Dépenses de fonctionnement des politiques publiques



Dépenses d'investissement des politiques publiques



Dépenses d'équipement 2015 (pour 100 €)



Les dépenses d'équipement relatives à l'administration générale qui concourt à la mise en œuvre des politiques publiques mentionnées dans le schéma ci-dessus sont réparties au prorata de ces dépenses.

Mission 6

La mission 6 regroupe l'ensemble des moyens supports de l'agglomération qui concourt à la réalisation des autres politiques publiques (113 M € en dépenses de fonctionnement, 53 M € en dépenses d'investissement et 115 M € en recettes de fonctionnement, 103 M € pour la section d'investissement).

Les dépenses de la mission 6 s'élèvent à 166 M €, on y retrouve notamment les crédits liés aux ressources humaines (formation, action sociale, hygiène et sécurité, personnel) pour un montant de 28,8 M € tous budgets confondus.

C'est également dans cette mission que se trouvent les dépenses liées aux opérations financières (73 M € pour le fonctionnement et 51 M € pour l'investissement). Celles-ci se décomposent

principalement entre les flux financiers avec les communes membres (14,2 M €, ce sont les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire), les reversements de fiscalité (9,2 M € de FNGIR), les opérations liées à la dette (39,2 M €, dont 26,1 M € au titre du budget principal) et aux écritures d'ordre (dotations aux amortissements pour 12 M € au titre du budget principal, et écritures de stocks liées aux parcs d'activités économiques, 23 M € - pour les plus significatives). Les recettes de la mission 6 s'élèvent à 218 M €. Elles sont composées majoritairement des recettes liées à la programmation financière et budgétaire. Les produits issus de la fiscalité directe atteignent 62,4 M €, ceux issus des dotations, y compris le FCTVA, 25,6 M €. Les opérations liées à l'emprunt s'élèvent à 44,2 M €, dont 33,4 M € liés au budget principal (avec la souscription de

18,6 M € d'emprunt à long terme et 13,1 M € d'écritures infra annuelles pour les emprunts revolving assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie). L'affectation du résultat reporté en section d'investissement (compte 1068) se monte à 10,6 M € pour le budget principal. On retrouve aussi les attributions de compensation reçues des communes membres (1,4 M €) et des écritures d'ordre notamment les amortissements d'immobilisations du budget principal (12 M €) et les écritures du budget des parcs d'activités économiques à hauteur de 23 M €.

Les crédits liés à l'informatique (maintenance, acquisitions de logiciels,...), à l'archivage, à l'entretien et à la gestion du patrimoine communautaire, à la communication (promotion du territoire partenariats avec les acteurs locaux...) sont également dans cette mission. ●

4 La dette

Financement des investissements (y compris avances, emprunts relais et transferts d'emprunts)

Les investissements 2015 ont été financés par emprunt à hauteur de 28,257 M€. Cet appel à l'emprunt est réparti comme suit en fonction des budgets :

- **Budget Principal** : 18,567 M€ (dont 6,7 M€ d'emprunt relais en attente d'encaissement de subventions et 0,79 M€ de transferts d'emprunts entre budget annexe et budget principal)
- **Budget Transports** : 0,7 M€
- **Budget Eau** : 5 M€
- **Budget Ports de Plaisance** : 0,85 M€
- **Budget Assainissement collectif** : 3,14 M€ (dont 0,14 M€ d'avance de l'agence de l'eau)

Gestion de trésorerie

Pour gérer de façon optimale sa trésorerie, Lorient Agglomération dispose :

- > de cinq contrats revolving pour un montant d'encours maximum de tirage de 13,1 M€
- > d'une ligne de trésorerie de 3,5 M€

En raison du taux d'intérêt négatif de l'EONIA sur la majeure partie de l'année 2015, Lorient Agglomération n'a pas pu exploiter pleinement ses outils revolving. L'Agglomération a toutefois effectué 15 tirages pour un montant total de 13 126 396,30 € et 6 remboursements pour un montant similaire.

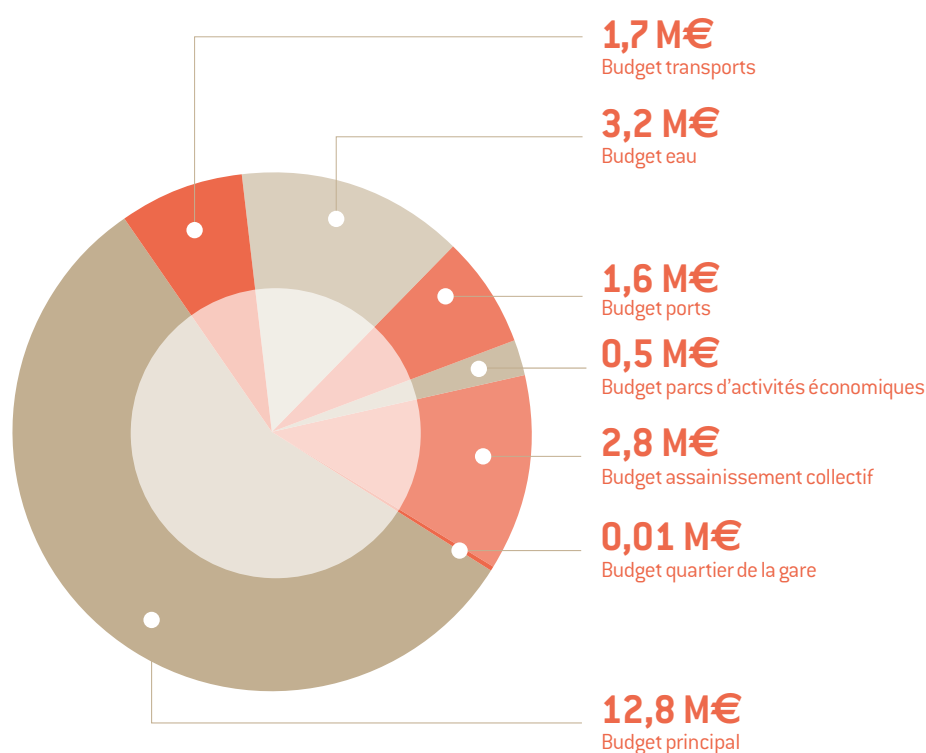
Par conséquent, Lorient Agglomération a plutôt utilisé sa ligne de trésorerie pour sa gestion quotidienne réalisant ainsi 17 tirages pour un montant total de 11 230 640 € et 12 remboursements pour un montant similaire.

Annuité de dette 2015

L'annuité de dette long terme s'est élevée en 2015, tous budgets confondus, à 22,6 M€, dont 17,75 M€ en capital et 4,85 M€ en intérêts. Dans le détail, l'annuité de la dette est de :

- **Budget principal** : annuité de 12,8 M€ dont 10,1 M€ en capital et 2,7 M€ en intérêts
- **Budget transports** : annuité de 1,7 M€ dont 1,4 M€ en capital et 0,3 M€ en intérêts
- **Budget eau** : annuité de 3,2 M€ dont 2,5 M€ en capital et 0,7 M€ en intérêts
- **Budget ports de plaisance** : annuité de 1,6 M€ dont 1,2 M€ en capital et 0,4 M€ en intérêts
- **Budget des parcs d'activités économiques** : annuité de 0,5 M€ dont 0,45 M€ en capital et 0,05 M€ en intérêts
- **Budget assainissement collectif** : annuité de 2,8 M€ dont 2,1 M€ en capital et 0,7 M€ en intérêts
- **Budget ZAC du quartier de la gare** : annuité de 5 800 € dont 4 600 € en capital et 1 200 € en intérêts.

Annuité de dette 2015 par budget



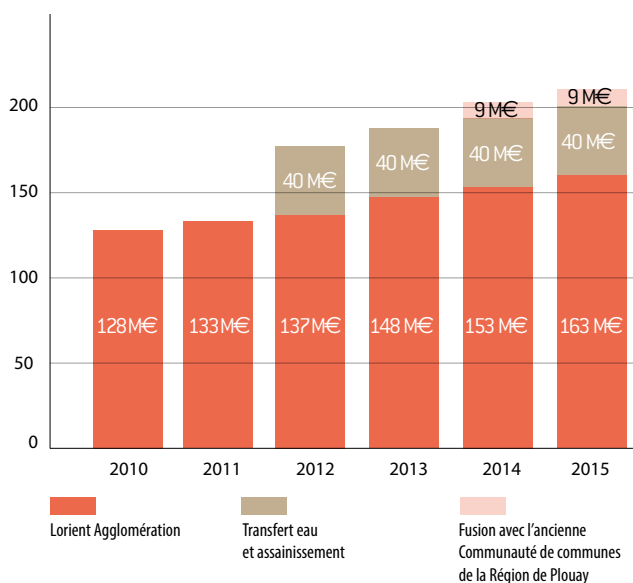
Encours et gestion de la dette

L'encours de dette global, c'est-à-dire le montant total de capital restant à rembourser au 31 décembre 2015, s'établit à 213 M€ se répartissant ainsi :

- **Budget principal** : 124,1 M€
- **Budget transports** : 12,5 M€
- **Budget eau** : 33 M€
- **Budget ports de plaisance** : 12,9 M€
- **Budget des parcs d'activités économiques** : 1,8 M€
- **Budget Ass. collectif** : 28,6 M€
- **Budget ZAC du quartier de la gare** : 0,1 M€

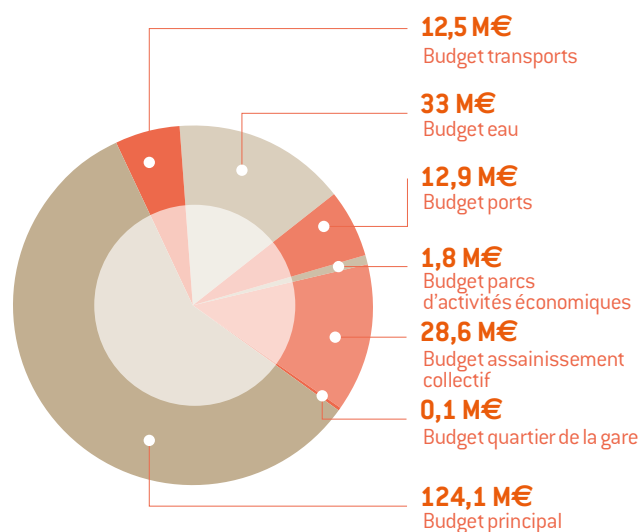
Une convention financière pluriannuelle a été signée à l'été 2015 entre Lorient Agglomération et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Elle permet à l'agglomération de disposer de 20,55 M€ d'emprunts au cours de la période 2015 – 2019 pour des projets identifiés sur les 4 thématiques suivantes : Infrastructures de transport, Eau & Assainissement, Bâtiments publics, Transports. Ces prêts permettent d'accéder à des durées longues puisque la durée d'amortissement est comprise entre 20 et 40 ans. ●

Évolution de l'encours de cette dette globale en M€



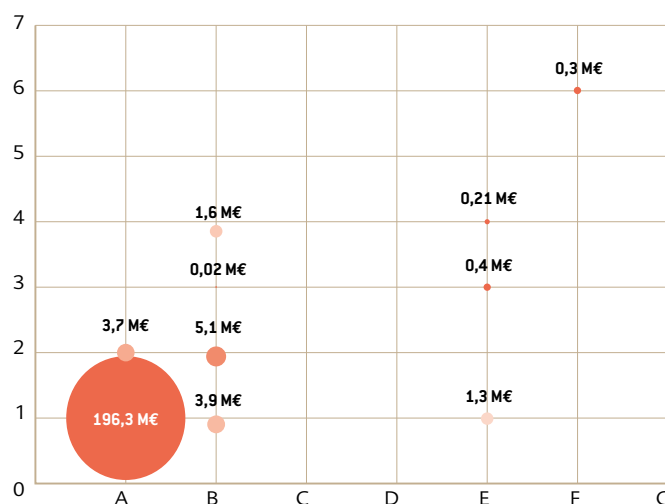
Pour mémoire, au 31 décembre 2011 l'encours de la dette s'établissait à 133 M€ tous budgets confondus. Il est passé à 177 M€ au 31 décembre 2012 suite au transfert des compétences eau et assainissement par les 19 communes membres de Cap l'Orient et par les syndicats intercommunaux ayant précédemment ces compétences. Le montant des emprunts transférés suite à ces prises de compétences s'établissait à 40 M€ dont 14 M€ pour le budget annexe de l'eau et 26 M€ pour le budget annexe de l'assainissement collectif. En outre, suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014 de Lorient agglomération et de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet, 6 M€ d'emprunts ont été transférés par cette dernière et 3 M€ ont été transférés par les communes membres de l'ancienne Communauté de communes, soit un total de 9 M€ transférés à Lorient agglomération au 1^{er} janvier 2014.

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2015 (en M€)



Au 31 décembre 2015, l'encours de dette est à 50 % sur taux fixe et 50 % sur des taux variables. Cette répartition permet de sécuriser une partie de la dette tout en profitant des taux « historiquement » bas sur les marchés pour les contrats indexés à taux variables. La dette à taux fixe comprend quelques contrats positionnés sur des barrières mais ces emprunts ne présentent pas de risques majeurs en raison de « barrières » protectrices et à l'absence d'effet de levier pour la majorité des contrats.

Répartition de l'encours de dette selon la charte Gissler



Selon les critères de la charte Gissler, plus de 92 % de l'encours de dette de Lorient agglomération est classé A1, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.

5

Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

- Emplois, métiers et carrières 87
- Services intérieurs 89
- Budget et suivi comptable 90
- Actes juridiques et marchés publics 92
- Systèmes d'information 94

Emplois, métiers et carrières

Les ressources humaines au service du développement des compétences

Agir pour le service public communautaire, faire vivre une communauté de métiers, gérer les situations de carrière de chacun, sont les enjeux actuels d'une direction des Ressources humaines qui doit préparer l'avenir de la collectivité.

Évaluation annuelle

La notation a définitivement disparu en 2015 pour laisser place à l'entretien d'évaluation professionnel, véritable dialogue entre les agents et leurs encadrants permettant l'évaluation de l'année écoulée et la définition des objectifs pour l'année à venir. La nouvelle procédure mise en œuvre qui impose désormais de notifier le compte-rendu à l'agent avant la signature de l'autorité territoriale a permis un raccourcissement des délais et un retour plus rapide des documents auprès de la direction des ressources humaines chargée de leur analyse.

Dialogue social et instances

En 2015, le comité techniques s'est réuni à quatre reprises. Les commissions administratives paritaires ont tenu dix réunions toutes catégories confondues et ont été saisies cinq fois par

Gestion du personnel

Après une situation exceptionnelle en 2014 liée à la fusion, le nombre d'arrêtés du personnel retrouve une volumétrie normale. Le nombre de paies reste stable, le nombre d'avancements prononcés également. Depuis l'installation à la Maison de l'Agglomération les interlocuteurs des ressources humaines sont mieux repérés et les agents se déplacent plus facilement pour obtenir les réponses à l'ensemble de leurs interrogations sur leur situation individuelle.

Emploi - formation - effectifs

Emplois d'avenir, apprentis et stagiaires

Lorient Agglomération poursuit son action pour la formation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. En 2015, elle a ainsi recruté, pour l'ouverture

La formation, comme outil de développement des compétences individuelles et collectives

En 2015, Lorient Agglomération a assuré 1787 jours de formation, 439 agents ayant suivi au moins une formation. Diverses actions de formations ont été suivies, visant à renforcer les compétences individuelles et collectives (management, conduite de projet et de réunion, dématérialisation comptable, gestion du temps...), à développer l'expertise métier (contrôle financier des délégations de services publics, actualités de l'urbanisme, accueil des gens du voyage, logiciels Coriolis, Atall, Gesbac, Egée, les DT DICT...) ou encore à sécuriser les pratiques et l'environnement professionnel (permis et autorisations de conduite d'engins de chantiers, sauveteur secouriste du travail, habilitations électriques, formation à l'accompagnement de la collecte des déchets, formation des membres du CHSCT...).



écrit. Prévue dans des cas bien particuliers ne présentant aucun désaccord entre l'agent et la collectivité, cette possibilité de saisine par écrit permet une meilleure réactivité de la collectivité tout en limitant les déplacements des élus. Elle n'empêche pas pour autant les instances de se réunir.

du Comptoir du réemploi situé à Caudan, deux agents valoristes en contrat emploi d'avenir et, pour les secteurs de l'énergie, de l'électricité, de l'informatique et de la mécanique des véhicules industriels, quatre nouveaux apprentis. Par ailleurs, Lorient Agglomération a accueilli soixante et un stagiaires dont dix pour des stages de plus de deux mois. Ce sont les services de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'eau et de l'assainissement qui ont été les plus sollicités.

Outil de gestion des ressources humaines, la formation permet ainsi en parallèle et en complément du recrutement, de la mobilité, de la gestion des carrières et de l'évaluation, d'acquiescer, de maintenir et de développer les compétences de chacun pour la réalisation d'un service public de qualité.

Recrutements

Les Ressources humaines ont géré cinquante-cinq dossiers, correspondant au recrutement externe de trente-cinq nouveaux agents. La mobilité interne a fortement augmenté, passant de dix agents en 2014 à vingt agents en 2015. Cette augmentation est le reflet de la politique de gestion des ressources humaines menée par Lorient Agglomération, consistant à faire de la mobilité interne un préalable à tout recrutement, pour répondre aux besoins de changement de poste des agents et apporter à la collectivité, brassage des expériences et des savoirs, décloisonnement des services et renforcement d'une culture commune.

Hygiène et sécurité au travail

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre d'une convention de coopération avec

la ville de Lorient pour la médecine préventive, en remplacement de l'AMIEM. Ce changement a nécessité d'organiser des visites de sites pour que le nouveau médecin appréhende au mieux l'environnement et les conditions de travail des agents de Lorient Agglomération.

Par ailleurs, vingt-sept visites sur site ont été consacrées à la mise à jour du document unique.

Trois agents ont bénéficié d'une étude de poste et deux d'aménagements légers sur leur poste de travail.

La gestion des accidents de travail, maladies professionnelles et accidents de trajet a justifié un suivi plus important et vingt-quatre expertises ont été menées. De plus dix agents ont fait l'objet d'une étude de dossier de demande temporaire d'invalidité.

Les formations hygiène et sécurité ont été poursuivies au cours de l'année 2015. Ainsi quatorze agents ont été formés pour devenir sauveteur secouriste du travail et vingt-huit agents ont bénéficié d'un recyclage sur cette formation.

Les formations à l'autorisation de conduite d'engins ou de grue auxiliaire ont concerné trente-deux agents, tandis qu'une formation expérimentale a été mise en place avec le CNFPT pour accueillir des nouveaux riveurs en sécurité. Cette formation a concerné sept agents en 2015.

Les formations à l'habilitation électrique ont mobilisées vingt et un agents et les nouveaux représentants du personnel du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont bénéficié d'une formation de cinq jours.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni trois fois. ●

En chiffres



Recrutement :

55 dossiers de recrutements sur des postes permanents (recrutement de 35 nouveaux agents et mobilité interne de 20 agents).

Demandes d'emploi :

Nombre de demandes d'emploi enregistrées : 2 448 (dont 1 437 demandes d'emploi reçues suite à un appel à candidatures)

Paies :

Nombre de paies : 9 848

Arrêtés / contrats :

Nombre d'arrêtés : 2 353
Nombre de contrats uniques d'insertion ou de contrats à durée déterminée d'insertion (CUI et CDDI) et de renouvellements : 31

Avancement, promotion, gestion statutaire :

Nombre d'avancements d'échelon : 261
Nombre d'avancements de grade : 80
Nombre de promotions internes : 6

Maladie :

Nombre de saisines du Comité médical départemental : 44

● Maladie ordinaire (MO) :

Nombre d'agents concernés : 333
Nombre de jours d'arrêt : 7 218 (dont plus de 3 600 jours pour 33 agents)
dont 5 893 jours à plein traitement, 1 185 jours à demi traitement, 140 jours sans traitement

● Congé longue maladie (CLM) :

Nombre d'agents placés en CLM : 15
Nombre de jours de CLM : 3 692 dont 2 865 jours à plein traitement et 827 jours à demi-traitement

● Congé de longue durée (CLD) :

Nombre d'agents placés en CLD : 11
Nombre de jours de CLD : 3 938 jours dont 3 532 jours à plein traitement et 406 jours à demi-traitement

Formation :

Nombre de jours de formation : 1 787
> Catégorie A : 376
> Catégorie B : 510
> Catégorie C : 796
> Contrat emploi d'avenir : 90,5
> CUI : 15

Actions dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité :

> Nombre de visites de mise à jour du document unique : 27
> Nombre d'études de poste : 3

Service intérieurs

Répondre aux besoins opérationnels de l'institution

Reprographie, courrier, accueil, standard, entretien, les services intérieurs concourent à l'exercice des missions au sein de la Maison de l'Agglomération.



Surveillance des zones de baignade

En dehors de la gestion des fonctions "supports" de la Maison de l'Agglomération, la DIPSSI gère entre autres la fourrière animale, l'accueil des gens du voyage et la sécurité et la surveillance des zones de baignade. Dans ce cadre, durant les mois de juillet et août, Lorient Agglomération assure la surveillance de 16 zones déclarées d'intérêt communautaire sur son littoral. Cette mission nécessite chaque jour la présence de 55 nageurs sauveteurs, répartis sur les postes de secours des communes de Gâvres, Groix, Guidel, Larmor-Plage, Plœmeur et Port-Louis. Durant l'été 2015, 959 interventions ont été réalisées sur l'ensemble des postes de secours.

À la suite de l'emménagement à la Maison de l'Agglomération, la DIPSSI a poursuivi la démarche d'organisation de la vie collective au sein du bâtiment via l'élaboration de guides relatifs aux fonctions d'accueil, de standard, de courrier, de reprographie et de réservation et d'usage de salles de réunion.

La recherche d'économie en coûts directs et indirects a par ailleurs conduit à la mise en œuvre de

conventions de mise à disposition de personnel pour l'entretien de locaux communautaires avec deux communes, ainsi qu'à la mise en place d'un marché intégrant la rationalisation des procédures d'approvisionnement en fournitures de bureau sur l'ensemble des sites.

Dans le cadre du plan Vigipirate, un renforcement de la sécurisation de la Maison de l'Agglomération est intervenu à la mi-novembre 2015. ●

Zoom

Des guides pour mieux connaître les différentes fonctions « supports » de l'administration

Avec l'emménagement à la Maison de l'Agglomération, de nouvelles fonctions supports ont vu le jour, parmi lesquelles :

- Un nouveau service accueil centralisé en charge de l'accueil physique et téléphonique de la Maison de l'Agglomération.
- Un service reprographie qui répond au double objectif d'optimisation des stocks et de conformité aux principes du développement durable en centralisant les demandes d'impression.
- Un service courrier reconfiguré suite à l'emménagement à la Maison de l'Agglomération, qui appelle l'implication d'une multitude d'acteurs (tri, transmission, instruction, rédaction, validation, signature, classement...).

Pour mieux faire connaître ces fonctions transversales et préciser le rôle des agents, des guides ont été conçus : téléchargeables sur Intranet, ils apportent des informations supplémentaires sur les rôles et missions de chacun.

Budget et suivi comptable

Garantir les équilibres budgétaires annuels et pluriannuels

Dans le contexte de l'ouverture d'un nouveau mandat et compte tenu de l'arrivée à échéance en 2016 de la première génération des autorisations de programmes pluriannuelles généralisées ; la prospective financière du budget principal et des principaux budgets annexes (transports urbains, eau et assainissement, ports de plaisance) a été réétudiée.



Prospective financière 2016-2020 et nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement

Pour le budget principal, la prospective a fixé à 34 millions d'euros le montant annuel moyen des dépenses d'équipement, sous réserve de respect des hypothèses relatives aux recettes et de réalisation des baisses des dépenses de fonctionnement programmées. Pour la période prospective 2016-2020, la capacité d'investissement s'établit donc à 170 millions d'euros. Ce haut niveau d'investissement est notamment rendu possible par des financements extérieurs contractualisés sur les projets importants du territoire.

Parallèlement au travail de prospective budgétaire, une révision de la planification des investissements a été effectuée sur la même période 2016-2020 en tenant compte des calendriers opérationnels et des contraintes nées des financements externes, lesquelles imposent des délais d'exécution ou d'engagement des travaux subventionnés.

Ce plan pluriannuel d'investissement a été décliné dans une nouvelle génération d'autorisations de programmes/crédits de paiement (AP/CP) 2016-2020 qui s'élève, tous budgets confondus à 270 M€ et bénéficie d'un taux de financement moyen par subventions estimé à 23%.

Ces documents de prévision seront adaptés dans le cadre des programmations budgétaires annuelles successives. Ils pourront connaître des ajustements annuels lors du vote du budget



en fonction des calendriers techniques, d'exécution comptable et de perception des recettes de subventions.

Recherche de financement

Le Contrat de Partenariat Europe/Région Bretagne/Pays de Lorient, dont les négociations ont commencé dès 2013, a été signé le 8 juillet 2015. Ce contrat, décliné en différentes conventions, fixe le cadre d'intervention de l'Europe et de la Région jusqu'en 2020, en s'appuyant sur des priorités et des principes partagés :

- une forte concentration thématique et financière sur les questions énergétiques dans les domaines de la mobilité et de l'habitat, fortement structurantes,
- la prise en compte de nos spécificités rurale et maritime.

Une 1^{re} enveloppe de fonds régionaux a été affectée au territoire, pour un montant de 8M € sur la période 2014-2016.

S'agissant des différents fonds européens, une enveloppe de 8,9 M € sur les fonds territorialisés du FEDER pourra être mobilisée, et 1,4 M € est affecté au programme LEADER pour des projets de développement rural. Des fonds territorialisés du FEAMP pour la pêche et l'aquaculture devraient compléter ces financements pour des montants qui restent à préciser.

La MEPP (Direction Evaluation Projets Partenariats) s'est fortement mobilisée pour que les différentes conventions, dont certaines sont encore en cours, puissent aboutir. L'année 2016 sera plus particulièrement axée sur la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs.

Le financement de l'investissement local par la Caisse des Dépôts

Lorient Agglomération et la Caisse des Dépôts ont signé une convention de financement en août dernier pour la période 2015-2019. Elle porte sur un prêt global d'un peu plus de 20 millions d'euros destiné au financement des projets

structurants du territoire.

En signant cette convention avec la Caisse des Dépôts, la communauté d'agglomération s'est donné les moyens de réaliser les grands équipements et les infrastructures nécessaires à son développement territorial, notamment la réalisation du pôle d'échanges multimodal, la 2^e tranche du Triskell (BHNS) reliant Plœmeur et Quéven à Lorient, la construction du centre principal de secours de Kervaric, la création de la salle des musiques actuelles dans le bloc K2 de Lorient La Base.

De son côté, la Caisse des Dépôts s'est engagée à apporter son concours financier sous forme de prêts sur fonds d'épargne pour un montant total de 20,55 M € remboursables sur une durée de 20 à 30 ans suivant les projets.

Le passage à la dématérialisation de la chaîne comptable

Lorient Agglomération a franchi, respectivement en août et en septembre 2015, les premières étapes de la dématérialisation de l'intégralité de la chaîne comptable des syndicats mixtes du Haras National d'Hennebont et du Schéma de Cohérence Territoriale, dont elle assure la gestion.

L'expérimentation s'est prolongée, en novembre, par la dématérialisation des dépenses et des recettes du budget annexe des Transports Urbains. En poursuivant ainsi l'expérimentation, l'objectif recherché était de tester la chaîne comptable dématérialisée à une plus grande échelle et avec un plus grand nombre de directions.

La prochaine étape sera la généralisation du processus, en 2016, à l'ensemble des budgets de Lorient agglomération qui sont gérés dans le cadre d'une organisation budgétaire et comptable déconcentrée à l'échelle de 17 directions.

La déconcentration de l'exécution financière des marchés publics

Au terme d'une réflexion engagée avec les directions opérationnelles, l'organisation de la fonction commande publique au sein de Lorient Agglomération a été modifiée comme suit :

- L'exécution financière de l'ensemble des marchés, quel que soit leur montant, a été confiée aux directions.
- La passation et la rédaction des marchés inférieurs à 90 000 € HT a été également déléguée aux directions. ●



Les délais de paiement

Le temps écoulé entre la réception d'une facture d'un prestataire et son paiement par la Trésorerie est encadré par un délai réglementaire de 30 jours :

- 20 jours pour l'ordonnateur : de la réception de la facture jusqu'à l'envoi des bordereaux et des mandats au Trésor Public,
- 10 jours pour la Trésorerie afin d'effectuer le versement au prestataire.

Ces dernières années, Lorient Agglomération a sensiblement diminué les temps de traitement des factures, grâce à la conjonction de différents facteurs :

- La mise en place des délégations de signature pour accélérer l'envoi des bordereaux à la Trésorerie,
- La diminution des délais de traitement grâce à l'installation des services à la Maison de l'Agglomération,
- La formation des gestionnaires comptable pour un délai de traitement optimisé dans les services.

Actes juridiques et marchés publics

L'expertise juridique au service des intérêts de l'Agglomération

La direction des services juridiques assure pour l'ensemble de l'Agglomération une mission d'assistance, de conseil, d'expertise et de veille juridique. Elle est chargée de la prévention du contentieux ainsi que de la défense des intérêts de la collectivité devant les juridictions. La direction des services juridiques assure également la gestion des instances communautaires (conseil, bureau, commissions et conseil des Maires).

La diffusion de l'information juridique et le conseil au service de l'action communautaire

La direction assure une veille juridique adaptée aux besoins des services en les assistant dans le choix des procédures juridiques nécessaires à la mise en œuvre des projets communautaires. La définition de l'intérêt communautaire a conduit la direction à accompagner les secteurs opérationnels pour préciser le périmètre de l'action de Lorient Agglomération : ce travail constituait une des dernières procédures à mettre en œuvre à la suite de la fusion entre la communauté d'agglomération de Lorient et la communauté de communes de la région de Plouay intervenue au 1^{er} janvier 2014. En 2015, le conseil communautaire s'est réuni à 5 reprises et a pris 216 délibérations. Le Bureau

pris, sur délégation du conseil, 115 délibérations au cours de 23 réunions. Le conseil des Maires s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2015. Les 3 commissions thématiques se sont réunies préalablement à chacune des séances du conseil communautaire, soit chacune à 5 reprises.

La direction des services juridiques gère également les instances des syndicats mixtes du Haras et du SCOT.

Depuis juillet 2015, la transmission des actes au contrôle de légalité s'effectue de façon dématérialisée. Ce mode de transmission s'étendra aux actes des syndicats mixtes du SCOT et du Haras dans le courant de l'année 2016.

La direction est chargée d'effectuer un contrôle interne de légalité des principaux actes de la collectivité. Elle anime dans ce cadre un comité de lecture qui se réunit préalablement à chaque séance du conseil communautaire pour étudier

les délibérations qui lui seront soumises.

Enfin, la direction assume la défense des intérêts de la collectivité dans la gestion des dossiers précontentieux et contentieux.

Assurer la collectivité et prévenir les risques

La direction des services juridiques gère 12 contrats d'assurance dits « généraux » auxquels viennent s'ajouter les contrats d'assurance construction contractés à l'occasion de la réalisation de certains ouvrages (22 nouveaux contrats Tous Risques Chantier et/ou Dommages Ouvrage gérés en 2015).

Elle assiste et conseille les services communautaires tant sur les dispositions assurantielles dans les différents marchés ou conventions, que sur les garanties à prévoir lors de l'organisation de manifestations ou encore sur des questions pratiques après survenance de sinistres ou d'accidents.

Les marchés d'assurance des Syndicats Mixtes du SCOT et du Haras National d'Hennebont, également gérés par la direction, ont été l'objet d'une remise en concurrence en 2015.

Enfin, depuis septembre 2015, la commission d'indemnisation des commerçants et artisans mise en place dans le cadre des travaux du Triskell II instruit les demandes des professionnels.





F. TRINEL

Simplifier et faciliter l'accès des entreprises à la commande publique

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre, notamment dans le cadre de l'engagement de Lorient Agglomération au sein de l'association « Breizh Small Business Act », d'actions en faveur de l'efficacité économique de la commande publique en lien avec le développement des usages du numérique.

Lorient Agglomération s'est ainsi engagée, avec succès, dans l'expérimentation du dispositif « Marché Public Simplifié » (MPS). Ouvert à 50 consultations pour 98 candidatures obtenues en 2015, ce dispositif vise à stimuler et simplifier l'accès à la commande publique. Cette action a permis d'initier des rencontres avec les opérateurs économiques afin de rapprocher le savoir-faire local de la commande publique communautaire (2 sessions d'information organisées avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan).

Lorient Agglomération a, par ailleurs, été retenue en qualité de pilote départemental, pour expérimenter la télétransmission des marchés au contrôle de légalité. Cette procédure, mise en œuvre depuis l'été 2015, contribue à accroître la maîtrise des délais des procédures.

Le nombre de procédures lancées en 2015 est en augmentation (+15,6%). La commande publique a ainsi notifié 204 marchés publics et 3 délégations de service public pour un volume global de 118 procédures.

Les Commissions d'appel d'offres (20), Commissions marchés procédure adaptée travaux (5) et

Commissions de délégation de service public (7) se sont réunies à 32 reprises.

La répartition des marchés par nature de prestations s'établit comme suit :

- > travaux = 37,3%
- > services = 37,7%
- > fournitures = 25 %

Près de 46 % des marchés conclus sont attribués à des opérateurs économiques morbihannais, 28 % à des entreprises dont le siège est situé dans des départements limitrophes.

Archives et documentation : la mémoire et l'information

Depuis le transfert des services communautaires vers la Maison de l'Agglomération en 2014, la quasi-totalité des archives de Lorient Agglomération est désormais stockée dans les salles d'archives de la Maison de l'Agglomération qui



S. COUSSET

comptent 1630,58 mètres linéaires (ml) équipés en rayonnages fixes.

Le métrage linéaire versé en 2015 demeure relativement élevé (78,66 ml) malgré les opérations d'archivage précédant le déménagement en 2014 : 32 versements enregistrés pour un volume de 78,66 ml. Les éliminations représentent un total de 51,40 ml. L'accroissement linéaire net est donc de 27,26 ml.

159 demandes de prêts de document ou de recherches documentaires ont été traitées en 2015. Il faut noter que la direction centralise désormais, dans un souci de rationalisation et d'optimisation, l'ensemble des commandes et abonnements de la collectivité.

Une veille documentaire hebdomadaire ainsi qu'un panorama de presse quotidien (3 353 articles diffusés) sont proposés sur l'intranet de la collectivité. ●

Systemes d'information

Mettre en réseau l'information pour gérer, partager et aider à la décision

La direction des systèmes d'information a poursuivi le développement d'outils collaboratifs tout en veillant à sécuriser le réseau informatique de Lorient Agglomération.



Sécuriser, maintenir et proposer de nouveaux usages

Les mécanismes de sécurité informatique ont fait l'objet d'un audit sur les risques d'intrusion interne et externe, qui a contribué à renforcer encore la sécurité des réseaux. L'ouverture du réseau Wifi au sein de la Maison de l'Agglomération a permis de développer les usages « nomades » lors des réunions notamment.

En matière d'assistance technique des services, ce sont près de 800 postes de travail et 1 400 utilisateurs qui sont couverts qu'ils soient agents de Lorient Agglomération, des communes adhérentes à la plateforme de services ou des partenaires.

En 2015, l'infrastructure de production a évolué par la mise à disposition d'un espace de stockage de la Ville de Lorient et inversement afin de développer notre capacité de reprise d'activité informatique ainsi que la mise à jour logicielle de nos plateformes de virtualisation.

Accompagnement de la dématérialisation

L'ensemble des conseillers communautaires s'est vu proposer un envoi dématérialisé des dossiers des instances communautaires, Conseil communautaire, Bureau et Conseil des Maires. La direction des systèmes d'informations a ainsi accompagné une cinquantaine d'élus dans le cadre de la dématérialisation avec la dispense de sessions de formation.

L'exécution budgétaire a également été dématérialisée pour les budgets des syndicats mixtes du Haras d'Hennebont et du SCOT. Pour ce qui concerne les budgets de Lorient Agglomération, le budget annexe des transports est également exécuté de façon dématérialisée, avant que cette procédure ne soit étendue à tous les budgets au cours de l'année 2016.

L'informatique en soutien aux avancées organisationnelles

La DSI a accompagné la direction de l'eau et de l'assainissement pour la refonte des tournées de relèves et la mise en place d'une régie de recette pour la facturation de l'eau, permettant ainsi un lissage du paiement pour les ménages.

Pour ce qui concerne l'activité de gestion et valorisation des déchets, la DSI a procédé à un état des lieux des pratiques et à la définition d'actions de rationalisation de l'activité du numéro vert et de la facturation.

L'unité « Études et développement » a contribué au développement des usages « métiers » du système d'information géographique : cartographie en ligne, outil « Kartenn An Orient » et déclinaison de ces données en une application « métier » pour la mission accessibilité. ●

6

Glossaire et infos pratiques

6 GLOSSAIRE ET INFOS PRATIQUES

A

Adaoz : Unité de traitement biologique
ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique
ADEME : Agence pour la maîtrise de l'énergie
ADS : Autorisation d'occupation du sol
AET (pôle) : Aménagement, environnement et transports
Agenda 21 (2012-2021) : 21 chantiers et 50 actions pour l'environnement
Aloen : Agence locale de l'énergie

APF : Association des paraplégés de France
ANAH : Agence nationale pour l'habitat
AIPSH : Association pour l'insertion professionnelle et sociale des handicapés
AOT : Autorité organisatrice des transports
ARPE : Association réseau pour l'emploi
Ar Vrag Tredan : Bateau à passagers « zéro émission »
Audelor : Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient

B

Bassin versant : « un espace hydrographique cohérent délimité par les lignes de partage des eaux sur lequel toutes les eaux s'écoulent vers un même point ».

Blue Fish : Association pour une pêche durable
BSM : Base de sous-marins
BBC : Bâtiment basse consommation

C

CAO : Commission d'appel d'offres
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCSPL : Commission consultative des services publics locaux
CCSTI : Centre de culture scientifique, technique et industrielle
CDC : Caisse des dépôts et consignations
CEE : Certificats d'économies d'énergie
CEP : Conseil en énergie partagé
CET : Centre d'enfouissement technique (Kermat à Inzinzac-Lochrist)

CFE : Contribution foncière des entreprises
CHBS : Centre hospitalier de Bretagne Sud
CIAPH : Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées
CLAH : Commission locale pour l'amélioration de l'habitat
CompositIC : Plateau technique sur les matériaux composites hautes performances
CPER : Contrat de projet Etat-Région
CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

D

DAPEV : Direction de l'architecture, du patrimoine, des énergies et des véhicules
DDTM : Direction départementale des transports et des déplacements
DEA : Direction de l'eau et de l'assainissement
DEDD : Direction de l'environnement et du développement durable
DGF : Dotation globale de fonctionnement
DIA : Déclarations d'intention d'aliéner

DIB : Déchets industriels banals
DMR : Déchets ménagers résiduels
DPDS : Direction de la planification et du droit des sols
DRH : Direction des ressources humaines
DSI : Direction des systèmes d'information
DSP : Délégation de service public
DTD : Direction des transports et des déplacements
DUO : Direction de l'urbanisme opérationnel
DUS : Déchets ultimes stabilisés
D3E : déchets électriques et électroniques

E

EESA : École européenne supérieure d'art
EIH : Espace info habitat
ESAT : Établissements et services d'aide par le travail

EPF : Établissement public foncier
ENSIBS : École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud

F

FART : Fonds d'aide à la rénovation thermique
Feader : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement économique régional
FSL : Fonds de solidarité logement

G

GAL : Groupe d'action locale

I

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
IFPS : Institut de formation des professionnels de santé

IRTS : Institut régional de travail social
ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

L

Leader : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen destiné aux zones rurales)

LBCM : Laboratoire de biotechnologie et de chimie marine

M

MAPL : Musique d'aujourd'hui au Pays de Lorient

MAPA : Marché à procédure adaptée

O

OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

ODESCA : Opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

P

PACT HD : Protection, amélioration, conservation, transformation Habitat et développement

PAPI littoral : Programme d'actions de prévention des inondations littorales

PADD : Programme d'aménagement et de développement durable

PDA : Plan de déplacements d'administration

PDEDMA : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PDND : Plan de prévention et de gestion des déchets dangereux

PDRH : Plan de développement rural hexagonal

PDU : Plan de déplacements urbains

PEM : Pôle d'échange multimodal

PIG : Programme d'intérêt général de Lorient Agglomération (dispositifs d'amélioration de l'habitat)

PLH : Programme local de l'habitat

PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)

PMR : Personne à mobilité réduite

PRQA : Plan régional pour la qualité de l'air

PTZ : Prêt à taux zéro

R

RA : Redevance assainissement

S

SAGE : Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDA : Schéma directeur d'accessibilité aux transports publics

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SDT : Schéma de développement touristique

SEGEPEX : Société d'économie mixte de gestion du Parc des expositions du Pays de Lorient

SELLOR : Société anonyme d'économie mixte de gestion des ports de plaisance et des équipements publics de loisirs du Pays de Lorient

SEM : Société d'économie mixte

SEMLK : SEM Lorient Keroman

SEMAEB : Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne

SRMDT : Schéma régional multimodal des déplacements et des transports

STI : Schéma territorial de l'innovation

STEP : Station de traitement et d'épuration

T

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Triskell : Transport en commun en site propre de l'agglomération de Lorient

U

UBS : Université de Bretagne Sud

UBO : Université de Bretagne occidentale

UEB : Université européenne de Bretagne

X

XSEA : SEM réunissant actionnaires publics et privés pour dynamiser les investissements sur le territoire

Z

ZAC : Zone d'aménagement concerté

Infos pratiques

● LORIENT AGGLOMÉRATION

Esplanade du Péristyle
CS 20001

56314 Lorient Cedex

Tél. 02 90 74 71 00

Accueil et standard ouverts du lundi
au vendredi de 8h30 à 17h30

www.lorient-agglo.fr

● COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h.

Numéro vert : 0 800 100 601

● COMPTOIR DU REEMPLOI

ZI Lann Sévelin

274 rue Jacques Ange Gabriel

56850 Caudan

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à
12h30 et de 14h à 18h30, le samedi en
continu de 10h à 18h30

● EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT

Lundi de 8h30 à 17h15, du mardi au
jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à
17h15, vendredi de 8h30 à 16h30.

Numéro vert : 0 800 100 601

● ESPACE INFO HABITAT

30 cours de Chazelles à Lorient

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h15.

Mardi et jeudi de 9h à 12h.

Numéro vert : 0 800 100 601

● AIDES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Agence Locale de l'Énergie
de Bretagne Sud (Aloen),

31 rue du Couëdic à Lorient.

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Numéro vert : 0 805 203 205

● TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS (CTRL)

Gare d'Échanges, Cours de Chazelles,
Lorient

Tél. 02 97 21 28 29

Fax 02 97 21 44 97

www.ctrl.fr

● CHENIL ET FOURRIÈRE

55 rue Amiral Favereau, Lorient

Tél. 02 97 64 25 21

● DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Audelor

12 avenue de la Perrière

56100 Lorient

Numéro vert : 0 805 05 00 26

www.audelor.com

● LORIENT BRETAGNE

SUD TOURISME

Quai de Rohan à Lorient

Tél. 02 97 847 800

www.lorient-tourisme.fr

● ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES ET PORTUAIRES

Port de plaisance de Lorient centre

Tél. 02 97 21 10 14

Port de plaisance Kernével

(Larmor-Plage)

Tél. 02 97 65 48 25

Port de plaisance Lorient La Base

(Lorient)

Tél. 02 97 87 00 46

Port de plaisance La Pointe (Port-Louis)

Tél. 02 97 82 59 55

Port de plaisance Ban Gâvres (Gâvres)

Tél. 02 97 82 59 55

Port de plaisance de Guidel

Tél. 02 97 05 99 92

Centre nautique de Kerguélen

Tél. 02 97 33 71 99

Parc d'eaux vives (Inzinzac-Lochrist)

Tél. 02 97 36 09 27

Centre nautique de Port-Louis

Tél. 02 97 82 18 60

● ESPACES MUSÉOGRAPHIQUES ESPACES DÉCOUVERTE

SELLOR — direction générale

Tél. 02 97 65 43 21

Cité de la voile Eric Tabarly (Lorient)

Tél. 02 97 65 56 56

Sous-Marin Flore (Lorient)

Tél. 02 97 64 40 74

Tisserie (Brandérion)

Tél. 02 97 32 90 27

Odyssaum (Pont-Scorff)

Tél. 02 97 32 42 00

Maison de l'île Kerner (Riantec)

Tél. 02 97 84 51 49

Haras National (Hennebont)

Tél. 02 97 89 52 00

● ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Golf de Val Quéven

Tél. 02 97 32 81 82

Golf de Plœmeur Océan

Tél. 02 97 32 81 82

Poney club de Kerguélen

Tél. 02 97 33 60 56

● AUTRES

Parc des expositions de Lorient

Agglomération (Lanester)

Tél. 02 97 76 88 99

Les studios de répétition — MAPL

(Lorient)

Tél. 02 97 21 32 21

SEM Lorient Keroman

Tél. 02 97 37 21 11

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LORIENT AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication : Norbert Métairie (Président)

Coordination éditoriale : Direction de la communication

Conception graphique/maquette : Dynamo +

Impression : Jouve (Mayenne)

Lorient Agglomération

Esplanade du Péristyle

CS 20001

56314 LORIENT CEDEX

Tél. 02 90 74 71 00

Site Internet : www.lorient-agglo.fr

Courriel : contact@agglo-lorient.fr

Édition : juin 2016

Imprimé sur papier PEFC (sigle anglais pour Programme de reconnaissance des certifications forestières), fabriqué à base de bois provenant de forêts gérées durablement.

www.lorient-agglo.fr

